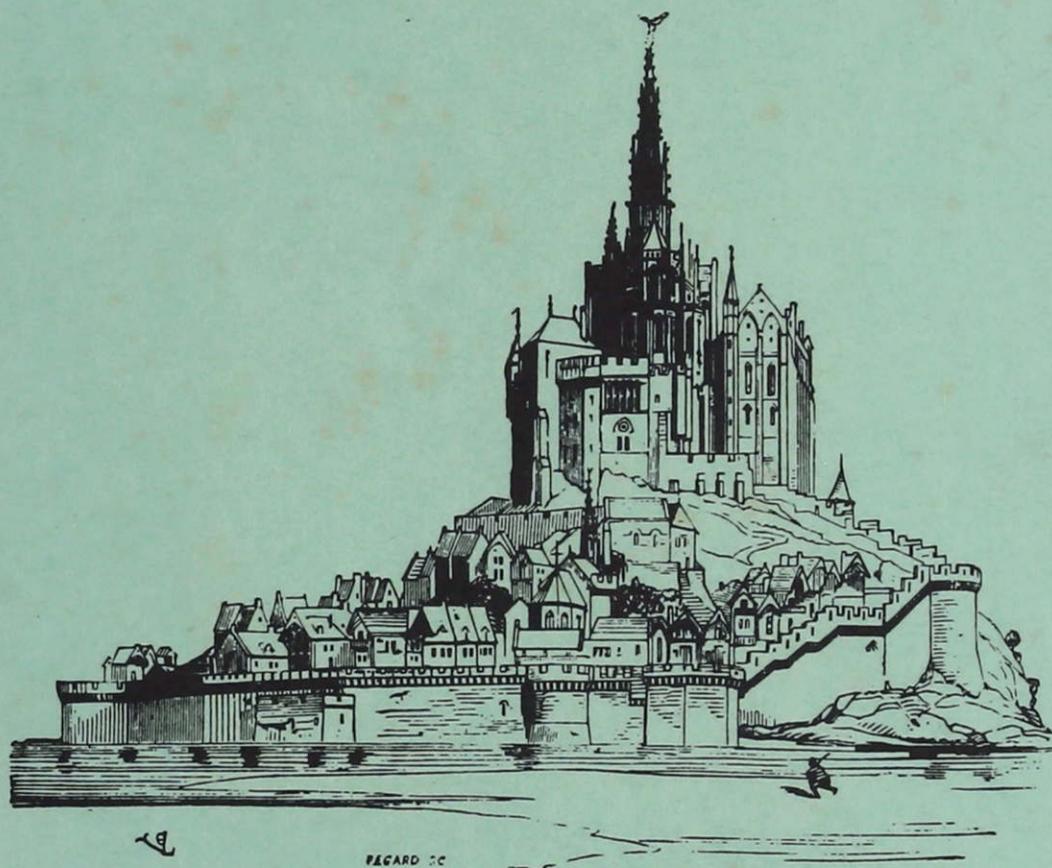


LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



BULLETIN ANNUEL

N° 96 - ANNÉE 1991

Association reconnue d'utilité publique - Décret du 16 Avril 1918
Siège Social : 50116 Abbaye du Mont-Saint-Michel - B.P. 9

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

PARIBAS EN BASSE NORMANDIE

au service
des
entreprises,
des
associations
et des
particuliers.



BANQUE PARIBAS

PARIBAS CAEN

4, RUE DE STRASBOURG
14000 CAEN
TÉL. : 31.85.53.01

DIRECTEUR :
JEAN-PAUL OZANNE

ISSN 1144-4967

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
(Décret du 16 avril 1918)

Siège social : 50116 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)
BOITE POSTALE : N° 9

Bulletin annuel n° 96 - Année 1991

LE COMITÉ D'HONNEUR DES « AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL »

Notre association a décidé de se doter d'un Comité d'Honneur composé de personnalités qui veulent maintenir au Mont son insularité et entretenir la beauté de ce monument unique.

Sous la présidence de M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ, président d'honneur de notre Association, ce Comité fera part de ses réflexions et interviendra chaque fois qu'il le jugera opportun.

Personnalités ayant donné leur accord au 30 juin 1991 :

- M. le Général André BIARD, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur.
- M. André CASTELOT, Historien.
- M. Alain DECAUX, Membre de l'Académie Française.
- M. Maurice DRUON Secrétaire perpétuel de l'Académie Française.
- M. Georges DUBY, Membre de l'Académie Française.
- M. Jean DUTOURD, Membre de l'Académie Française.
- M. Jean FAVIER, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Directeur des Archives Nationales.
- M. André FROSSARD, Membre de l'Académie Française.
- M. Pierre LEMOINE, Inspecteur Général Honoraire des Musées de France.
- M. Michel NORTIER, Conservateur en Chef Honoraire de la Bibliothèque Nationale.
- M. Jean D'ORMESSON, Membre de l'Académie Française.
- M. Bertrand POIREAU-DELPECH, Membre de l'Académie Française.
- M. René REMOND, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- M. Michel REULOS, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris.
- M. Maurice SCHUMANN, Membre de l'Académie Française.
- M. le Général Jean SIMON, Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :

M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ.
M. Joseph LE CLERC.
Le R.P. Michel RIQUET, s.j.

Bureau :

Président : M. Gérard COLMAIRE.
Trésorier : Mlle Elisabeth FÉRY.
Secrétaire Général : M. Henry DECAËNS.
Secrétaire Général Adjoint : M. Hubert GRISON.

Membres :

Mme Antoinette ABADIE.
M. Pierre GEOFFRAY.
M. l'Abbé Marcel LELÉGARD.
M. Alain L'HOMER.
M. Jacques LUCAS.
M. Michel OZANNE.
Le frère Bruno de SENNEVILLE.
M. Serge TRONQUET.

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

Paul DESCHANEL : 1911-1912
de l'Académie Française
Président de la Chambre des députés (1898-1902 ; 1912-1920), puis
Président de la République (1920).

Léon BÉRARD : 1913-1921
de l'Académie Française
Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts (1912-1913), Ministre de
l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1919-1920 ; 1921-1924),
Ministre de la justice (1931-1932 ; 1935-1936).

Joseph LEVATOIS : 1921-1937
Avocat à la Cour de Paris.

Paul LABBÉ : 1937-1940
Secrétaire général, puis Vice-Président de l'Alliance française.

Le Professeur Maxime LAIGNEL-LAVASTINE : 1946-1955
Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine.

Francis AMBRIÈRE : 1955-1969
Ecrivain et directeur du département touristique des éditions Hachette.

Joseph LE CLERC : 1969-1989
Secrétaire général de syndicat patronal.

Réunion du Conseil d'Administration du 21 septembre 1990

Le Conseil d'Administration de l'Association s'est réuni le vendredi 21 septembre 1990, à 17 heures, au Mont-Saint-Michel, dans la salle de Belle Chaise.

Etaient présents : MM. Gérard Colmaire, Henry Decaëns, Mlle Elisabeth Féry, MM. Joseph Le Clerc, Michel Ozanne et le Père Bruno de Senneville.

Etaient excusés : Mme J. Abadie, MM. Pierre Geoffray, Hubert Grison, Léon Jozeau-Marigné, l'Abbé Marcel Lelégard, MM. Alain L'Homer et Michel Reulos.

1) Bulletin n° 95, année 1990

D'année en année, le bulletin annuel s'étoffe. Nous avons eu des échos très favorables sur sa qualité. Mais nous avons des difficultés à trouver des entreprises qui acceptent de le financer par une insertion publicitaire.

2) Projet des pouvoirs Publics

Le Conseil de la Baie, créé à la demande du ministre de l'Équipement, s'est réuni pour la première fois le mardi 26 juin 1990. Les Amis du Mont-Saint-Michel y étaient représentés par Gérard Colmaire et Henry Decaëns.

Le but de la réunion était de présenter le projet de M. Maillard. Nous avons émis des réserves sur ce projet qui semble sous-estimer le rôle que pourrait jouer le Couesnon pour dégager les abords du Mont. Nous sommes également hostiles à l'idée d'implanter un parking insubmersible à trois cents mètres de la porte de l'Avancée dans l'actuel lit du Couesnon ; ce serait en effet une nouvelle « verrue », trop visible du chemin de ronde des remparts ou des terrasses de l'Abbaye, et cela nécessiterait de déplacer le Couesnon vers le Sud.

Nous avons demandé à faire partie de la Commission permanente de ce Conseil pour être informés de ce qui se décidera et éventuellement pour infléchir le projet. Mais ce n'est sans doute pas suffisant. Michel Ozanne et le Père de Senneville seraient favorables à une action énergique de notre part.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous :

- voter une mention qui serait envoyée aux Pouvoirs Publics et aux médias ;
- demander aux membres de notre Comité d'honneur d'intervenir ;
- se mettre en rapport avec des groupes de pression français et étrangers ;
- organiser une conférence de presse avec l'aide de journalistes qui semblent partager les idées que nous défendons, tels Jacques Hébert ou Henri Sannier.

Le principe d'une conférence de presse est adopté.

3) Réunion du 22 septembre

La séance de travail du matin, dans Belle Chaise, sera présidée par Mgr. Fihey, évêque de Coutances et d'Avranches. Au cours de celle-ci, M. Maillard présentera son projet et répondra aux questions que voudront bien lui poser nos adhérents.

A la fin de cette séance, notre Président remettra au Père André Fournier un chèque de 10 000 Francs, qui représente notre participation aux travaux de sonorisation réalisés par la Communauté monastique du Mont dans l'église abbatiale.

Comme d'habitude, René Besson proposera à nos membres les quelques gravures d'Henri Voisin que nous possédons encore. Les Amis de la Bibliothèque municipale d'Avranches présenteront aussi une série de cartes postales qu'ils viennent d'éditer ; il s'agit de dix belles cartes représentant des lettres ornées ou des peintures en pleine page des manuscrits de l'Abbaye du Mont (5 francs pièce).

Après la messe, précédée d'un concert d'orgue, et le traditionnel repas à l'hôtel du Mouton Blanc, nous irons nous promener dans la baie sous la conduite d'Alain L'Homer, celui d'entre nous qui en est aujourd'hui le meilleur spécialiste.

Trois arrêts sont prévus :

- le barrage du Couesnon, afin de constater les effets néfastes de celui-ci et la nécessité de modifier son fonctionnement au plus vite ;
- le Pont à l'Anguille, sur la route de la baie, pour retrouver l'ancien lit de la Guintre, encore visible aujourd'hui, et rappeler l'intérêt de rétablir le cours naturel de ce ruisseau ;
- le Cap Torin enfin, pour constater les effets obtenus par la destruction en 1983-1984 de la digue de Roche Torin.

4) L'affaire des Terrasses Poulard

Chacun a appris par la presse locale que le propriétaire de cet établissement, qui est aussi maire du Mont-Saint-Michel, a construit une véranda en verre et aluminium, sans autorisation ni permis de construire, alors que le bâtiment est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et qu'il jouxte les remparts qui sont eux-mêmes classés Monument Historique. L'Association s'est mise en rapport avec l'architecte des bâtiments de France ; celui-ci nous a assurés qu'un procès-verbal avait été dressé et que l'Administration poursuivrait le propriétaire.

5) Relations du Conservateur avec le personnel de l'Abbaye

Gérard Colmaire évoque la situation du personnel de l'Abbaye qui s'inquiète notamment d'une modification éventuelle du circuit des visites guidées du monument. Celles-ci se limiteraient à l'avenir aux parties romanes et aux cryptes, le reste de l'Abbaye étant en visite libre. Estimant qu'il est difficile de faire passer un message utile en ne présentant aux visiteurs qu'une partie du monument, le personnel de l'Abbaye s'oppose au projet défendu par le Conservateur.

6) Présence de notre Association dans l'Abbaye

Nicolas Simonnet a accepté de mettre à notre disposition un local dans le Châtelet ; nous y avons entreposé nos archives et le stock de nos bulletins.

Nous aimerions, en plus, disposer, dans l'Aumônerie, d'une vitrine dans laquelle seraient présentées quelques gravures d'Henri Voisin, les buts de notre Association et les modalités pour y adhérer. Nous pourrions ainsi accroître le nombre de nos adhérents et développer notre action en faveur du Mont et de sa baie.

Réunion du 22 septembre 1990 au Mont-Saint-Michel

Le mot du Président

« Pluie du matin n'arrête pas le pèlerin »

Monseigneur,
Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Qu'il me soit permis de vous saluer et de vous remercier d'avoir bien voulu vous déplacer aussi nombreux, en cette salle de Belle Chaise où nous nous retrouvons, tous les ans, avec plaisir et dans l'amitié.

Nous voulons en particulier souhaiter la bienvenue aux personnalités qui nous font l'honneur d'assister à notre rencontre et tout spécialement son excellence Mgr. Jacques Fihey, évêque de Coutances et d'Avranches, qui a bien voulu accepter de la présider.

Monseigneur, après avoir débuté votre ministère en qualité de vicaire à Sainte-Croix de Nantes et d'aumônier des étudiants, vous avez été nommé, en 1971, secrétaire adjoint de l'Episcopat et directeur du secrétariat national de l'opinion publique.

En 1977, vous êtes nommé évêque auxiliaire de Mgr Etchegaray, à Marseille. Le 13 février 1983, vous devenez vicaire aux armées avant d'être nommé, en 1988, président de la Commission épiscopale de l'opinion publique.

Vous vous êtes toujours déclaré soucieux « de proposer à l'homme d'aujourd'hui une route de vérité et de bonheur ». Vous avez voulu, depuis votre prise de fonction le 3 septembre 1989, que votre diocèse retrouve « la joie de vivre, de se rassembler ; que les gens soient heureux de célébrer ensemble ».

Monseigneur, tous reconnaissent en vous un évêque très actif, très proche du terrain. Vous êtes aussi, devons-nous le rappeler, très apprécié...

En notre nom à tous, nous vous disons notre gratitude et nous serons tout à l'heure très attentifs au message que vous voudrez bien nous présenter.

Nous saluons à vos côtés les personnalités qui ont bien voulu se joindre à nous, en particulier :

M. Pierre Aguiton, Président du Conseil général de la Manche,
M. Eric Vannier, Maire du Mont-Saint-Michel,
Mme Lucas, Maire adjoint d'Avranches, chargée des affaires culturelles,
Monsieur Jean-Pierre Maillard, Directeur de l'Ecole d'architecture de Rouen et chargé de mission à la D.D.E. du département de la Manche,

Monsieur Martinot-Lagarde, Conservateur des Monuments historiques de Basse-Normandie,

Monsieur Gondran, Architecte des Bâtiments de France,
Monsieur François, Président de l'Association pour la mise en valeur du patrimoine de la baie du Mont-Saint-Michel.

Nous tenons aussi à redire la reconnaissance que nous avons pour notre Secrétaire général, Henry Decaëns, qui s'est surpassé dans la présentation de notre dernier bulletin, pour notre trésorière, Elisabeth Féry, et pour tous ceux qui, membres du Conseil d'Administration ou non, nous apportent leur aide.

Nous souhaitons vous présenter les excuses des personnalités qui n'ont pu se joindre à nous :

M. Maurice Schumann, de l'Académie Française, membre de notre Comité d'honneur,

M. Pierre Lemoine, Inspecteur général honoraire des Musées de France, membre de notre Comité d'honneur,

M. Michel Nortier, Conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque nationale, membre de notre Comité d'honneur,

M. Léon Jozeau-Marigné, membre du Conseil constitutionnel, Président d'honneur de notre Association, qui a subi une hospitalisation au Val-de-Grâce,

M. René André, député maire d'Avranches,
M. Jean-Marie Daillet, député de la Manche,

Le Dr. Gilles Buisson, maire honoraire de Mortain,
M. Alain Marais, Directeur régional des affaires culturelles,

M. Nicolas Simonnet, Conservateur du Mont-Saint-Michel,
M. Yves Perrin, Président d'honneur de l'A.G.E.B.,

M. Jean-Luc Leservoisier, bibliothécaire d'Avranches,
Mme Jacques Abadie, M. Pierre Geoffroy, M. Hubert Grison, M. l'Abbé Marcel

Lelégard, membres de notre Conseil d'Administration ; ainsi que M. Gérard Chabbey, Mlle Madeleine Cousin, M. A. Heintz, le Dr. Roger Lecomte, M. René Lemesle, M. & Mme Lepoutre, Mme Fernande Mondamert-Dubergé, Mlle Monique Moreaux, M. Jean Morre, M. André Perreaux, Mme Guy Pitel, M. & Mme Yvan Téqui et Mme Michel Vecten-Lemarié, membres de notre Association.

Chaque année, nous devons déplorer, hélas, la disparition de membres de l'Association.

Aujourd'hui, il en est trois qui nous affectent profondément.

Georges Lebrec nous a quittés, le premier, le 11 avril dernier. Il avait fait la plus grande partie de sa carrière au Commissariat général au Tourisme où il avait été chargé des relations internationales. Ses missions l'amènèrent dans le monde entier ; il s'était rendu dans de très nombreux pays. Toutefois, il en est un qui le marqua particulièrement : le Népal. Pour ce pays, il sollicita du Général de Gaulle l'ouverture des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs. Avec succès ! Très attaché au Mont-Saint-Michel, où sa femme possède une maison, il était entré dans notre Conseil d'Administration, dès 1945. Il fit, lors de nos réunions, plusieurs communications très intéressantes. En 1957, il fut promu au Comité d'Honneur de l'Association et prit une part active dans le comité d'organisation du Millénaire.

C'était aussi un ami délicieux qui nous accueillait avec beaucoup de chaleur au Vieux Logis ou à Paris. Jusqu'à la fin, il avait voulu soumettre ses idées à votre Président avec un enthousiasme communicatif.

A sa femme Hélène, à sa fille Marie-France, à son fils Paul-Noël et à ses autres enfants, nous redisons notre émotion et notre amitié sincère.

Trois semaines plus tard nous apprenions la disparition de Germain Bazin, membre de l'Institut. Nous l'avions invité afin de présider notre assemblée de mars dernier. A l'époque, déjà souffrant, il avait décliné cette possibilité de retrouver les Amis du Mont qu'il appréciait particulièrement.

Elu à notre Conseil d'Administration après la seconde guerre mondiale, il s'était retiré assez rapidement en raison de ses activités.

Si son œuvre écrite est très importante : ce fut un grand spécialiste des peintures ; il est surtout connu, pour nous, par son œuvre exceptionnelle, parue en 1933, consacrée au Mont-Saint-Michel, et rééditée en 1978.

En 1989, il avait accepté de faire partie de notre Comité d'Honneur, « étant donné, nous avait-il déclaré, l'intérêt que j'ai toujours porté au Mont et la grande sympathie que j'éprouve pour votre association qui œuvre à le défendre ».

Enfin, Guy Pitel, après une très grave opération, nous a quittés au milieu des vacances d'été. Guy était l'un de nos deux vice-présidents. Nous lui avons délégué d'importantes responsabilités. Il ne nous est pas très facile d'en parler tellement il était proche et cher.

Docteur en pharmacie, directeur général d'un grand laboratoire de produits pharmaceutiques jusqu'à sa retraite, il était entré au Conseil d'Administration en même temps que nous, en 1982.

L'Association l'avait choisi en raison de son engagement pour la sauvegarde de notre monument et de l'insularité de la Baie. Guy Pitel était déjà, à cette époque, Président de l'Association pour la protection du site de Champeaux et de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Pendant ces années, nous avons eu des relations extrêmement chaleureuses. Guy n'a jamais ménagé ses suggestions, ses conseils et surtout son temps au service de nos idéaux. Tous ceux qui l'ont bien connu au sein de notre Conseil ou de notre Bureau ont toujours apprécié sa franchise et sa force de propositions.

Souvenons-nous, lors de notre dernière Assemblée – il nous fit part des propositions de la Commission qu'il animait, et, en même temps, avec beaucoup d'affection, il nous redit toute la confiance qu'il avait mise dans les AMIS du MONT-SAINT-MICHEL et dans votre Président.

Nous avons perdu une personnalité de premier plan, un ami épatant.

Que sa femme Thérèse, qui reviendra bientôt participer à nos activités, sache bien que nos pensées sont en ce moment avec Guy et que nous lui transmettons notre affection la plus vive.

Nous tenons aussi à vous signaler le décès du réalisateur de cinéma Maurice Cloche. S'il fut célèbre, il le dut au film « Monsieur Vincent ». Toutefois, pour les Amis, il s'illustra par son second court métrage de trente minutes sur le Mont-Saint-Michel, en 1935.

Son film, qui eut un très grand succès, fut, ainsi qu'il l'écrivait à Henri Voisin en septembre 1933, « un film qui puisse intéresser à la fois les savants, les artistes, les gens de goût et la foule, en leur faisant connaître, aussi complètement que possible, une Merveille de l'art français »...

Ainsi que vous l'avez appris, de nombreux événements se sont déjà produits après notre réunion de mars dernier, à Paris.

Ce fut, d'abord, le 19 avril dernier, l'annonce par la presse du projet de **Port-Saint-Michel** :

Il s'agit de la création par une société privée d'un très important centre de loisirs s'étendant sur 24 hectares à Saint-Georges de Gréhaigne, à huit kilomètres du Mont.

L'objectif est de reconstituer une animation autour du thème de la mer et des grands navigateurs.

Ce « complexe d'hébergement ludique thématique » ainsi qu'il a été appelé permettrait de créer des capacités d'hôtellerie, de restauration et de commerces pour capter le flux de passage entre le Mont-Saint-Michel et la Bretagne.

Vous vous souvenez du tollé général qui accueillit en Normandie ce projet.

Depuis, les initiateurs de ce Disneyland ont annoncé que les thèmes d'animation choisis seraient plus en rapport avec la région. Quelle que soit la suite qui sera donnée à tout cela, il n'est pas question d'accepter que le site soit défiguré et que l'image du Mont-Saint-Michel soit utilisée à n'importe quelle fin.

Nous vous avons dit, il y a un an, que Monsieur le Préfet nous avait annoncé la réunion imminente du **Conseil de la Baie du Mont-Saint-Michel** composé d'élus, de fonctionnaires et de représentants d'Associations. Ce Conseil s'est enfin réuni, dans cette salle, le 26 juin dernier.

Les Pouvoirs Publics ont élaboré des propositions qui visent à une mise en valeur de l'ensemble du paysage de la baie, y compris sur le plan économique et touristique.

Le Conseil de la Baie, dont fait partie votre Association, doit permettre « l'émergence » d'une large concertation avec tous les partenaires concernés de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine.

Votre Président a pris la parole pour donner son point de vue et solliciter, pour l'Association, une intégration dans la Commission Permanente de ce Conseil, destinée à faire « avancer » l'étude des dossiers.

Nous souhaitons donner la parole, dès maintenant, à Monsieur Maillard afin que nous puissions intervenir, avec vous tous, après.

Nous tenons, toutefois, à vous rappeler que nous avons évoqué longuement le retour du caractère maritime de la Baie du Mont-Saint-Michel, en septembre 1989 et en Mars 1990, et que, surtout, notre collègue François Enaud, Président du Comité Français de coordination du Patrimoine auprès de l'UNESCO, dans une remarquable communication, a stigmatisé le rôle de l'Etat en se demandant s'il ne se résignait pas à l'ensablement de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Monsieur Jean-Pierre Maillard, vous êtes Directeur de l'Ecole d'Architecture de Rouen et vous avez été chargé du dossier de désensablement de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Nous n'avons pas pu vous accueillir, à Paris, et c'est avec un grand intérêt que nous pouvons le faire, aujourd'hui, au Mont.

Nous vous cédon à présent la parole.

Gérard COLMAIRE

Conseil d'Administration du 16 avril 1991

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 avril à 17h45 dans les salles de la paroisse Saint-Augustin (7, rue de la Bienfaisance, 75008, Paris).

Etaient présents : Mme Jacques Abadie, MM. Gérard Colmaire et Henry Decaëns, Mlle Elisabeth Féry, MM Pierre Geoffray, Hubert Grison, Michel Ozanne, Michel Reulos et le frère Bruno de Senneville.

Etaient excusés : MM. Léon Jozeau-Marigné, Joseph Le Clerc, Alain L'Homer et l'abbé Marcel Lelégard.

Le procès verbal du Conseil d'Administration du 21 septembre 1990 est adopté à l'unanimité.

Commission permanente du Conseil de la Baie du Mont-Saint-Michel

La Commission permanente du Conseil de la Baie s'est réunie le vendredi 8 mars 1991 au Mont-Saint-Michel, sous la présidence de M. Bertrand Landrieu, préfet de la Manche. Notre association y était représentée par son président, Gérard Colmaire. Le but de cette réunion était avant tout de présenter aux membres de cette Commission les cinq concepteurs choisis pour travailler au projet « envisagé pour le maintien du caractère insulaire du Mont-Saint-Michel ».

Ces concepteurs devraient rendre leurs études au milieu du mois de mai prochain. Les travaux pourraient ensuite être réalisés dans le cadre d'une opération « grand site » ; c'est donc l'ensemble de la baie, de Champeaux à Cancale, qui serait concerné.

Notre Président, qui a particulièrement apprécié l'intervention de M. Pierre Aguiton, est quelque peu inquiet ; il trouve en effet que l'on privilégie l'aménagement de l'espace au détriment de la lutte contre l'ensablement.

Elections au Conseil d'Administration

Six membres du Conseil dont le mandat arrive à expiration sont à nouveau candidats : MM. Gérard Colmaire, Henry Decaëns, Pierre Geoffray, Léon Jozeau-Marigné, l'abbé Marcel Lelégard et le frère Bruno de Senneville.

D'autres personnes ont exprimé par écrit le désir d'entrer au Conseil : Me Jacques Lucas, avocat à Avranches, et M. Serge Tronquet, ingénieur à la retraite.

Deux sièges sont en outre vacants : celui du regretté Guy Pitel et celui de M. Michel Reulos qui, après vingt-cinq ans de vice-présidence, souhaite passer la main.

Il y a donc huit candidats pour huit sièges à pourvoir.

Après avoir remercié Michel Reulos de tout ce qu'il a fait pour notre association, Gérard Colmaire propose de le nommer au Comité d'Honneur ; étant donné la qualité des travaux historiques de notre vice-président, cette proposition reçoit une approbation unanime.

Conférence de presse

Chacun s'accorde à penser que notre association devra faire connaître son point de vue sur les travaux qui sont envisagés pour rétablir l'insularité du Mont. Jusqu'alors, nous nous sommes abstenus de prendre parti publiquement car le projet de M. Maillard n'était pas suffisamment élaboré. Nous serons sans doute à même de le faire prochainement, c'est-à-dire cet été. Nous devons donc nous y préparer. Michel Reulos se demande s'il ne faudrait pas s'assurer le concours d'organismes nationaux. Dans un premier temps, nous nous efforcerons de nous rapprocher des autres associations de la baie ; Michel Ozanne est mandaté pour prendre des contacts avec celles-ci.

Véranda des Terrasses Poulard

La véranda en verre et métal construite sans autorisation l'an dernier est toujours en place. Le fait que le propriétaire de l'établissement soit aussi le maire du Mont a quelque peu compliqué l'affaire. En effet, aux termes de l'article 681 du Code de procédure pénale, dès qu'un préfet, un magistrat ou un maire est susceptible d'être inculpé, le procureur de la République doit présenter une requête à la Chambre criminelle de la Cour de cassation pour qu'elle désigne la juridiction qui sera chargée de l'affaire. Cette dérogation aux règles habituelles des poursuites judiciaires a bien entendu retardé la procédure.

Notre Association ne saurait se désintéresser de cette affaire, d'autant qu'il y a eu un précédent en 1934 dans une affaire qui concernait le même immeuble. Hubert Grison est mandaté pour suivre la question.

Réunion au Mont-Saint-Michel

Le Conseil décide de retenir la date du 28 septembre pour notre traditionnelle réunion au Mont.

Assemblée générale du 16 avril 1991

Au cours de l'Assemblée générale qui s'est tenue à 20 heures, le même jour et au même endroit, le Président, Gérard Colmaire, a pris la parole pour faire le bilan de notre action depuis la dernière assemblée statutaire. La trésorière, Elisabeth Féry, a ensuite présenté le rapport financier de l'exercice 1990. Ces deux rapports, qui sont publiés dans le présent bulletin, ont été adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'Assemblée générale devait également renouveler la moitié des membres du Conseil d'Administration et pourvoir le siège laissé vacant par Michel Reulos, élu au Comité d'Honneur. Six membres sortants ont été réélus : Gérard Colmaire, Henry

Decaëns, Pierre Geoffray, Léon Jozeau-Marigné, l'abbé Marcel Lelégard et le frère Bruno de Senneville. Deux nouveaux membres sont entrés au Conseil : Me Jacques Lucas et Serge Tronquet.

Henry Decaëns a ensuite fait part des contacts que lui-même et surtout Alain L'Homer ont pu avoir avec M. Jean-Pierre Maillard. Notre Association avait émis quelques réserves sur le projet défendu par M. Maillard parce que l'emplacement proposé pour le futur parking insubmersible nous semblait mal choisi et parce que l'idée d'utiliser la puissance hydraulique du Couesnon était abandonnée. Sur ces deux points, le projet a évolué favorablement.

Le parking, prévu à l'origine dans l'axe du lit du Couesnon, devrait être implanté à l'Est ; sa localisation exacte ne sera connue qu'au début de l'été prochain.

M. Maillard semble désormais convaincu que l'on pourra également dégager les abords du Mont en utilisant la puissance hydraulique du Couesnon. Il n'a pas encore eu le temps de se pencher sur cette question très complexe, mais la situation s'est améliorée parce que la pluviométrie de cet hiver a été plus abondante que celle des hivers précédents et parce que l'on a mieux géré le fonctionnement du barrage de la Caserne ; les radiers des portes à flot ont été abaissés et on laisse désormais passer un peu d'eau de mer par la vanne secteur prévue pour les bateaux. Des effets non négligeables ont ainsi été obtenus : les portes à flot, qui étaient bloquées par la tange, fonctionnent à nouveau et les abords du barrage sont moins encombrés de sédiments.

Durant l'hiver, M. Maillard a réalisé de nombreuses mesures topographiques dans les herbus de l'Est ; il a relevé le profil des criches et a mesuré les courants qui remontent dans celles-ci lors des marées de vives eaux. Toutes ces mesures devaient être faites avant que l'on envisage de réactiver les anciens lits de la Guintre ou du ruisseau de Beauvoir. Elles devaient permettre d'éviter que l'on fasse passer les eaux soit du côté Ouest, soit du côté Est du Mont lorsque l'extrémité de la digue insubmersible aura été supprimée. Il faudra en effet veiller à ce que les eaux se répartissent bien à droite et à gauche du Mont, sinon les sédiments s'accumuleront rapidement du côté où l'eau ne passera pas.

Une discussion, à laquelle ont notamment pris part François Enaud, Marie-Claude Manet et le frère Bruno de Senneville, s'est alors engagée entre les membres présents qui ne partageaient pas tous l'optimisme d'Alain L'Homer ou d'Henry Decaëns, certains trouvant que le projet de M. Maillard était encore trop flou, d'autres pensant qu'il offrait un bel habillage décoratif mais que son financement était hypothétique. Chacun est tombé d'accord pour poursuivre la réflexion jusqu'à ce que le projet soit suffisamment élaboré.

A l'ordre du jour de l'Assemblée figurait aussi le choix d'un logo pour notre Association. Hubert Grison, Secrétaire général adjoint, et Jacques Auriac, peintre, ont été chargés de mettre au point des projets.

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni après l'Assemblée générale, à 21h30, a décidé de reporter à une prochaine séance l'élection des membres du bureau.

Assemblée générale du 16 avril 1991

Allocution du Président

Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Si nos réunions au Mont-Saint-Michel sont de véritables fêtes, c'est aussi avec plaisir que nous nous retrouvons une fois par an, à Paris, pour notre Assemblée statutaire.

Nous tenons à remercier ceux qui ont pu se joindre à nous ce soir, et nous nous réjouissons de la présence parmi nous de :

M. François Enaud, Inspecteur général honoraire des Monuments historiques et ancien président du Comité français de coordination du patrimoine auprès de l'UNESCO.

Madame Manet, Présidente de l'AGEB.

Nous regrettons l'absence de Monsieur le Haut Conseiller Léon Jozeau-Marigné, président de notre Comité d'honneur, qui nous a prié de l'excuser.

Nous vous présentons aussi les excuses des personnalités qui n'ont pu se joindre à nous :

Le R.P. Michel Riquet, Président d'honneur de notre Association, auquel nous redisons notre fidélité et notre gratitude.

M. Raymond Triboulet, Président de l'Institut de France,

M. Michel Nortier, membre de notre Comité d'honneur,

M. Pierre Aguiton, Président du Conseil général de la Manche,

M. Jean-Marie Daillet, député de la Manche,

M. Maxime de Coniac, Conseiller général du Canton de Saint-James,

M. Julien Nicolle, maire honoraire du Mont-Saint-Michel,

M. l'abbé Paul Renard, curé du Mont-Saint-Michel,

M. Jean-Luc Leservoier, bibliothécaire d'Avranches,

MM. Alain L'Homer, Joseph Le Clerc et l'abbé Marcel Lelégard, membres de notre Conseil d'Administration ; ainsi que M. Marcel Avril, M. l'abbé Jean Béasse, M. & Mme Francis Besson, Mlle Odette Bois, M. Jean Delon de Mezerac, Mme Gisèle Dupré, MM. Guy Dodeman, Pierre Garreau, Eugène Holas, Mlle Jacqueline Lemaire, Me Jacques Lucas, MM. Louis Mellion, Roger Rabuteau, Mme Michelle Vecten, M. Jean Vilnet et les 170 membres qui nous ont envoyé un pouvoir.

Nous souhaitons vous parler des hommes avant d'évoquer les faits et les événements.

Nous évoquerons tout d'abord la disparition de M. Michel d'Ornano qui a beaucoup fait pour notre association. Nous n'oublierons pas qu'il avait présidé avec beaucoup d'à propos l'une de nos réunions de septembre au Mont.

Notre pensée rejoint, ce soir, un homme qui était des nôtres il y a un an, notre vice-président délégué, Guy Pitel. Bien que nous ayons déjà évoqué sa mémoire lors de notre réunion de septembre, nous en reparlerons car nous n'avons pu donner de nombreux détails sur sa carrière professionnelle.

Guy Pitel, qui nous a quittés prématurément le 28 juillet 1990, avait comme vocation première la recherche scientifique. Moniteur à la Faculté de pharmacie à vingt-quatre ans, il rejoint dès 1947 un groupe de chercheurs, dont François Jacob, futur prix Nobel de médecine. Ensemble, ils travaillent à mettre au point un antibiotique contre la tuberculose.

Mais, finalement, il s'oriente vers l'industrie pharmaceutique. Entré en 1957 aux laboratoires Delagrangé, en qualité de pharmacien, il crée et organise les services de recherche de pharmacotechnie. C'est alors la recherche des « benzamides », sous l'impulsion du professeur Justin-Besançon, par une éminente équipe dont font partie Guy Pitel et Thérèse Luce qui deviendra sa femme. Cette recherche aboutit, en 1963, au lancement du Pimpéran, suivi du Dogmatil.

En 1965, la direction technique des laboratoires Delagrangé lui est confiée. Le 1^{er} juin 1969, il en devient le directeur général.

Engagé par ailleurs dans de nombreuses causes, il s'illustre au Rotary et dans le développement des relations entre l'Université et les entreprises. C'est à ce titre qu'il reçut les palmes académiques en 1986.

Guy Pitel laisse aux laboratoires Delagrangé un véritable exemple sur les plans social, technique et convivial.

Pour notre Association, Guy Pitel était surtout un très important pilier, un homme de conviction. Comme nous l'avons déjà dit : « nous avons perdu une personnalité de premier plan, un ami épatant ».

A sa femme, Thérèse, qui a le courage d'être présente ce soir, nous redisons notre émotion et notre affection la plus vive.

Pour Guy Pitel, nous vous demandons de bien vouloir respecter une minute de silence.

Il est un autre homme, fort heureusement à nos côtés, dont ce soir nous voulons évoquer les missions. Vous connaissez Henry Decaëns, infatigable secrétaire général, grand artisan de notre bulletin annuel. Notre Association est doublement honorée car Henry vient d'être reçu à l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen ; il y représentera le Mont-Saint-Michel.

D'autre part, nous avons le grand plaisir de vous annoncer sa récente nomination comme Administrateur de l'Eglise Saint-Ouen de Rouen et Conservateur du grand-orgue de cet édifice. Nous tenons à lui adresser nos sincères félicitations. Rappelons que l'église Saint-Ouen, par son admirable chœur, les proportions de sa nef et la pureté de ses lignes, est considérée comme un des joyaux de l'architecture française du XIV^e siècle.

Vous vous souvenez que depuis le printemps 1989, l'Etat a relancé la réflexion pour conforter le caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

Après avoir analysé les conditions de cette entreprise, les Pouvoirs Publics ont proposé un programme d'aménagement que M. Jean-Pierre Maillard a présenté le 23 juin 1990 aux collectivités locales, aux associations et aux experts scientifiques, réunis dans le « Conseil de la Baie » qui comprend 108 membres.

Chacun a pu apprécier la patience avec laquelle Monsieur Maillard est venu nous présenter son projet lors de notre réunion de septembre dernier.

Depuis, l'équipe chargée du projet a mené tout un programme de travaux techniques pour affirmer ses propositions : réalisation des premières études d'impact, préparation des relevés topographiques, sondages, réflexions sur les enquêtes publiques, comptages sur le flux des voitures et de visiteurs, etc.

La partie la plus importante de ce travail préparatoire a débuté en janvier dernier par la **consultation de six concepteurs** pour la mise au point du projet définitif. Les six personnalités consultées sont des architectes ou des paysagistes de grand renom qui se sont distingués par des ouvrages inscrits dans des sites ou des paysages : trois sont des parisiens, l'un d'eux est bordelais, les deux derniers sont de Vienne et de Barcelone.

En février dernier, les concepteurs sont venus au Mont-Saint-Michel où ils ont rencontré Monsieur VANNIER et son Conseil Municipal.

C'est dans ce contexte que votre Président s'est déplacé, le 8 mars, au Mont-Saint-Michel. Monsieur le Préfet de la Manche, Bertrand Landrieu, réunissait la Commission permanente du Conseil de la Baie (26 membres). Monsieur Pierre Aguiton, Président du Conseil Général de la Manche, était à ses côtés.

Depuis l'intervention de notre Association, celle-ci fait partie de cette formation restreinte du Conseil de la Baie. La Commission, associée à la phase d'étude et de réflexion, devait faire part aux concepteurs de ses observations ainsi que répondre à ses questions.

Seule, la première partie de ce programme a été vraiment réalisée. Très peu de questions ont été le fait des concepteurs qui, nous l'espérons, maîtrisent la situation.

Rappelons que le projet envisagé comprend essentiellement la démolition partielle de la digue insubmersible et son remplacement par un nouveau lien fixe, sans doute une passerelle, transparent au flot. Ces travaux imposent une refonte du stationnement et donc la création de tout un dispositif nouveau de parcs pour les visiteurs, mais aussi pour la desserte technique du Mont, pour la vie de ses habitants et pour ses activités. Ces ouvrages doivent être parfaitement fonctionnels, mais ils doivent aussi être réalisés avec une particulière exigence d'inscription dans le site de la baie et d'aspect face au monument. Ces exigences sont parfois contradictoires. Comment, par exemple, réaliser à la fois un grand parking nécessaire pour accueillir le vaste public de l'été et en même temps respecter un site sensible ?

Les Amis du Mont-Saint-Michel sont intervenus tant au Conseil qu'à la Commission afin d'insister sur la qualité esthétique de la passerelle – devant

s'intégrer dans le site – qui doit remplacer la digue dont la coupure doit être significative, mais aussi sur le parking « paysager » qui restera très visible des remparts et de l'Abbaye.

Enfin sur le regret de voir abandonné le projet d'aménagement du Couesnon, clef d'un véritable moyen d'aider au désensablement de la Baie. Ne perdons pas, toutefois, sur ce dernier point, tout espoir : en effet, notre collègue Alain L'Homer, absent de notre Assemblée, rencontre en ce moment même M. Maillard afin de lui faire part de notre souci de voir reconsidérée la position officielle sur la Couesnon.

Par ailleurs, et ceci ne simplifie pas la situation, nous tenons à vous citer le courrier de Monsieur le ministre de l'Équipement au Préfet de la Manche, d'avril 1990 : « Je souhaite cependant que toutes possibilités soient réservées, par cet aménagement des accès du Mont, d'une intervention active de désensablement, par le moyen de réservoirs à marée, si l'évolution des fonds et des herbes dans la baie connaissait une aggravation rapide ».

Il apparaît donc que le rétablissement des capacités de chasse du Couesnon n'est pas écarté. L'Agence du Bassin serait associée à cette démarche. Le projet serait accompagné de modalités de gestion hydraulique du rivage à l'Est du Mont par le rétablissement des petits écoulements. Il s'agit de réactiver l'ancien lit de la Guintre et du ruisseau de Beauvoir.

Enfin, au-delà du Mont-Saint-Michel, les aspects économique, politique et historique de l'ensemble du territoire d'une région, de Champeaux à Cancale, seraient pris en compte. La procédure d'une opération « **Grand Site** » serait lancée afin de réhabiliter ce site majeur et de porter remède au problème d'excès de fréquentation, qui met en péril sa qualité « paysagère ». L'étude est financée par l'Etat qui définit un certain nombre de projets puis prend en charge les actions, en liaison avec les collectivités locales.

Auparavant, les concepteurs – qui ne sont plus que cinq depuis peu – ont jusqu'à la mi-mai pour rencontrer les experts et déposer leurs études devant une **Commission d'Évaluation** qui fera connaître son avis au maître d'ouvrage, c'est-à-dire l'Etat, avant la fin du mois de juin.

La composition de cette Commission a beaucoup intéressé les médias. Présidée par M. Max Querrien, Conseiller d'Etat, elle comprendra Monseigneur Fihey, Evêque de Coutances, M. Aguiton, Président du Conseil Général de la Manche, mais aussi des représentants des ministères de l'Environnement, de l'Équipement et de la Culture, des universitaires, et un écrivain, Milan Kundera qui apportera « un autre regard que celui des techniciens ou des administratifs ».

En juillet 1991, nous serons fixés sur le nom et le projet retenu. Il est prévu que les bonnes idées de chacun des concepteurs pourront être utilisées dans le projet « phare ».

Vous aurez sans doute compris, mes chers collègues, que rien n'est encore acquis !

Nous avons, en tout cas, préféré, Henry Decaëns, Alain L'Homer et nous-même, rencontrer Monsieur Maillard, maître d'œuvre et cheville ouvrière, afin de lui faire

connaître nos convictions et l'inciter à réfléchir sur certains aspects moins heureux du Projet Officiel.

Les Amis du Mont-Saint-Michel ne veulent évidemment pas que l'on donne l'impression de piétiner sur place, d'ajourner, de gagner du temps parce qu'au fond on ne veut rien faire de profitable à la cause du maintien du caractère maritime, tout en donnant l'air de s'y prêter.

Et pourtant il est devenu bien difficile de reculer encore l'échéance des mesures effectives.

Les journaux ont titré dernièrement : « 20 ans de perdus ». Que doit dire notre Association qui piétine depuis 80 ans.

Il n'y a donc que deux hypothèses à envisager : ou l'on ne veut rien faire pour sauver le caractère maritime et, suivant le désir des utilitaires, il faut se résigner à voir la Baie définitivement comblée et la montagne amphibie ne plus émerger que de prosaïques champs de céréales ; ou bien c'est sincèrement qu'on veut aboutir, en donnant satisfaction aux vœux de l'immense majorité des personnes qui sont sensibles aux beautés de la nature et aux merveilles de l'art.

Dans ce cas, il faut que le projet des Pouvoirs Publics – enrichi du réaménagement du Couesnon et de la coupure nette de la digue, à une distance du rocher suffisante afin que cette rivière puisse y creuser un lit capable de recevoir le volume d'eau qu'elle débite – soit une réalité à très court terme.

Ainsi, les dispositions proposées par notre Association, dès 1911, en vue d'assurer l'insularité du Mont-Saint-Michel seraient enfin satisfaites. Nous vous donnons rendez-vous lors de la conférence de presse que notre Association organisera au cours de l'été, afin de donner notre point de vue sur les propositions faites, et aussi lors de notre réunion de septembre, en espérant pouvoir constater les premières concrétisations.

Gérard COLMAIRE

Rapport financier 1990

RAPPEL : Situation au 31-12-1989

- Disponible :

Banque N.S.M.	52 247,54 F
C.C.P.	11 176,93 F
Caisse d'Epargne	8 308,93 F
	<hr/>
	71 733,40 F

- Portefeuille : Fonds communs de Placements

- 5 « Placements nets »	47 049,95 F
- 7 « Placements court terme »	74 399,78 F
	<hr/>
	121 449,73 F

Total général. 193 183,13 F

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1990

- Disponible :

Banque	93 938,33 F
C.C.P.	22 234,92 F
Caisse d'Epargne	8 682,83 F
	<hr/>
	124 856,08 F

- Portefeuille

- 5 « Placements nets »	46 528,20 F
- 7 « Placements court terme »	74 754,26 F
	<hr/>
	121 282,46 F

Total général. 246 138,54 F

SOIT UNE AMELIORATION à la fin 1990 par rapport à 1989 de 52 955,41 F

DEPENSES

• Impression du bulletin.	33 786,85 F
• Frais de fonctionnement : impressions diverses, affranchissements, boîte postale, réexpédition du courrier, etc.	11 935,83 F
• Dépenses exceptionnelles : Participation à la sonorisation de l'abbaye et Achat de deux cassettes.	10 550,00 F
	<hr/>
Total	56 272,68 F

RECETTES

• Cotisations	47 700,00 F
• Vente de gravures, bulletins	3 300,00 F
• Intérêts du portefeuille	
– 5 coupons « Placements nets »	4 159,00 F
– 7 coupons « Placements court terme »	6 747,79 F
• Participation publicitaire à l'édition du bulletin (Banques N.S.M. – Paribas – Caisse d'Epargne d'Avranches – Sté Masselin – Tricots St-James – Biscuiterie de la Baie du Mont-Saint-Michel)	5 050,00 F
• Deux dons exceptionnels	42 438,57 F
TOTAL	109 395,36 F
• Moins-value du portefeuille	167,27 F
TOTAL	109 228,09 F

BALANCE

RECETTES	109 228,09 F
DEPENSES	56 272,68 F
	52 955,41 F

EN RÉSUMÉ :

- le nombre des adhérents à jour de leurs cotisations est en progression d'une quarantaine ;
- nous devons remercier tout particulièrement une donatrice française et un donateur italien qui nous ont apporté plus de quarante mille francs ;
- la participation publicitaire à l'édition du bulletin a légèrement diminué ;
- si celui-ci a été onéreux, il est beaucoup plus important, et sa qualité est de plus en plus appréciée par l'ensemble de nos adhérents ;
- en dépit de la baisse des cours boursiers pendant le deuxième semestre, l'estimation de notre portefeuille n'a guère varié (baisse de 167,27 frs seulement).

Ce bilan est donc satisfaisant.

Mais il demeure impératif à chacun d'entre nous de rechercher activement de nouveaux adhérents, et surtout... de jeunes adhérents.

Bulletin nécrologique

Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès de plusieurs de nos amis qui ont œuvré pour faire connaître et défendre le Mont-Saint-Michel. Nous nous associons au chagrin de leurs proches auxquels nous adressons nos très sincères condoléances.

Guy Pitel, vice-président de notre Association, décédé le 28 juillet 1990 dans sa soixante-huitième année. Gérard Colmaire, lors de nos dernières réunions, a rappelé tout ce que nous devons à Guy Pitel et combien son amitié nous était chère.

Louis Cornille, mort en août 1990 dans sa quatre-vingt-septième année. Il était né à Avranches où il avait fait ses études primaires et secondaires ; il avait ensuite été à Paris pour préparer son diplôme d'architecte et un doctorat en Droit. Louis Cornille a exercé la profession d'architecte à Avranches où, au lendemain de la dernière guerre, il y avait fort à faire ; il était membre de notre association depuis de nombreuses années.

Le docteur Roger Lecomte, de Saint-Jean-le-Thomas, décédé le 15 décembre 1990. Il était l'un de nos plus anciens adhérents. C'était un homme très courtois qui était fidèle à nos réunions au Mont.

Nobert Dufourcq, mort à Paris le 19 décembre 1990 dans sa quatre-vingt-septième année. On lui doit de nombreux livres sur la musique et, tout particulièrement, une monumentale histoire de l'orgue français en cinq tomes, publiée chez Picard.

Emile Dauphin, de Mont Saint-Aignan, décédé le 10 janvier 1991 à l'âge de soixante-quinze ans. Ingénieur des arts et métiers, ingénieur mécanicien de la Marine, il exerçait encore en tant qu'expert. Il avait adhéré à notre Association en 1989, lors d'un voyage au Mont organisé par les Amis des Musées départementaux de la Seine-Maritime.

Madeleine Froidevaux, née Flandrin, décédée à Paris le 15 avril 1991. Elle était l'épouse de celui qui fut l'architecte en chef du Mont de 1957 à 1983. Nous la connaissions bien car il était rare qu'elle n'accompagne pas son mari dans ses déplacements. Elle n'était pas revenue au Mont depuis le décès de celui-ci en 1984, mais elle s'y intéressait toujours ; nous l'avions rencontrée à l'Hôtel de Sully, le 14 avril 1988, à l'inauguration de l'exposition « l'Archange, la flèche ». Elle suivait nos activités par l'intermédiaire de notre bulletin annuel qu'elle recevait avec plaisir.

H.D.

Document inédit sur le Mont-Saint-Michel

Le document que vous publions ci-contre est conservé aux Archives du département de l'Eure. C'est le début d'une lettre qu'Auguste Le Prévost a adressée de Bernay, le 31 août 1833, à son ami, l'historien Charles du Hérissier de Gerville qui habitait Valognes.

Auguste Le Prévost, né à Bernay (Eure) le 4 juin 1787, mort à La Vaupalière (Seine-Maritime) le 14 juillet 1859, a été sous-préfet de Rouen en 1814 et député de Bernay de 1834 à 1848. Erudit infatigable, il a publié de très nombreuses études historiques sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime. Il était membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, membre correspondant du Comité Historique des Arts et Monuments, membre de la Commission des Monuments Historiques.

Nous avons extrait de sa très longue lettre les passages qui concernent le Mont-Saint-Michel. En lisant ces quelques lignes, on constatera qu'il n'était guère facile de visiter l'abbaye, alors transformée en prison. On sera sans doute surpris par l'intérêt que Le Prévost porte à des détails, comme la liste des 119 chevaliers qui ont défendu le Mont pendant la guerre de Cent Ans ou les canons pris aux Anglais en 1434, et par son jugement négatif sur la Salle des chevaliers. Son attitude assez réservée s'explique vraisemblablement par les conditions difficiles de sa visite.

H.D.

Monsieur et respectable ami,

J'ai eu l'honneur de vous écrire quelques lignes au moment où j'allais partir pour rejoindre mes amis de Rouen à Saint-Lô et quand j'espérais encore pouvoir profiter de ce voyage pour aller vous voir à Valognes. Cette espérance a malheureusement été trompée. En arrivant à Saint-Lô le lundi 13 mars, j'ai appris que mes compagnons de voyage, ennuyés de m'attendre sur place, s'étaient déterminés à faire seuls la course de Cherbourg, d'où ils revinrent ce jour là même pour partir avec moi dès le lendemain. Je n'eus que le temps d'aller voir mon compatriote, M. Gattier (1), préfet de la Manche, et de lui demander l'autorisation nécessaire pour entrer au Mont-Saint-Michel qui était le but principal de la course de mes amis. Cette autorisation est aujourd'hui prodigieusement difficile à obtenir. Tout ce que M. Gattier put faire pour moi fut de demander au directeur (2) de nous laisser voir l'église, la salle des chevaliers de Louis XI et la cour de plomb ou cloître. Nous vîmes votre admirable église de Coutances [...] Le lendemain fut entièrement consacré à la course du Mont-Saint-Michel, dont nous ne pouvions nous lasser d'admirer l'effet pittoresque. Deux ou trois heures furent perdues en formalités ; après quoi l'on nous permit enfin l'accès des trois lieux désignés dans la lettre de M. Gattier. L'église réduite au chœur et au centre de la croisée m'affligea beaucoup (3). J'y vis cependant avec beaucoup d'intérêt la liste des 119 gentilshommes refaite par les soins de M. Esmangard (4) et le cloître qui est une admirable chose, non assez vantée, ce me semble, et surtout non assez dessinée. La salle des chevaliers de Saint-Michel ne me plut au contraire que très médiocrement. Vous m'aviez dit, ce me semble, que M. d'Estourmel (5) avait fait relever et soigner les canons laissés aux portes de la forteresse par les Anglais. Malheureusement il n'en est rien, et je les ai trouvés au contraire et à mon très grand regret dans un état de destruction très avancé. Le lendemain, je puis grâce à l'obligeance de Monsieur Le Mottays passer quelques heures à la bibliothèque d'Avranches en contemplation de mon merveilleux cartulaire mais c'eut été deux ou trois jours qu'il m'eût fallu y passer. J'espère bien que cela m'arrivera et le bonheur que j'y trouverai serait complet si je le partageais avec vous [...].

(1) Paulin-Nicolas Gattier (1733-1849), né à Nassandres (Eure), a été sous-préfet de Bernay (An VIII 5 septembre 1815) et préfet de la Manche de 1830 à 1836.

(2) Il s'agit bien entendu du directeur de la prison qui était installée dans l'abbaye.

(3) La nef, coupée par des planchers, était alors convertie en atelier de chapeaux de paille. L'incendie qui y éclata l'année suivante, en 1834, a laissé des traces sur les murs qui sont encore visibles aujourd'hui.

(4) Cl.-Florimond Esmangard de Teynes (1769-1837) a été préfet de la Manche de 1820 à 1824.

(5) Fr.-Marie-Joseph-Louis d'Estourmel (1783-1852) a été préfet de la Manche de 1824 à 1830.



Vue générale du grand bâtiment Est depuis le Nord-Ouest. A gauche, le logis Nord, datant des environs de 1225 (phase III) ; à droite, logis du XV^e siècle (phase VIII) ; au premier étage, portes donnant autrefois sur une aile en retour.



Façade Ouest du logis Nord : notez les trois fenêtres du premier étage, la quatrième a été remplacée par une porte.

LE PRIEURÉ DU MONT-SAINT-MICHEL À ARDEVON

Par Edward IMPEY *

* Edward Impey est Bachelor of Arts, Master of Philosophy et Master of Arts d'Oxford

Sa thèse, « *The origins and development of non-conventual dependances in England and Normandy from 1000 to 1350* », a été dirigée par le Pr. John Blair, Queens College, Oxford.

Aperçu historique et architectural

Remerciements

Je dois exprimer ici ma gratitude à Madame Duguéperoux, propriétaire de la « Ferme du Prieuré » en 1989, qui m'a autorisé à relever les plans des constructions médiévales, et m'a apporté beaucoup d'assistance et de gentillesse, à Matthew Impey et Elisabeth Lorans pour leur aide dans la réalisation de ces relevés, et à Jean-Paul Corbasson et Elizabeth Lescroart pour la traduction de cet article en français. Je remercie les Administrateurs de la Fondation Zaharoff pour leur contribution généreuse aux dépenses relatives aux travaux sur le terrain.

Introduction

Situé à cinq kilomètres environ au sud-est de l'Abbaye, Ardevon faisait partie des biens confirmés au Mont-Saint-Michel à l'époque de la nouvelle fondation bénédictine de 966, et quelques éléments portent à croire qu'une donation en avait été faite à la communauté canoniale primitive dès 911. Son existence en tant que dépendance, abritant de façon permanente une communauté de moines sous l'autorité d'un supérieur, fut assez brève ; en effet bien qu'à la charge d'un « Prepositus » en 1066 (et donc peut-être déjà prieuré de fait sans en avoir le nom), sa première désignation en tant qu'établissement monastique date seulement de 1212, l'année de l'accord qui en ordonna la dissolution. La partie la plus ancienne des bâtiments domestiques conservés permet toutefois de penser que son apogée commença peu de temps après, dans la première moitié du XIII^e siècle au moment où, à l'image de plusieurs autres biens « satellites » du Mont, et selon l'usage général bénédictin de l'époque, Ardevon prit de l'importance pour servir à l'abbaye de lieu de retraite et de détente. Le reste des constructions existantes, en liaison avec les édifices du XIII^e siècle, forme le plus vaste ensemble domestique de tous les sites monastiques non conventuels de Normandie, et, par là-même, excède nettement les besoins permanents d'une simple « grange », au sens d'exploitation agricole dépendant de l'abbaye.

Ardevon et les satellites du Mont-Saint-Michel

Pendant la dernière décennie du XII^e siècle, période où ils furent les plus nombreux, l'abbaye du Mont-Saint-Michel entretenait un total d'au moins

vingt-huit prieurés qui étaient tous, à l'exception de Saint-Victor du Mans et de Saint-Michael's Mount, de petites dépendances non conventuelles. Parmi celles-ci, quatorze avaient été établies sur des possessions éloignées, dans les diocèses de Quimper, Dol, Bayeux, Angers, Le Mans, Tours et Chartres (1) et en Angleterre. Pour le reste, la plus grande concentration se trouvait, sans surprise, sur les côtes et dans les îles de la baie du Mont.

La fonction de la plupart de ces prieurés locaux, au moins tels qu'ils apparaissent à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle, ne différerait pas sensiblement de celle des plus lointains, bien que nombre d'entre eux aient été implantés sur des biens tenus par la fondation prénormande originelle. Cependant, il est possible d'en isoler un groupe de quatre, tous dans un rayon de vingt kilomètres autour du Mont-Saint-Michel, auxquels furent attribués par la suite un statut assez particulier de lieu de séjour, et des responsabilités clairement spécifiées de fournisseurs d'approvisionnement ; il s'agit des prieurés d'Ardevon, à cinq kilomètres au sud de l'abbaye, de Genêts et de Brion sur la côte de l'Avranchin, et de Tombelaine, sur une île de la baie.

Chacun avait été, au moins en partie, doté de biens précédemment possédés par les chanoines du Mont-Saint-Michel ; ceux d'Ardevon et de Genêts avaient été presque certainement donnés par Richard I^{er} en 966 (2), et ceux de Tombelaine et de Brion par l'évêque Aubert lui-même (3). Néanmoins, avant la nouvelle fondation bénédictine de 966 (4) et ensuite jusqu'au milieu du XI^e siècle, la manière dont ils furent exploités et administrés, reste obscure, malgré le fait que chacun d'eux ait atteint le statut de prieuré dès le milieu du XII^e siècle ; l'apparition d'un « Prepositus » à Ardevon en 1066 porte à croire qu'un établissement monastique pourrait véritablement y avoir été implanté au moins un siècle plus tôt, tandis que la mention d'un « monasterium » avant 1087 montre que c'était bien le cas à Genêts (5) ; le prieuré de Brion aurait été fondé entre 1131 et 1139 (6), et celui de Tombelaine, sur le site d'une ancienne chapelle et d'un ermitage, en 1137 (7).

Parmi les circonstances, qui peuvent avoir déterminé l'établissement des dépendances d'Ardevon et de Genêts, figuraient celles qui étaient communes aux origines de beaucoup de prieurés non conventuels : Ardevon était situé au centre d'un groupe épars mais localisé de possessions de l'abbaye, et semble avoir été la seule localité de la région à posséder une église ; comme telle, son implantation aurait donc été choisie autant en raison de son potentiel administratif que du fait qu'il convenait pour superviser le service pastoral local. Des considérations analogues ont inspiré la fondation assurée d'un prieuré à Genêts, successeur du « monasterium » du XI^e siècle (8), probablement au cours de la première moitié du XII^e siècle.

Les prieurés de Brion et de Tombelaine, quant à eux, furent conçus dès l'origine pour exercer des fonctions auxiliaires de résidence, typiques des établissements « satellites », qu'Ardevon et Genêts ne devaient assumer que plus tard. Selon Dom Le Roy, l'abbé Bernard pourvut Brion d'une « ... quantité de beaux bâtiments avec une gentille église, propre tout à servir et à garder la régularité... » spécifiquement prévus pour fournir à l'abbé une retraite où il pourrait aller « ... avec une partie de ses moines pour se récréer et divertir l'esprit pour mieux s'adonner tous à la pratique de la vertu par après.. » (9). Le fait d'avoir inclus le manoir, sur son insistance, parmi les biens placés à la disposition de l'abbé Jourdain lorsqu'il quitta ses fonctions en 1212 (10), est tout à fait représentatif des usages de résidence que l'on commençait à faire de ces lieux au début du XIII^e siècle. Bien que rien ne subsiste des bâtiments d'origine, le beau manoir de la fin du XV^e et du XVI^e siècle, orné des armes de l'abbé, semble indiquer que le site tint ce rôle jusqu'à la fin du moyen âge (11).

A la différence de Brion, qui était associé à un domaine productif et qui n'abandonna jamais sa modeste fonction d'exploitation agricole, le Coutumier de 1218 montre que Tombelaine devait être approvisionné par l'abbaye elle-même, et que seul le revenu – aumônes faites par les pèlerins – était retenu par le prieuré ; dans ce cas, le rôle de retraite, envisagé par le fondateur, était à l'évidence le plus important (12). Le même document indique que Tombelaine avait un prieur permanent, accompagné de deux « *socii* » qui pouvaient être remplacés assez fréquemment ; des dispositions étaient également prises pour y envoyer périodiquement des moines de l'abbaye (13). En accord avec la nature du site et sa longue histoire d'ermitage et de lieu de pèlerinage, il offrait à la vie conventuelle une alternative plus austère et plus érémitique que celle dont on pouvait jouir à Brion (14). Les bâtiments du prieuré ont été complètement démolis par ordre de Louis XIV (15), mais il semble, d'après les dires de Dom Le Roy qu'il subsistait encore en 1647 « ... église... et logis, suffisamment pour loger un prieur et deux religieux... » (16). Il n'est cependant pas certain qu'une partie de ces vestiges remonte au moyen âge, et il est peu probable que l'œuvre de l'abbé Bernard ait pu survivre au rude climat (17) et à la reconstruction qui accompagna la fortification de l'île au début du XV^e siècle (18).

Les preuves de l'utilisation d'Ardevon comme lieu de séjour sont moins explicites, et se trouvent avant tout dans la nature des constructions subsistantes des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, qui excèdent largement les nécessités d'une « grange » ; sa mise à la disposition de l'abbé Raoul des Isles lors de son départ en retraite en 1228 (19), comme Brion et Tombelaine, déjà accordée à son prédécesseur (20), pourrait constituer le point de départ de cette affectation.

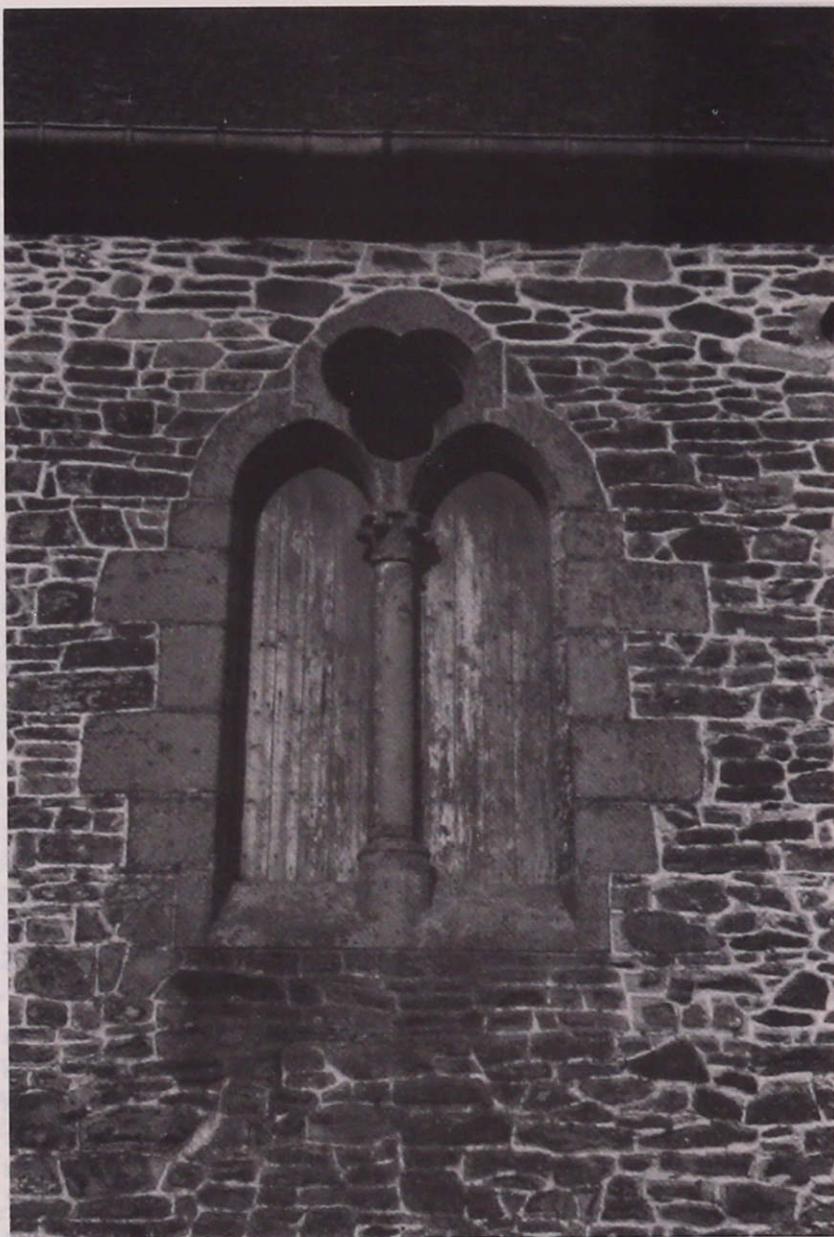
Quel que soit le rôle complémentaire de ces établissements, leur potentiel économique n'était pas négligé ; tandis que les dépendances plus lointaines tendaient à remettre leurs excédents de revenu au Mont en espèces, Genêts, Brion et Ardevon étaient assez proches de l'abbaye pour être chargés de l'approvisionnement en nature de produits spécifiques. Ceci resta le rôle essentiel de Genêts pendant tout le moyen âge ; l'Etat Temporel de 1338 indique que tout le pain consommé à l'abbaye-même « ... *in villa Genetz... mollitur, coquitur* », pour le motif qu'en dépit de considérables difficultés, il était plus facile de transporter les produits finis de Genêts que de fournir le Mont en matières premières (21). Le Coutumier de 1258 montre que le vin provenait de Brion, et constituait sans doute le produit le plus important du domaine (22) ; le même document établit qu'Ardevon était responsable, en particulier, de la fourniture annuelle d'une grande quantité de céréales (23).

Ardevon faisait donc partie d'un groupe de propriétés locales développées et exploitées par le Mont-Saint-Michel, conformément au modèle classique des « satellites » bénédictins du XIII^e siècle. Son importance particulière repose pour une part sur l'ancienneté de son association avec l'abbaye, et pour une autre part dans sa prééminence administrative et économique, mais sa principale caractéristique vient de la préservation de ses bâtiments médiévaux ; ceux-ci démontrent, mieux que toute autre chose, l'étendue et la durée de l'investissement que l'abbaye s'était préparée à réaliser sur un site de cette nature.

Ardevon : histoire et interprétation

Ardevon est situé au milieu des prés qui bordent la baie du Mont-Saint-Michel à près d'un kilomètre de la côte et à environ cinq kilomètres au sud-ouest de l'abbaye. La « Ferme du Prieuré », qui englobe les constructions médiévales subsistantes, et l'église paroissiale Notre-Dame s'élèvent, à côté l'une de l'autre, sur un rocher affleurant au centre du village (24).

Il est impossible de savoir avec exactitude quand le territoire entra en possession du monastère, mais il était déjà probablement tenu par les chanoines du Mont avant les invasions normandes ; qu'il ait été en leurs mains pour au moins le dernier demi-siècle de leur tenure, était certainement l'opinion de Dom Le Roy, qui considérait sans la nommer que c'était la « ...terre de grand revenu... » que leur avait donnée Rollon en 911 ou 912 (25). Toutefois la date la plus ancienne à laquelle Ardevon est devenu indiscutablement une propriété du Mont-Saint-Michel est 966, quand la Baronnie, avec tous ses revenus temporels et spirituels, figure parmi les dotations énumérées dans la charte de nouvelle fondation de Richard I^{er} (26).



Une des trois fenêtres du premier étage du logis Nord. Chapiteau et base comparables à ceux du Réfectoire des Moines du Mont-Saint-Michel, suggérant que le bâtiment fut construit à la fin de l'abbatit de Raoul des Isles (1212-1228).

Le « grand revenu » du territoire laisse à penser qu'il était à l'époque cultivé et habité (27), et donc peut-être déjà pourvu d'une église ; le droit des Bénédictins aux revenus spirituels d'Ardevon en 966 semble indiquer que c'était alors le cas. Pourtant, la première mention d'une église à Ardevon ne date que de 1150, lorsque l'« ecclesia de Ardevon » fut confirmée à l'abbaye par Eugène III (28) ; elle fut à nouveau confirmée par Hadrien IV entre 1154 et 1159 (29) et par Alexandre III en 1179 (30). L'inhumation d'un ermite « ...juxta ecclesiam Sancta Marie Ardevonis » (31) en 1174 montre bien qu'il s'agissait de l'église actuelle sous sa forme primitive, et suggère qu'elle avait déjà une fonction « paroissiale ».

La date à laquelle une communauté monastique a été pour la première fois installée à Ardevon est toutefois loin d'être sûre. Si l'existence d'un couvent est évidente au XIII^e siècle, l'implantation d'un établissement monastique n'était pas, comme c'était souvent le cas, requise par le premier donateur ; la prétention de l'évêque d'Avranches, en 1232, par laquelle l'abbaye était obligée de maintenir des moines à Ardevon, fut repoussée au motif que la dotation primitive avait été faite simplement « ...pour la nourriture et entretien... » du couvent lui-même (32). Ainsi, bien qu'il soit possible que les Bénédictins aient fondé une « grange » ou une « cella » très peu de temps après 966, ou même que les chanoines aient auparavant entretenu une quelconque base à Ardevon, il n'y a aucune certitude pour que cela eut lieu avant la fin du XI^e siècle, et malgré le fait que le « Prepositus » d'Ardevon, qui apparaît comme signataire d'une charte de 1066 (33) ait probablement été à la tête d'un petit établissement, il peut tout aussi bien avoir été un laïc, agissant comme représentant de l'abbaye. L'unique preuve de son existence date seulement de 1212 quand Ardevon fut inclus dans une liste de manoirs où il n'était plus nécessaire de maintenir des moines ; de même celle de son accession au statut de prieuré, à un certain degré, n'est indiquée que par le titre de « prieur d'Ardevon » accordé à Raoul des Isles en 1228 (35).

Il n'y a donc pratiquement aucune précision sur l'importance, le type et l'histoire interne de cette communauté, et l'unique fragment de construction antérieure au XIII^e siècle – un mur massif incorporé dans le corps de bâtiment principal – est nettement insuffisant pour reconstituer les dispositions de l'ensemble ; le bâtiment auquel appartenait ce fragment était à l'évidence aligné sur l'axe de l'église, vers l'Ouest, et pourrait donc avoir été une tour occidentale détachée (36), mais il aurait pu tout aussi bien avoir été un bâtiment domestique, dont l'identité demeure inconnue. Tout ce qui peut être dit est qu'il est peu probable qu'il ait fait partie d'un ensemble claustral ou semi-claustral, et que par là-même il avait été prévu pour une modeste communauté non-conventuelle.

La « dissolution » du prieuré dut avoir lieu peu après l'accord de 1212, sinon avant, et il en fut clairement tiré profit quand les revenus d'Ardevon furent alloués à Raoul des Isles en 1228. Le fait que l'abbé à la retraite fut gratifié de « ...*manerium nostrum de Ardevon cum redditibus ad praedictum manerium...* » (37) montre qu'il avait l'intention d'y vivre, d'autant plus que les autres éléments constitutifs de sa pension étaient de simples revenus. Cela semble confirmé par l'étude architecturale. Le logis Nord (Plan, phase III) présente des détails stylistiques (chapiteaux et bases des colonnettes des fenêtres) comparables à ceux du réfectoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel construit sous son abbatiat, et porte à croire qu'Ardevon fut aménagé en résidence de campagne par Raoul des Isles, peut-être en prévision de sa retraite.

Rien ne permet d'affirmer qu'il y ait eu à Ardevon une chapelle monastique indépendante avant le XIV^e siècle, aussi est-il vraisemblable que l'église paroissiale Notre-Dame servit aux deux communautés, pendant une grande partie de son histoire. La porte située au premier étage du mur Est du logis du XIV^e siècle (Phase V), face à l'église, était ainsi probablement prévue pour faciliter l'accès direct à l'église ; ce type de disposition particulièrement utile à la communauté permanente d'un prieuré qui devait suivre les offices de nuit, a sans doute été l'une des caractéristiques de l'ensemble avant le XIII^e siècle. La construction d'une chapelle distincte parallèle à la façade Sud de l'église paroissiale au XIV^e siècle (Phase VI) (39), chapelle peut-être prévue pour le seul usage des moines, a pu mettre fin à la double utilisation de l'église Notre-Dame ; toutefois son emplacement à côté de l'entrée principale du prieuré – du côté du village – et sa porte placée de manière inhabituelle à l'Est, suggèrent qu'il pouvait s'agir d'une *capella ante portas*, et que le double usage se poursuivait.

L'étendue de la Baronnie et des terres tenues par l'abbaye au X^e siècle ne peut pas être déterminée avec précision, mais il apparaît que, lors de la confirmation générale des tenures de l'abbaye par Richard I^{er} en 1204, la Baronnie s'étendait sur douze paroisses (40). Cela ne signifie pas que l'abbaye possédait effectivement des biens dans toutes ces paroisses, et il est probable que, comme par la suite, les tenures les plus importantes et les plus regroupées s'étendaient dans la paroisse-même d'Ardevon. La première addition attestée à la valeur des droits de l'abbaye à Ardevon fut faite en 1087, quand Robert Courteuse accorda « ...*mercatum perpetually possidendum in villa que vocatur Ardevom, et in eadem villa feriam annualem in festivitate Nativitas Beata Mariae...* » (41) ; les donations ultérieures comportent celle faite par Alvredus de Moidrey, d'une « ...*masuram in Ardevone juxta domum Roberti...* » et des prés inondables à Ardevon valant cinq *solidi* par an, entre 1155 et 1159 (42). L'acquisition la plus importante,

devenue le second fief de la Baronnie après Ardevon, fut le manoir d'Assigny, acheté en 1234 (43).

En 1270 le total des revenus d'Ardevon s'élevait à 25 *solidi* et 7 *denarii* (44), sans compter les rentes en nature, généralement moins bien spécifiées, qui étaient certainement d'une plus grande valeur (45). Vers le milieu du XIV^e siècle, Ardevon jouait essentiellement le rôle de producteur de céréales. L'Etat Temporel de 1338 établit que la Baronnie produisait annuellement « *quinquaginta quarteria cum dimidio frumenti...* » ; toutefois comme aucun revenu en espèces n'apparaît au nom d'Ardevon, pour un montant même voisin, dans la liste de 1270, il s'agissait sans doute de la production directe du domaine ; alors que les « ... *unum quarterium siliginis... valens annis communibus octo solidos et duo quarteria orde, communibus annis valencia duodecim solidos* » que l'abbaye avait « *apud Ardevon* », correspondant grossièrement au revenu figurant dans la liste, pouvaient être dus au titre des rentes (46). Bien que la production annuelle totale ait été dépassée, de peu, par Montrouault et Domjean, et, de beaucoup, par la Baronnie de Bretteville, la proximité d'Ardevon avec l'abbaye devait augmenter la valeur relative de sa contribution (47). Il n'existe pas, semble-t-il, d'estimation plus tardive du revenu d'Ardevon, mais son importance n'échappa pas aux moines de Saint-Maur au XVII^e siècle (46), et à l'époque de la Révolution, la valeur annuelle d'Ardevon et des terres situées dans la paroisse était encore évaluée à 47 322 livres (49).

L'exploitation d'Ardevon en tant que source de revenus et d'approvisionnement est un élément constant de son histoire, mais certes pas son unique fonction, dès lors que le prieuré cessa d'exister en tant que tel au début du XIII^e siècle. Comme il est dit plus haut, le développement des bâtiments domestiques pendant les derniers siècles du moyen âge montre qu'il était destiné à servir, comme Brion et Tombelaine, de lieu de résidence et de retraite. Le premier bâtiment, probablement conçu à cette fin, date des environs de 1225 (Raoul des Isles) et forme le premier bâtiment Nord de l'aile principale Est (Phase III), implantée perpendiculairement à l'Ouest de l'église. Il ressemble apparemment aux logis à étage contemporains de plusieurs autres sites monastiques non-conventuels de Normandie (50), mais il en diffère par le fait que seul le premier étage était destiné à être habité (51). Il est en effet constitué d'une vaste salle au premier étage élevée au-dessus d'un rez-de-chaussée à usage de réserve. Sa forme est plus directement comparable aux « *chamber-blocks* » typiques de l'architecture seigneuriale anglaise et normande du XII^e et du début du XIII^e siècle (52), longtemps considérés comme des « *first-floor halls* ». S'il s'agit effectivement d'un « *chamber-block* », il aurait fourni un logement privé pour les moines ou haute-mesnie et aurait été associé à un « *hall* », grande salle de plain-pied

sans étage. Cette interprétation signifierait que les constructions du XIII^e siècle d'Ardevon auraient été d'un type séculier sans compromis, et d'une dimension qui souligne la nouvelle importance du site.

Au XIV^e siècle, un corps de logis supplémentaire (Phase V) fut adjoint au Sud de la structure la plus ancienne non identifiée (Phase II), mais il reste trop peu d'éléments pour reconstituer la disposition de l'ensemble ainsi complété. Il est toutefois probable que le nouveau bâtiment était un logis à étage du type décrit ci-dessus, peut-être construit, en accord avec la pratique seigneuriale, pour remplacer le hall à rez-de-chaussée de plain-pied qui peut avoir accompagné le logis de la Phase III. L'aspect actuel du long bâtiment médiéval d'Ardevon doit beaucoup à son remodelage complet au début du XV^e siècle (Phase VIII), en tenant compte toutefois de la disparition, depuis longtemps déjà, d'une aile perpendiculaire qui s'avancait autrefois dans la cour. En plus des pièces de l'aile détruite et du premier logis, les bâtiments reconstruits comprenaient une suite de trois vastes pièces au premier étage, accessibles par un escalier droit et par un nouvel escalier à vis, du côté Ouest. Un second étage éclairé de lucarnes a fourni ultérieurement des logements supplémentaires, quant au rez-de-chaussée, sa disposition originelle et sa fonction sont difficiles à reconstituer.

Quoiqu'il en soit, il est certain que le remodelage et les constructions nouvelles ont créé un ensemble d'un type directement comparable aux manoirs séculiers, ce qui était alors, comme au XIII^e siècle, typique des dépendances bénédictines non conventuelles ; les dimensions des bâtiments font apparaître que l'aspect « récréationnel » de leur fonction s'était maintenu (51). La reconstruction des bâtiments manoriaux de Brion, vers la fin du siècle, et leur embellissement au début du siècle suivant, indiquent peut-être une brève éclipse d'Ardevon. Toutefois, la construction ultérieure d'une aile massive et résidentielle à l'Ouest face aux bâtiments médiévaux, sans doute à la fin du XVI^e ou au début du XVII^e siècle (« la ferme », Phase X) montre qu'Ardevon joua à nouveau ce rôle, et le conserva même sous le régime de la commende (54).

Les bâtiments : disposition et phases de construction

Tels qu'ils se présentaient à la fin de l'Ancien Régime, les principaux bâtiments domestiques et agricoles du prieuré occupaient les quatre côtés de la cour de la ferme du Prieuré, située immédiatement à l'Ouest de l'église paroissiale.

Vers la fin du XIX^e siècle, les bâtiments Sud et Ouest furent démolis, mais ils étaient presque certainement postérieurs au moyen âge, si bien que les structures actuelles correspondent virtuellement à l'ensemble médiéval tel

qu'il survivait en 1790. Pratiquement toute la maçonnerie est faite de schiste micacé de provenance locale, hautement résistant aux intempéries, et a été largement rejointoyée au ciment dur (55).

L'aile domestique conservée, dont une très petite partie est aujourd'hui (en 1985) utilisée comme habitation, s'étend sur 51 mètres environ le long du côté Est de la cour. Elle date essentiellement des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, mais la présence d'au moins quatre autres phases identifiables et les relations complexes existant entre elles rendent son histoire inhabituellement complexe. Il s'agit essentiellement d'un vaste bâtiment à deux niveaux datant du XIII^e siècle, au Nord, auquel est attaché un bâtiment encore plus long, paraissant du XV^e siècle, mais comprenant les vestiges de deux phases plus anciennes.

Le côté Ouest de la cour est aujourd'hui ouvert, mais était fermé jusque vers 1900 par un grand bâtiment nommé « la ferme » en 1866 (56). A cette même époque, le côté Sud était lui aussi fermé, par une aile reliée à l'extrémité Sud du bloc principal, contenant écuries et remises (57) ; différentes sources indiquent que ni l'un ni l'autre de ces bâtiments n'étaient médiévaux. Le côté Nord de la cour est occupé par une grange de pierre sans bas-côtés, datée de l'an 1400 (58).

Au Sud-Ouest de la cour s'élève un grand pigeonier circulaire en pierre reconstruit en 1636 sur des fondations antérieures (59). Tout près se trouve une impressionnante margelle de puits de la fin du moyen âge.

L'église paroissiale Notre-Dame se dresse immédiatement à l'Est de cet ensemble, sa façade occidentale se situant perpendiculairement, presque à mi-longueur du bâtiment principal Est. Sous sa forme actuelle, les éléments de structure les plus anciens datent de la fin du XIII^e siècle, mais avant les importantes modifications apportées vers 1900, elle comprenait encore des vestiges romans (60).

A quelques mètres au Sud de l'église, s'élève un petit bâtiment à contreforts, autrefois indépendant, actuellement relié à l'extrémité Sud de l'aile Est par une construction intermédiaire. Il semble appartenir au XIV^e siècle et était presque certainement une chapelle.

Dans leur ensemble, les bâtiments présentent au moins onze phases de construction, auxquelles s'ajoutent deux phases représentées par les éléments romans de l'église disparus et par la ferme détruite.

PHASE I. XI^e ou XII^e siècle, peut-être plus ancien.

Les parties romanes de l'église signalées par Le Héricher (détruites).

PHASE II. Date inconnue.

Construction d'un bâtiment à destination indéterminée, représentée par le mur épais incorporé dans la façade Est du bâtiment Est.

PHASE III. Vers 1225.

Construction d'un bâtiment à deux niveaux formant l'extrémité Nord de la rangée des bâtiments Est.

PHASE IV. Vers 1300.

Construction de la nef de l'église Notre-Dame.

PHASE V. XIV^e siècle.

Construction de la partie centrale du bâtiment Est.

PHASE VI. XIV^e siècle.

Construction de la chapelle ou « auditoire ».

PHASE VII. 1400.

Construction de la grange.

PHASE VIII. Vers 1420.

Reconstruction du bâtiment Est.

PHASE IX. Vers 1500.

Construction du chœur de l'église Notre-Dame.

PHASE X. Fin XVI^e -début XVII^e siècle.

Construction du bâtiment Ouest, « la ferme », détruit.

PHASE XI. XVII^e siècle.

Nouvelle toiture. Diverses modifications et construction des piles du portail.

PHASE XII. Fin XIX^e siècle.

Modification et restauration du bâtiment Est.

PHASE XIII. Vers 1900.

Reconstruction de l'extrémité Est de l'église Notre-Dame, construction de la tour.

Description des phases

PHASE I, XI-XII^e siècle, peut-être plus tôt.

Seule la description de Le Héricher publiée en 1866 permet de connaître l'existence d'ouvrages romans incorporés dans l'église paroissiale et restés en place jusqu'à la reconstruction de la fin du XIX^e siècle (Phase XIII). « L'église d'Ardevon... est une des plus antiques du pays. Cette antiquité se révèle dans le côté septentrional où l'on remarque une porte cintrée dans une maçonnerie en opus spicatum, faite en brique et schiste » (61).

PHASE II. Date inconnue.

Celle-ci est représentée par une section de 9 mètre 10 de longueur, dans le mur Est du grand corps de bâtiment Est, section qui, épaisse de 2 mètres, fait saillie de plus d'un mètre à droite et à gauche sur la face externe du mur. Il s'agit très certainement d'une construction plus ancienne, puisque les murs adjacents s'appuient contre les deux flancs de cette saillie. La maçonnerie, faite de moellons informes n'incorpore aucun élément datable, si ce n'est au premier étage une fenêtre médiévale tardive.

Cependant, les pierres d'angle apparentes, massives et allongées sont très différentes de celles du bâtiment Nord construit dans son prolongement pendant la phase III, et la grossièreté de son appareillage comparé à ceux des autres phases suggère une plus grande ancienneté.

Le bâtiment dont ce mur faisait partie est peut-être resté complet jusqu'à la reconstruction du XV^e siècle (Phase VIII), mais peu d'éléments suggèrent sa forme ou sa fonction primitive. Le seul indice d'identification, tient au fait qu'il se trouve exactement en face du pignon Ouest de l'église dont la largeur correspond à la sienne. Il pourrait donc avoir été (si l'on suppose que les pierres de taille mentionnées plus haut ne sont pas entières) un clocher, ou la façade occidentale primitive de l'église elle-même, ou bien une seconde église, ou encore le pignon Est d'un bâtiment indépendant s'étendant à l'Ouest, bâtiment peut-être à usage domestique.

PHASE III. Vers 1225. Le logis Nord.

Au Nord, à l'extrémité de la rangée des bâtiments Est s'élève un corps de logis important à deux niveaux, mesurant 8 mètres sur 21 mètres. Le rez-de-chaussée possède trois entrées sur la cour, dont deux postmédiévales et la troisième du XV^e siècle donnant sur une pièce séparée au Sud. Le seul éclairage est fourni par deux fenêtres étroites dont l'une est médiévale.

Le premier étage, occupé par une seule pièce, possède une entrée d'origine dans le pignon Nord, et une ouverture post-médiévale au centre de la façade Ouest, toutes deux accessibles par un escalier de bois ou une échelle ; une troisième entrée a été insérée dans le pignon Sud lorsque le bâtiment adjacent lui fut rattaché au XV^e siècle (Phase VIII). L'élément le plus caractéristique est constitué par les trois fenêtres, parfaitement conservées du premier étage ouvertes à l'Ouest, à deux lancettes à chanfrein continu séparées par une colonnette aux trois quarts arrondie engagée dans un meneau aux angles abattus, surmontée d'un trilobe ; une quatrième fenêtre a, semble-t-il, été remplacée par la porte actuelle. Les chapiteaux à crochets et les bases des colonnettes à deux tores, dont l'inférieur très aplati débordent sur le socle polygonal, sont tout à fait comparables à ceux du réfectoire de l'abbaye du

Mont-Saint-Michel, lui-même construit sous l'abbatiat de Raoul des Isles (1212-1228) (62).

Un éclairage supplémentaire est donné dans le mur opposé, par des fenêtres étroites à linteaux rectangulaires (trois en emploi et le plus au Nord in-situ) et dans le pignon Nord par une fenêtre en arc brisé.

Le seul autre élément médiéval identifiable à l'intérieur est un renforcement à usage de placard, dont une série de joints droits et d'arrachements vers l'extrémité Sud du mur Est à l'extérieur, laisse à penser qu'il y avait peut-être autrefois à cet endroit un conduit de cheminée en saillie impliquant une cheminée au premier étage.

La charpente a été entièrement reconstruite après le moyen âge et date sans doute de la restauration du bâtiment au milieu du XVII^e siècle (63).

PHASE IV. Vers 1300. La nef de l'église paroissiale.

La nef de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle est la partie la plus ancienne de l'église. Elle a survécu aux modifications du début de notre siècle (Phase XIII), mais les fenêtres ont toutes été remplacées après le moyen âge. La forme de la porte Ouest et la pente du toit sont les seuls éléments de datation, en relation avec une fenêtre à meneau divergent, en emploi dans le transept Sud.

PHASE V. Fin du XIV^e siècle. La partie centrale des bâtiments Est.

Cette campagne n'est représentée que par une courte section de mur de la façade Ouest du long bâtiment Est, coupée en deux par la tourelle d'escalier plus récente (phase VIII) et par une portion correspondante dans le mur gouttereau opposé. Les limites de la maçonnerie subsistante de cette période sont mal définies et son identification en tant que phase indépendante repose plus précisément sur les vestiges des trois ouvertures cintrées qu'elle incorpore ; celles-ci sont d'un style plus ancien que celles qui font partie intégrante de la campagne de travaux du XV^e siècle (Phase VIII), et une seule d'entre elles est restée en place après l'achèvement de la modification. La mieux conservée est une porte percée au premier étage dans la façade Est, assez près de la saillie Sud de la Phase II. Cette ouverture avait sans doute été conçue pour fournir, entre autre, un accès direct entre l'habitation et l'église paroissiale ; le blocage peut dater de l'aménagement du XV^e siècle (Phase VIII) ou être plus tardif. La façade Ouest présente les traces d'une fenêtre au rez-de-chaussée et d'une porte ouvrant probablement sur un escalier extérieur au premier étage.

Il reste si peu d'éléments des corps de bâtiments auxquels cette partie était liée qu'il est difficile d'imaginer la disposition générale de l'ensemble. Le

bâtiment de la Phase III était sans doute encore indépendant, et les bâtiments des Phases II et IV (saillie et auditoire), actuellement réunis à angle droit, s'étendaient sur une longueur inconnue, vers l'Ouest et le Sud respectivement.

PHASE VI. Fin du XIV^e siècle, l'Auditoire.

Parallèlement au côté Sud de l'église, à un peu plus de 6 mètres du transept, se trouve une petite construction médiévale à un seul niveau mesurant environ 6 mètres sur 10 mètres. Elle possédait à l'origine trois contreforts sur chaque mur gouttereau et une porte en arc brisé mouluré de la fin du XIV^e siècle – peut-être du début du XV^e siècle – dans le pignon Est. Il ne subsiste aucune trace de fenêtres médiévales. Le plan et l'orientation du bâtiment suggèrent qu'il pouvait s'agir d'une chapelle, ce qui est exactement confirmé par un « procès-verbal de réparations... fait l'an 1622 » transcrit par Dom Le Roy en 1648 (64) mentionnant « la chapelle près de l'église et qui servait alors d'auditoire », et par la description de 1790 qui cite « la petite maison appelée auditoire » (65). La chapelle avait été établie soit pour l'usage des moines en résidence à Ardevon, soit, compte tenu de son emplacement, comme *capella ante portas*.

PHASE VII. Vers 1400. La grange.

En 1635 Dom Le Roy notait, d'après un document non précisé, qu'en l'an 1400 l'abbé Pierre Le Roy (1386-1410) a construit un certain nombre de granges qu'il suppose être « ...les belles granges que nous voyons... » à Ardevon et ailleurs (66). Dans le cas présent, il avait certainement raison puisque cette date correspond tout à fait à la construction de la grange qui occupe tout le côté Nord de la cour. C'est une grange à nef unique, sans bas-côté, de 26 mètres 50 sur 8 mètres 50 (la séparation intérieure et le grenier à foin à l'Ouest sont du XIX^e siècle). Au milieu des murs gouttereaux contrebutés par huit contreforts chacun, se font face deux larges portes charretières, abritées par des auvents reposant sur des corbeaux, semble-t-il, d'origine. Elle pouvait contenir 15 000 gerbes (67). La charpente a été fortement remaniée au XVII^e siècle et plus récemment.

En saillie sur la moitié droite du pignon Ouest se trouve l'amorce d'un mur orienté vers le Sud. La disposition des lieux et les traces d'un parapet au sommet de l'arrachement suggère l'existence d'un portail à cet endroit.

PHASE VIII. Début du XV^e siècle. Reconstruction du bâtiment Est.

L'aspect actuel du grand corps de bâtiment Est doit presque tout à la campagne de travaux du début du XV^e siècle.

En démolissant tout excepté le mur Est de la structure la plus ancienne (Phase II), les murs Nord et Sud du bâtiment du XIV^e siècle (Phase V) et son extension vers le Nord jusqu'au logis du milieu du XIII^e siècle (Phase III) et vers le Sud jusqu'au pignon existant, les constructeurs créèrent un corps unique, long et étroit. Il était accompagné autrefois d'une aile en colombage, qui s'avancait dans la cour presque au centre de sa façade Ouest (pointillés sur le plan, voir ci-après), sans pouvoir déterminer si cette construction était antérieure ou contemporaine.

Les deux étages du bâtiment existant sont divisés en trois pièces par niveau. Celles du haut sont bien éclairées et communiquent entre elles, alors que celles du bas s'ouvrent seulement sur la cour et n'étaient pas, sauf la plus méridionale, destinées à être habitées. L'étage supérieur et le grenier sont accessibles par une tourelle d'escalier contemporaine, très modifiée, faisant saillie sur la façade Ouest sur cour à la jonction de la pièce du milieu avec celle du Sud. On peut également y entrer par un escalier droit extérieur conduisant à une porte située à la jonction de la pièce du Nord avec celle du milieu. Si cet escalier est moderne, la porte est visiblement d'origine, et puisqu'elle est accompagnée d'une porte contemporaine juste au Sud, il est probable qu'il y avait là un bâtiment adossé, en retour, à deux niveaux.

Cette interprétation est confirmée par un passage du texte de Dom Le Roy concernant l'année 1639 (64) ; l'abbé « ...fit mettre (en état ?) le logis qui avance dans la cour dudit manoir d'Ardevon du côté de l'église du bourg », qu'il décrit comme une construction de bois « ...composé de murailles anciennes simplement toutes nues et ruinées... » ; il semble bien que c'était là le bâtiment auquel donnaient accès les deux portes du premier étage.

PHASE IX. Vers 1500 : Le chœur de l'église paroissiale

La maçonnerie du mur Sud du chœur, constituée de blocs de pierre grossièrement taillés disposés en assises d'épaisseur variable, est très différente des appareillages de pierre du reste de l'édifice. Elle comporte une fenêtre complète à linteau monolithe en anse de panier, composée de deux baies cintrées sous un oculus, datant des environs de 1500. Sans doute correspond-elle à un embellissement de la fin du moyen âge, peut-être à la transformation d'une abside romane circulaire en chevet plat, ce qui expliquerait comment un fragment de maçonnerie archaïque a pu subsister dans le mur Nord jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

PHASE X. Fin du XVI^e ou début du XVII^e siècle. Le bâtiment Ouest détruit.

Le Cadastre de 1814 montre que le côté Ouest de la cour de la ferme était alors fermé par un bâtiment mesurant environ 45 mètres sur 10 mètres,

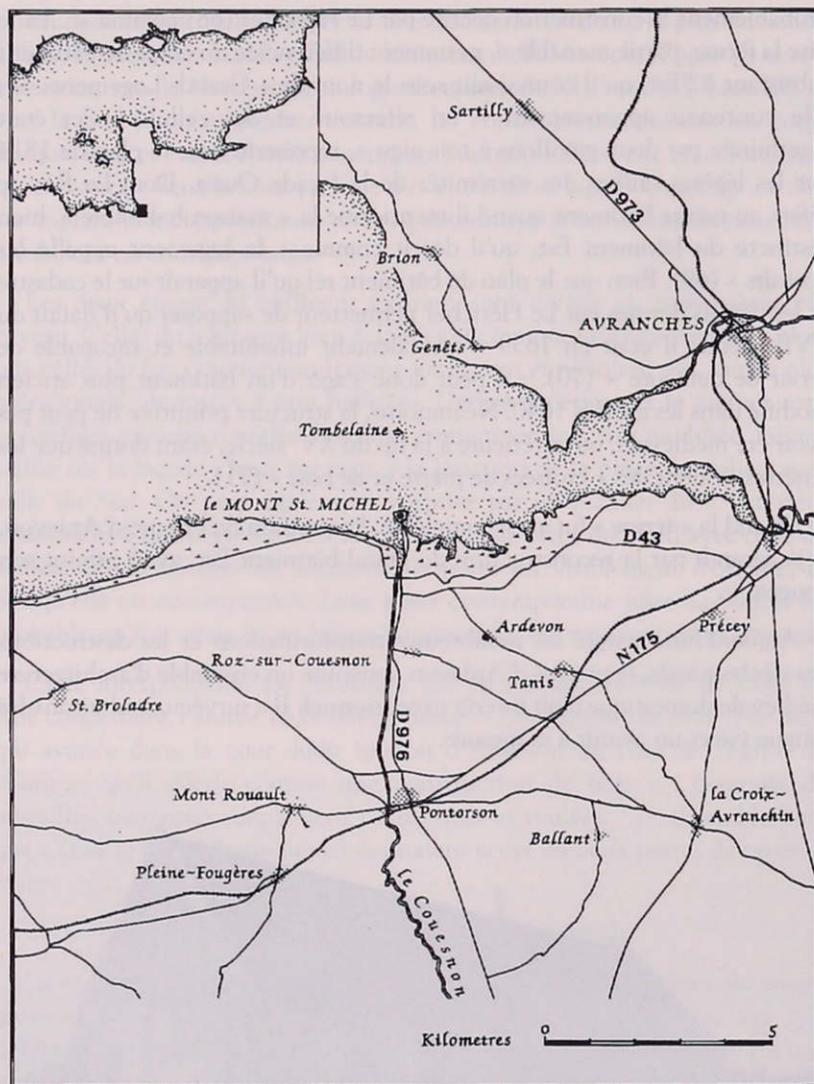
probablement la construction décrite par Le Héricher (68) comme « ...l'aile dite la ferme, partie manable », nettement différenciée du corps de bâtiment subsistant à l'Est, qu'il connaissait sous le nom de « Grands Logements » ; elle contenait apparemment « un réfectoire et des cellules » et était « terminée par deux pavillons à toit aigu », représentés sur le plan de 1814 par les légères saillies des extrémités de la façade Ouest. Dom Le Roy se réfère au même bâtiment quand il mentionne la « maison habitable », bien distincte du bâtiment Est, qu'il décrit comme « le logement appelé les dortoirs » (69). Bien que le plan du bâtiment tel qu'il apparaît sur le cadastre et les détails donnés par Le Héricher permettent de supposer qu'il datait du XVII^e siècle, il était en 1639 « ...totalement inhabitable et incapable de servir de demeure » (70). ; il peut donc s'agir d'un bâtiment plus ancien modifié dans les années 1640. Néanmoins, la structure primitive ne peut pas avoir été médiévale, ou antérieure à la fin du XV^e siècle, étant donné que les fenêtres avaient des « croisées de pierre et de bois » (71).

Quand la « ferme » fut ainsi complétée, l'extension du Prieuré d'Ardevon, déjà agrandi par la reconstruction du grand bâtiment Est, avait atteint son apogée.

Aujourd'hui, malgré les nombreuses transformations et les destructions des siècles passés, le prieuré d'Ardevon constitue un ensemble d'architecture médiévale domestique d'un intérêt exceptionnel. Il a survécu, souhaitons-lui longue vie et un avenir à sa mesure.



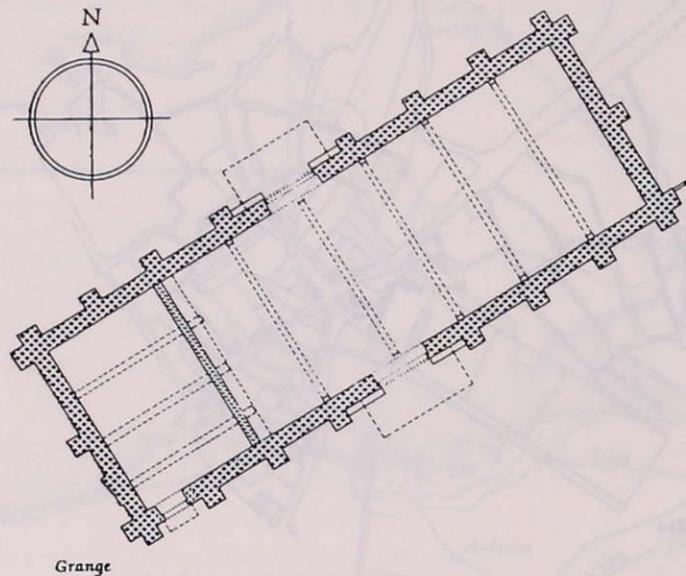
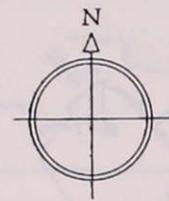
La grange, vue du Nord-Ouest, construite par l'abbé Pierre Le Roy en 1400.



Carte de localisation des prieurés du Mont-Saint-Michel.



Le village et le prieuré en 1814 et 1957 d'après le cadastre. En gris, les bâtiments détruits.



Grange

Cour

Phase I (Détruit)	Phase VIII Circa 1420	
Phase II Avant 1200	Phase IX Circa 1500	
Phase III Circa 1225	Phase X (Détruit)	
Phase IV Circa 1300	Phase XI 17 ^e siècle	
Phase V 14 ^e siècle	Phase XII 19 ^e siècle	
Phase VI 14 ^e siècle	Phase XIII Circa 1900	
Phase VII 1400		

ARDEVON

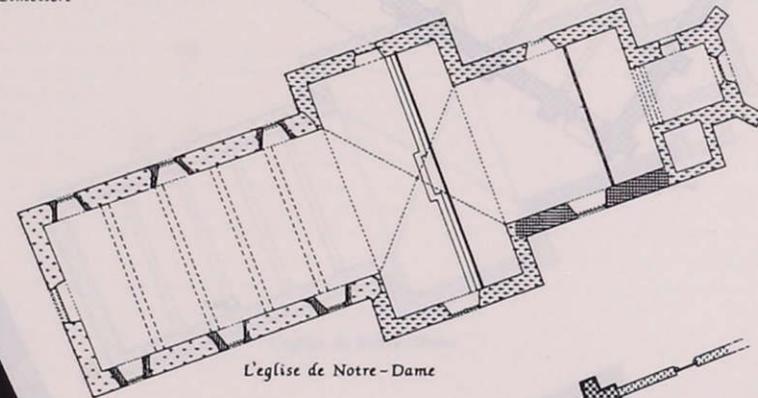
Manche

LE PRIEURE

Mme. G Duguépéroux

Plan du rez-de-chaussée

Cimetière



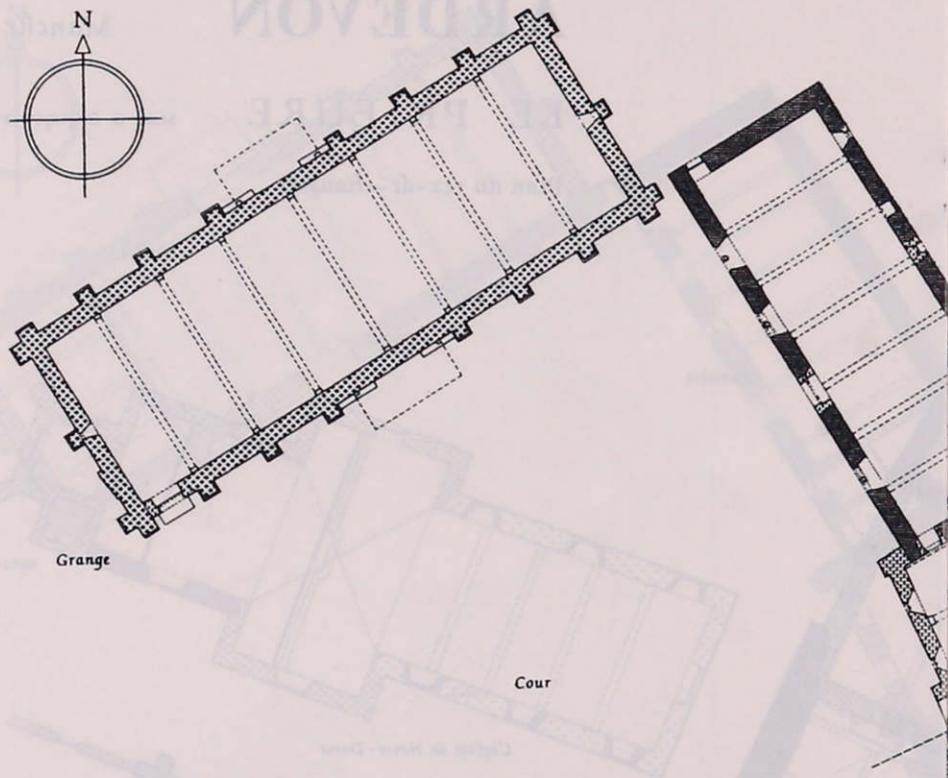
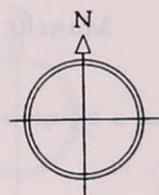
L'église de Notre-Dame

'L'Auditoire'

Echelle en Metres 5 0 10

M.A.I E.L E.A.I 1989

Plan du rez-de-chaussée avec les différentes phases de construction.



Phase I (Détruit)

Phase II Avant 1200

Phase III Circa 1225

Phase IV Circa 1300

Phase V 14^e sièclePhase VI 14^e siècle

Phase VII 1400

Phase VIII Circa 1420

Phase IX Circa 1500

Phase X (Détruit)

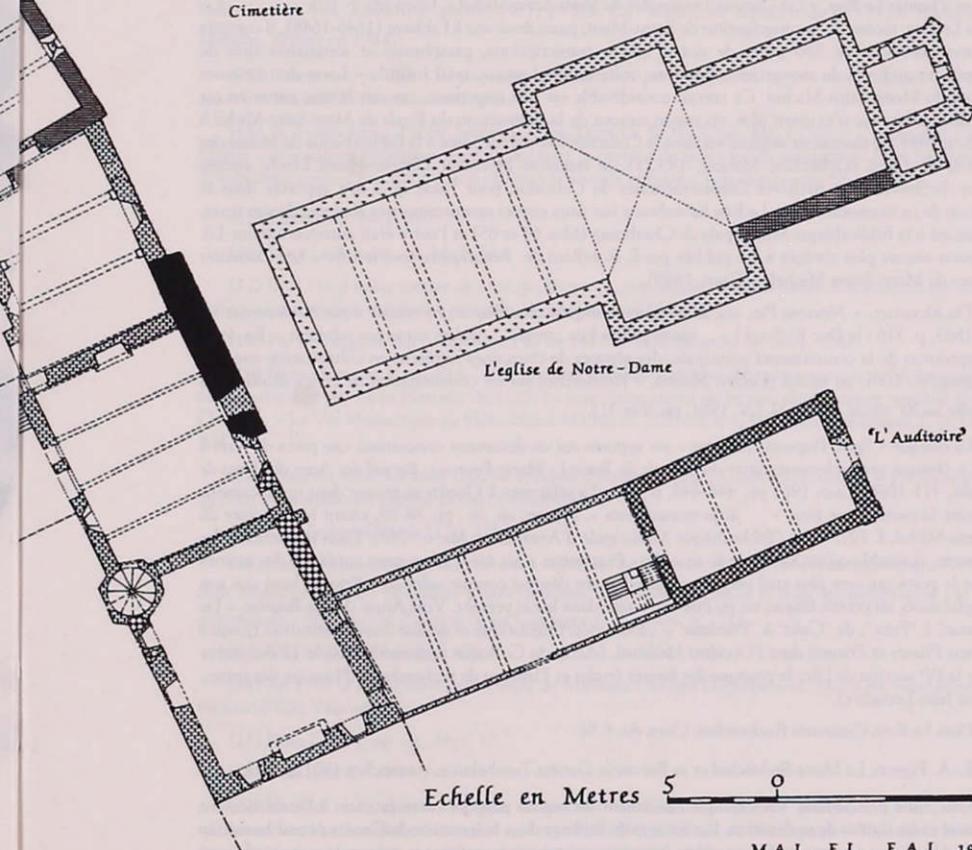
Phase XI 17^e sièclePhase XII 19^e siècle

Phase XIII Circa 1900

Plan du premier étage avec les différentes phases de construction.

Plan au niveau du premier étage

Cimetière



Echelle en Metres



M.A.I. E.L. E.A.I. 1989

(1) Voir Dom Huynes, « Histoire générale de l'Abbaye de Mont-Saint-Michel » publiée par E.R. de Beaurepaire, Rouen 1878 ; « Catalogue des prieurés du Mont-Saint-Michel », Vol. II, pp. 70-71.

et Dom Jacques Dubois, « Les dépendances de l'Abbaye de Mont-Saint-Michel et la vie monastique dans les prieurés », *Millénaire Monastique du Mont-Saint-Michel*, Vol. I, passim, en particulier les cartes.

Les prieurés d'outremer étaient Otterton et Saint Michael's Mount, en Angleterre, Lecq et Saint-Clément à Jersey, Lihou et Le Vale à Guernesey. Les prieurés éloignés, sur le continent, étaient Lockmikael dans le diocèse de Quimper, et Bretteville, Saint-Clément, Créans, Le Mans, Gohory et Auffains dans les diocèses de Bayeux, Angers, Le Mans, et Chartres respectivement. Les autres, notamment dans l'Avranchin et le Cotentin, et sur la côte bretonne de la baie du Mont-Saint-Michel, étaient l'Abbayette, Ardevon, Ballant, Brion, Saint-Broladre, Chaussey, Domjean, Genêts, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Melor-des-Ondes, Mont Dol, Saint-Pair, Pontorson, Tombelaine et Villamée.

(2) A l'époque de la nouvelle fondation bénédictine (voir note 4). Pour la donation d'Ardevon et de Genêts, voir Dom Huynes, *op. cit.*, Vol. II, p. 5 ; la chartre elle-même est perdue, mais pour sa confirmation par Lothaire, voir *Recueil des Actes de Lothaire et de Louis V, Rois de France, 954-987*, éd. L. Halphen et F. Lot, Paris 1908, n. XXIV, pp. 56-57.

(3) Tombelaine avait sans doute été le site d'une chapelle, appartenant au Mont, dès l'an 863, où elle était considérée comme un important lieu de pèlerinage. (E.-A. Pigeon, « Le Mont-Saint-Michel et sa Baronnie Genêts-Tombelaine », Avranches 1901, p. 88). Ardevon semble avoir été donné aux Chanoines en 911 (Dom Thomas Le Roy, « *Les Curieuses recherches du Mont-Saint-Michel* », Caen Ms. F. 10).

Dom Le Roy, moine de la congrégation de Saint-Maur, passa deux ans à l'abbaye (1646-1648), il compila un volume manuscrit de 580 pages de notes, brèves transcriptions, paraphrases et sommaires tirés de documents des archives du monastère, classés en ordre chronologique, qu'il intitula « Livre des curieuses recherches du Mont-Saint-Michel ». Ce travail considérable est très important, car une bonne partie en est tirée de documents qui n'existent plus, en raison surtout de la destruction du *Fonds du Mont-Saint-Michel* à Saint-Lô en 1944. Le manuscrit original est dans la *Collection Mancel*, déposée à la Bibliothèque du Musée des Beaux-Arts de Caen (Collection Mancel, 195.21). Je remercie Monsieur Charles-Henri Lerch, ancien Directeur du Service des Archives Départementales du Calvados, pour l'aide qu'il m'a apportée dans la localisation de ce manuscrit. Dom Le Roy lui-même a fait deux copies manuscrites très abrégées de son texte, dont l'une est à la Bibliothèque Municipale de Cherbourg (Mss. 64 et 65) et l'autre était autrefois à Saint-Lô. Une version encore plus abrégée a été publiée par E. Robillard de Beaurepaire sous le titre « *Les Curieuses recherches du Mont-Saint-Michel* » (Caen, 1878).

(4) Du Moustier, « *Neustria Pia, seu de omnibus et singulis abbatibus ac prioratibus totius Normanniae* », Rouen, 1663, p. 376 ; le Duc Richard I « *...ejectis eodem loco canonicis... ibidem monachos substituit* ». En dépit de la suppression de la communauté principale, des groupes de chanoines restèrent en cohabitation avec les moines jusqu'en 1061, au moins (Lucien Musset, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers en Normandie au XI^e siècle », *BSAN*, LV, 1961, pp. 9 et 31).

(5) La marque « *Ilgerii Prepositi Ardevone* » est apposée sur un document concernant une pièce de terre à « Potrel » (faisant probablement partie du manoir de Brion) ; Marie Fauroux, *Recueil des Actes des Ducs de Normandie, 911-1066*, Caen 1961 pp. 446-448, n° 232. La référence à Genêts se trouve dans un document enregistrant la perte d'une terre « *... juxta monasterium* », Pigeon, *op. cit.*, pp. 88-89, citant le *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, f. 102, verso (Bibliothèque Municipale d'Avranches, Ms. n° 210). Dans le contexte des dépendances, il semble qu'au XI^e siècle le titre de « *Praepositus* » ait été couramment conféré à des moines occupant le poste qui sera plus tard presque universellement désigné comme celui de « *Prior* », bien que son autre application, au prévôt laïque, ait pu être envisagée dans le cas présent. Voir Anne-Marie Bautier, « De « *Praepositus* » à « *Prior* », de « *Cella* » à « *Prioratus* » ; Evolution linguistique et genèse d'une institution (jusqu'à 1200) dans *Prieurs et Prieurés dans l'Occident Médiéval*, (Actes du Colloque organisé à Paris le 12 novembre 1984 par la IV^e section de l'Ecole pratique des hautes études et l'Institut de recherche et d'histoire des textes, publié par Jean Lemaître).

(6) Dom Le Roy, *Curieuses Recherches*, Caen ms, f. 56.

(7) E.-A. Pigeon, *Le Mont-St-Michel et sa Baronnie Genêts Tombelaine*, Avranches 1901, p. 103.

(8) Une bulle de Clément VII explique clairement les raisons pratiques sous-jacentes à l'établissement d'un prieuré et les limites de sa dotation. Les tenures de l'abbaye dans la baronnie de Genêts s'étant beaucoup accrues, « *Abbas... et coventus prefati, in eadem baronia unum prioratum creaverunt et ordinarunt ac ipsam de certa parte fructuum dicte baronie dotaverunt, duos monachos priorem videlicet cum uno socio suo ibidem ordinando...* ». (Pigeon, *op. cit.*, p. 88, note 1). Il est également intéressant de noter que le premier prieur connu apparaît comme témoin dans un acte de 1164 par lequel la cure de la paroisse est cédée à un prêtre séculier, ce qui

laisse à penser qu'elle avait été jusque-là administrée par le Prieur lui-même. Voir *Chronique de Robert de Thorigny*, publiée par Léopold Delisle, Rouen 1872-1873, Vol. II, n° XVII, p. 282.

(9) Dom Le Roy, Caen Ms f. 56. Le passage est cité par Dom Dubois dans « *La vie quotidienne dans les prieurés au Moyen Age* », « *Prieurs et prieurés* », pp. 105-106.

(10) Dom E. Martene et Dom V. Durand, « *Thesaurus Novus Anecdotorum* », Paris 1717, I col. 839.

(11) Peu après 1562, il devint la résidence du receveur de l'abbé commendataire ; l'office de prieur s'éteignit (Pigeon, *op. cit.*, p. 100).

(12) Dom Le Roy, *Ibid.* Dom Léon Guilloreau, « Un fragment du coutumier de l'abbaye de Mont-Saint-Michel, édité en l'an de grâce 1258 » *Revue catholique de Normandie*, n° III, mai 1915 ; pour un sommaire français réorganisé du texte latin, voir Dom Vion, « L'accord sur les usages en 1258 » *Millénaire Monastique*, pp. 595-608. Le *Coutumier* établit (p. 169) que le « *Prior Tumba Helene in cellario Montis coëdit duos panes albos et unum galonem vini conventualis, Duo Socii, tres panes et tres mensuras vini conventualis* ». Leur allocation de base, également augmentée de pitances plus généreuses, était ainsi légèrement au-dessus de celle fournie au couvent. Le système fut confirmé en 1338 (*Etat temporel des prieurés de l'abbaye de Mont-Saint-Michel, 25 février 1338*, Léopold Delisle, « Enquête sur la fortune des établissements de l'ordre de Saint-Benoit en 1338 ; notice et extraits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques dans le *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, Vol. XXXIX, 2^e partie, 1917, p. 382. Ce texte était transcrit de H 15123, Archives de la Manche, détruit en 1944).

(13) *Coutumier*, p. 169. Des dispositions statutaires prévoyaient les approvisionnements « *si vero plus quam tres monachi ibi fuerint commorantes* ».

(14) A Tombelaine, l'abbé Bernard, selon Dom Le ROY (Caen Ms. f. 56) « ...ayant fait construire l'église... et quelques bâtiments auprès pour faire la retraite de trois moines solitaires ». Pour l'ancienneté de Tombelaine comme lieu saint et son utilisation comme ermitage, voir Pigeon, *op. cit.* p. 103.

(15) Pigeon, *op. cit.* p. 105.

(16) Dom Le Roy, *op. cit.* Ms F. 56.

(17) En 1338 il fallut mettre de côté dix livres « *...pro edificis et reparationibus dicti prioratus qui situs est in gravius et venti multum impulsione gravatur...* » *Etat temporel*, p. 375.

(18) Par les Anglais, qui occupèrent l'île en 1417 et 1432 (Pigeon, *op. cit.* p. 104).

(19) Dom Martene, I, col. 816-2 « *de pensione solvenda Radulpho abbatiam resignavit* ». Le document a été faussement daté par Dom Martene de 1217, à cause d'une erreur de lecture du manuscrit original (voir Jean Chazelas, « La Vie Monastique au Mont-Saint-Michel au XIII^e siècle », *Millénaire Monastique*, I, p. 143, note 104).

(20) Jourdain avait lui aussi reçu les revenus d'Ardevon (*Ibid.*, I, col. 839), mais il n'y a aucune preuve qu'il en fit sa résidence comme Brion et Tombelaine.

(21) *Etat Temporel*, Item 31, p. 375.

(22) L'impressionnante productivité des vignobles de Brion est évaluée par l'*Etat temporel* (p. 372). Le vin était toutefois reconnu de qualité plutôt douteuse, en raison du climat et d'un sol inapproprié ; le « *Potus conventualis* » était du vin d'Anjou ou de Gascogne (*Coutumier*, p. 171).

(23) *Etat temporel*, Item 5, p. 371.

(24) En 1989 la ferme était la propriété de Madame Georges Duguéperoux. Elle a été vendue en 1990 à Monsieur Eric Vannier.

(25) Dom Le Roy, *op. cit.*, Ms f. 10.

(26) Voir note 4.

(27) Le nom – et, partant, l'origine du premier établissement – semble preromain ; voir Le Héricher, « L'Avranchin monumental et historique », Avranches 1866, p. 158 ; F. de Beaurepaire, « Toponyme et évolution du peuplement sur le pourtour de la baie du Mont-Saint-Michel », *Millénaire Monastique*, II, pp. 37-40 et 63.

(28) *Cartulaire de Jersey, Société Jersiaise*, 1918, 1^{er} fascicule, p. 13, n° 9. La zone d'opus spicatum à l'extrémité Est de l'église, observée au XIX^e siècle (Le Héricher, *op. cit.*, p. 158) et aujourd'hui détruite, indique une construction d'origine romane, mais pas nécessairement antérieure à 1200.

(29) *Ibid.*, p. 15, n° 10.

(30) *Cartulaire de Jersey, Ibid.*, p. 19, n° 11.

(31) *Chronique de Robert de Thorigni*, Vol. II, p. 47. L'article de la chronique pour 1174, enregistrant la mort de l'ermite Nutricius, mentionne « ...ut quidem dicunt... » ce qui atténue l'affirmation selon laquelle c'était sur sa tombe près de l'église Notre-Dame que les malades venaient pour être guéris. Thorigni (Abbé de 1154 à 1186) rapportait pourtant un événement contemporain. Il reste possible que la tombe ait été mal identifiée et qu'ainsi il n'y ait pas eu d'église à cet endroit en 1074 ; il est clair en revanche qu'il devait y en avoir une à l'époque où écrivait Thorigni, et donc en 1186.

(32) C'est une paraphrase de documents non précisés, par Dom Le Roy (*op. cit.*, Caen Ms f. 87). Il est impossible de dire si les preuves mises en avant par le couvent étaient authentiques.

(33) Voir note 5.

(34) Dom Martene, *op. cit.*, Vol. I, col. 839, « *Concordatio inter Abbatem J, et Montis et Conventum de pactatione suorum reddituum inter se* ». Ce document de caractère très contractuel concerne les conditions du départ en retraite de l'Abbé Jourdain en 1212, qui sont méticuleusement exposées. L'intransigeant ex-abbé devait jouir des manoirs de Tombelaine et de Brion et des revenus tirés de toute une série de domaines de l'abbaye ; sûrement pour réduire ses responsabilités, il veilla à ce que « *In manerii quae ad me pertinet, praecipue Bretivitt (sic), Domno Johanne, Fulquevitt (sic) et Ardevon, nullum nisi voluero tenebo monachum ; ceteris autem ut antea monachi fuerant tenebuntur* ».

(35) Dom Martene, *op. cit.*, I, col. 862.

(36) Ce pouvait être aussi le mur Est d'une seconde église, mais il aurait dû être percé d'une fenêtre, ou être arrondi en abside.

(37) Dom Martene, *op. cit.*, I, 861.

(38) Raoul des Isles, constructeur du Réfectoire de l'abbaye, voir Dom Martene, *op. cit.*, I, col. 957, et Lindy Grant, « Gothic Architecture in Southern England and French Connection in the Early Thirteenth Century », *Thirteenth Century England*, III, p. 120, note 34.

(39) La chapelle était sans doute dédiée à St. Thomas Becket, si bien que, sauf changement d'invocation, cette chapelle ne pouvait pas avoir été construite avant 1180.

(40) Dom Le Roy, « L'établissement de la Baronnie d'Ardevon », MSAN, Vol. XXXIX, p. 933.

(41) Léopold Delisle, « Droit de foire à Ardevon ; acte de donation de Robert Courteuse en 1088 » (Bibliothèque Nationale, Ms. Nouv. Acqu. Lat. 1674, n° 2), dans *Annuaire bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1886, p. 179.

(42) *Chronique de Robert de Thorigni*, Vol. II, p. 250. « *Masura* » dans ce contexte semble se référer à une pièce de terre.

(43) Le Héricher, *op. cit.*, p. 153.

(44) En comptant 12 deniers pour un sou.

(45) Lucien Musset, « Les censiers du Mont-Saint-Michel ; essai de restitution d'une source historique perdue » ; *Revue du département de la Manche*, II, 1960, p. 297 ; *Rotulus de redditibus pertinentibus ad manerium de Ardevone*, 1270, septembre (Transcrit de B.-N. Ms. nouv. acqu. franç. 21.822, f. 236).

(46) *Etat temporel*, p. 371, Items 4 et 5.

(47) Bretteville-sur-Odon, à la sortie sud-ouest de Caen, donnée au Mont par Gonnor, veuve de Richard I^{er} (Fauroux, *op. cit.*, n° 17, pp. 98-100) ; Domjean, environ 20 km, au sud de Saint-Lô, inclus dans la même donation ; Montrouault, à 5 km, à l'ouest de Pontorson (Voir Figure 1) a pu être un prieuré à une époque plus ancienne ; en 1238, la prétention du Duc de Bretagne, selon lequel la donation avait été faite sous condition de maintenir deux moines, fut repoussée par l'abbé (Dom Dubois, *op. cit.*, p. 659). Les volumes de grains donnés dans cette liste ne sont pas directement comparables, les quartiers (un quartier = 8 boisseaux) dans lesquels sont exprimés les quantités n'étant pas de dimension standard. La production de la Baronnie d'Ardevon est estimée « ...ad mensuram Ponte Ursonis... », alors que celle d'Ardevon (semble-t-il) est mesurée « ...ad mensuram loci eiusdem... ». Les Quartiers livrés par Montrouault, par la Baronnie de Bretteville et par la Baronnie et le Prieuré de Saint Pair (sur la côte du Cotentin, à 20 km, au nord du Mont) étaient également d'un volume particulier à chacun de ces lieux.

(48) Comme le montre l'étendue des réparations et reconstructions effectuées dans les années 1630 et 1640, méticuleusement notées par Dom Le Roy.

(49) Lamotte, *op. cit.*, p. 44, citant Arch. Nat. Série Q 2 97, *Estimation des biens ecclésiastiques devenus biens nationaux*.

(50) En particulier ceux de Ticheville (près de Vimoutiers, Orne) abbaye de Saint-Wandrille, de Surcy (près de Mezières-en-Vexin, Eure) et Cernay (près d'Orbec, Calvados) abbaye du Bec-Hellouin.

(51) Dans ces édifices le premier étage et le rez-de-chaussée étaient destinés à l'usage exclusif de la haute et de la basse mesnie ; pour une discussion sur ce point, voir Edward Impey, « L'Architecture domestique seigneuriale en Normandie, 1100-1350 », *Society of Antiquaries of London, Research Paper n° 15*, à paraître 1991.

(52) Pour la démonstration de ce que les halls de premier étage (réputés être l'élément essentiel de l'architecture domestique du XII^e et du début du XIII^e siècle) étaient autrefois accompagnés de halls de plain-pied., voir W.-J. Blair, « Hall and chamber : English domestic planning, 1000-1250 », *Ibid.* ; pour l'emploi de la même disposition dans la Normandie contemporaine, voir Edward Impey, *op. cit.*

(53) En apparence, et en partie à cause des matériaux, le « Prieuré » d'Ardevon a plus de ressemblances avec les manoirs médiévaux plus tardifs de Bretagne qu'avec ceux de Normandie. Voir Michael Jones, Gwyn Meirion-Jones, Frederic Guibal et Jon Pilcher, « The Seigneurial Domestic Architecture of Brittany ; a provisional assessment », *The Antiquaries Journal*, 1989, LXIX, Part I, passim.

(54) Il est intéressant de noter que les experts responsables de l'évaluation de la propriété en 1790 ont considéré que la « ferme », décrite alors sous le nom de « maison du prieuré », en très mauvais état, pouvait tout de même valoir 2 400 livres comme « maison de campagne et de plaisance » (Françoise Lamotte, Le Prieuré d'Ardevon, *Société d'Archéologie de la Manche, Mélanges, Huitième Série*, 1979, p. 44).

(55) Il est difficile de distinguer la taille des pierres de type similaire mais de date différente. Aucun mortier d'origine ne subsiste pour aider à différencier les époques de construction.

(56) Le Héricher, *op. cit.*, p. 150.

(57) Des bâtiments, presque certainement situés à cet emplacement et contenant des écuries sont mentionnés par Dom Le Roy (*op. cit.*, Caen Ms F. 447). Le cadastre de 1818 montre des bâtiments à cet endroit – peut-être ceux décrits par Dom Le Roy – qui furent démolis au début de ce siècle (information donnée par Mme Duguéperoux).

(58) Dom Le Roy, *op. cit.*, Caen Ms F. 175.

(59) *Ibid.* f. 335.

(60) Mentionné par Le Héricher *op. cit.* p. 150, voir plus loin Phase I.

(61) *Ibid.*

(62) Voir note 19. Je remercie le Dr Lindy Grant de son avis sur ce point.

(63) Dom Le Roy, *op. cit.*, Caen Ms F. 361 (« réparations générales des logements appelés les dortoirs à Ardevon l'an 1640). Le nouveau toit n'était pas conçu pour comprendre un plafond et la pièce n'était visiblement par prévue à usage d'habitation.

(64) Dom Le Roy, *op. cit.*, Caen Ms F. 466.

(65) Biens nationaux cités par Lamotte, *op. cit.*, p. 44.

(66) Dom Le Roy, *op. cit.*, Caen Ms F. 175.

(67) Le Héricher, *op. cit.*, p. 150.

(68) *Ibid.*

(69) Le Roy, *op. cit.*, Caen Ms F. 360.

(70) *Ibid.*

(71) *Ibid.*

Hommage à La Varende

Si j'ai accepté d'écrire ces quelques lignes en souvenir – ou plutôt en hommage – à La Varende, c'est bien certainement par fidélité autant que par souvenir, à moins que justement le souvenir véritablement vécu soit avant tout de l'ordre de la fidélité ; et je suis sûr que notre Ami ne me désavouerait pas.

Oui, fidélité à un Normand qui écrivit un livre étincelant sur le Mont-Saint-Michel « aux confins de Normandie et de Bretagne », fidélité à un homme qui émerveilla ma jeunesse monastique à l'Abbaye du Bec-Hellouin ; et je n'oublierai jamais la reconnaissance que je dois à mon Père Abbé Dom Grammont de m'avoir permis de l'approcher entre 1955 et 1959.

Reconnaissance à un double titre : d'abord j'ai rencontré « Le Seigneur du Chamblac, » mais aussi pour une « seconde lecture » de son œuvre à travers pensées et réflexions de mon Abbé sur son Ami.

Mais mon devoir de fidélité s'accompagne du souvenir attachant que j'ai gardé de son fils Eric, de la déférence priante que je porte à Mme la Comtesse E. de La Varende, et de mon amitié pour Claude Noisette de Crauzat, sans oublier Maria Pia Chaintreuil.

Mes souvenirs sont hélas trop peu nombreux, trop personnels, par trop fragmentaires, mais si forts que ce n'est que dans la solitude du cœur et de la pensée que La Varende vit pour moi, oh combien intensément.

Devant tant d'érudition, de connaissances, et de méconnaissance aussi, qui entourent La Varende, je suis confus d'ajouter une si mince pincée d'anecdotes et de réflexions bien disparates. Mais elles ne sont pas miennes ; elles lui appartiennent.

« Méfiez-vous de votre premier mouvement, c'est le bon » disait, paraît-il, Mr. de Talleyrand. Le mien, ou plutôt ma première impression se cristallisa sur « une admirable commode marquetée sur laquelle trônait, comment l'oublier, un grand ostensor de bois doré, flanqué de deux gros pistolets de corsaires posés à plat » ... En écrivant ceci, mon ami fraternel, le Vicomte Antoine du Passage oubliait (il s'en souvient maintenant) deux miniatures de Marquises... Et c'était là tout La Varende : « Dieu, le Roi, et les dames ». La Nature, elle, nous attendait à sa fenêtre.

C'était durant la guerre, La Varende se trouvait un jour à la gare de Bernay une heure avant le passage du train pour Paris. Une longue file

d'attente devant l'unique guichet et, anonyme, le Duc de Broglie faisait la queue comme tout le monde. Le guichet s'ouvre enfin, et un douanier s'avance alors et demande à chacun d'ouvrir son bagage, histoire d'y trouver peut-être matière à marché noir... Le sang de notre Ami ne fit qu'un tour « Ce gabelou de malheur ne va quand même pas se permettre de fouiller dans le sac d'un Duc, d'un Pair de France... Et si il y trouvait une demi-livre de beurre ! » Sa résolution fut vite prise : La Varende s'avance vers le douanier

- Tu me connais ?
- Oui M'sieur de La Varende.
- Tu as vu le Duc ?
- Oui M'sieur de La Varende.
- Et bien si tu te permets... tu vois ce que je veux dire ? Je te casse la g.. !
- Oui M'sieur de La Varende.

Notre Ami s'éloigna. Le douanier continuait ses fouilles, mais il songeait aux épaules et aux poings du Viking. Que faire ? Il n'était plus qu'à deux personnes du Duc lorsque le train fut annoncé... l'homme s'esquiva, La Varende respira.

Racontant à mon Père Abbé l'histoire, il ajouta qu'ayant rencontré « son » Duc quelque temps après, il lui avoua sa démarche. « Mon bon ami, répondit le Duc de Broglie, j'avais ma chemise de nuit, mon rasoir et ma brosse à dents, une miniature de Madame de Staël, et un petit poste à galène que j'avais monté la veille pour pouvoir « écouter les Anglais ».

Beaucoup connaissent ses démêlés avec l'Académie Goncourt au lendemain de la guerre. Moins nombreux sont ceux qui ont eu sa carte de visite d'alors. Y était superbement biffé le « de l'Académie » mais de sa magnifique écriture il avait ajouté « hors » devant le nom des deux frères.

Et puisque nous avons prononcé le mot « Académie », comment ne pas songer à sa tristesse devant la porte plusieurs fois refusée de l'Académie Française... Sa tristesse, sa déception, presque de rancœur. « Ses Ducs » n'avaient pas voté pour lui. Après tout ce qu'il avait fait pour eux. Au soir de la dernière défaite – j'étais après Complies dans le bureau de mon Père Abbé – La Varende téléphona – le courage l'avait repris, un courage à la Cyrano.
« - C'est fini mon Père, plus jamais cette caverne d'Alibaba ! »

L'Académie Française lui manqua-t-elle ?... ou manqua-t-il à l'Académie ? toujours est-il que Bonneville put accueillir les merveilleuses potiches chinoises !

Que notre Ami fut un mélange inextricable dans ses complexités foncières, nul n'en doute. Il était l'union étonnante de fidélités et d'ostracismes,

d'amitiés indéfectibles et d'inimitiés viscérales. Il était peut-être l'amour dangereux de certitudes radicales et de questions dont les réponses ne pouvaient être les siennes. Il était un champ de bataille avec toutes ses gloires et toutes ses misères. Un Homme, parfois prisonnier de son Personnage.

Il pouvait en sortir des mots de théâtre, aussi brillants que révélateurs. Lors de sa première rencontre en 1948, avec Dom Grammont, au pied de la tour St-Nicolas : Bure blanche et cape noire face à face, et ces mots surprenants :

« – Ne me demandez rien – Dieu vous donnera tout ! »

Père Abbé encaissa (?). Mais comment oublier toutes les pages splendides qu'il nous dédia depuis son livre sur l'Abbaye jusqu'à son manuscrit inédit « Herluin du Bec » !

Et c'est pourquoi je ne voudrais surtout pas que l'on pensât de ma part, à de l'ironie, cette fiente de l'esprit.

Ce qui m'émerveillait durant ces trop courtes années c'était la leçon de choses ; la leçon d'art qu'il nous donnait. Nous avions au hasard des routes et des rencontres les modèles sous les yeux : Paysages, Animaux, Maisons, Châteaux, Hommes, Femmes et enfants, Lui-même surtout. Et puis nous découvriions au tournant d'une page, (ah ! cette attente du prochain livre !) nous découvriions la transposition, voire la transfiguration. D'où émerveillement devant l'œuvre, mais tout autant devant le travail de l'Artiste, de l'artisan du verbe, de l'ouvrier de l'écriture. Entre la vie et l'œuvre d'art, quel laboratoire ! Je suis sûr que notre Ami aurait souscrit à cette définition due à un autre grand ami de Dom Grammont, le sculpteur Gustave Pimienta : « L'art est une autre vie... mais cueillie sur la nôtre, pour l'exprimer. »

La leçon de toujours demeure : le temps et la vie accomplissent leur œuvre d'usure sur les êtres et les choses. L'œuvre de La Varende continue, elle, à témoigner, transmettre et rayonner ; elle nous comble d'énergie et d'allégresse, elle fait encore sourdre nos larmes. Et quelle joie secrète dans cette connivence qui nous lie. Au fond il s'agissait alors de reconnaissance, et sous une autre forme celle-ci demeure.

Et que dire aussi de cette connaissance prodigieuse, chaleureuse, qu'il avait de notre province, de notre terroir, des siècles passés. Il savait tout sur tout, coutumes et costumes, rites et rythmes, métiers, maintiens, foi et fidélité. Rien ne lui était étranger et il ne s'agissait surtout pas d'une science écrasante, encore moins d'une érudition confondante. Non, c'était le temps, le vieux temps, le Bon temps qu'il avait tellement aimé dans son cœur, habité « dans son rêve » qu'il pouvait nous donner d'y rêver. Oh combien s'y reconnaissaient, à travers d'étranges rémanences, et de nos cœurs à nous pour toujours s'échappe et chante notre silencieuse reconnaissance.

Je le sais bien, on a pu accuser La Varende de racisme, voire d'antisémitisme. C'était au Chamblac, Père Abbé venait de lui demander d'écrire « Herluin du Bec » qui aurait été joué lors du Congrès Anselmien de 1958. La Varende après avoir accepté de grand cœur, expliquait à Dom Grammont ses difficultés quant à l'Eglise : « Et puis, c'est trop compliqué, disait-il en s'échauffant, il y en a qui sont libéraux, à l'autre bout il y en a qui sont intégristes comme l'on dit ; convenez que l'Eglise prêche à gauche mais quête à droite, et puis voyez-vous, mon Révérendissime, il y a une chose que je n'admettrai jamais : la Communion donnée par un nègre ! »

Oui tel pouvait être La Varende, mais tous, nous savons le bonheur qu'il avait dans le cœur en décrivant certain Roi Mage, tout autant dans « Le Saint Esprit de Mr. de Vaintimille » que dans la « Pastorale » de « Seigneur, tu m'as vaincu ». Et je sais par le cœur toute la tendresse qu'il avait eue, il y avait bien longtemps, à placer dans la Crèche ce même Roi Mage, dont il portait entre autres le prénom : Balthasar !

Quant à son antisémitisme, s'il est réel, pourquoi le nier, il affleure en trop de lignes. Mais peut-être ne faudrait-il pas oublier quel « enseignement du mépris » il avait reçu à ce sujet dans son enfance rennaise et dans sa lecture d'Action Française. Les grandes voix de Jean XXIII et de ses successeurs n'avaient pas encore retenti.

N'oublions pas non plus l'amitié affectueuse qui le liait à René Benjamin. Peut-être serait-il juste aussi de souligner quelques bémols, car à côté de certains Shylock pas même esquissés d'ailleurs, nous aurions pu trouver d'admirables Jessica. Et si j'ose dire cela c'est en me référant à une phrase bouleversante du Père de Salis Béard dans « Mr. le Duc ».

– « Mais ce sont les bourreaux du Christ ! fit la duchesse avec éclat.

– Il y a peut-être prescription, murmura le Jésuite dans une intonation curieusement plaintive.

Il reprit :

– Les Israélites ont terriblement expié, avec une poursuite, une persécution presque deux fois millénaire. Pas un peuple au monde n'aura subi un tel martyre... »

Et lorsqu'à la dernière page du douloureux roman, le duc d'Agde murmure : « la Couronne n'était plus un insigne de parade mais d'obligation... Elle n'ornait plus, elle contraignait ». Jean de La Varende savait-il, que méditant sur le mystère du « Peuple élu » et transposant sur sa Race, le meilleur d'Israël aurait pu signer ? Et c'est dans cette certitude que je sais notre Ami pardonné.

Seulement au fil des lignes je me sens pris au piège de la liberté pour reprendre l'image de Maine de Biran, et je n'ai pas à rivaliser avec les fleuves

ni les affluents de ce Congrès à qui je souhaite du fond du cœur bonne course vers l'océan de la « Présence de La Varende ». Je me dois d'achever et au lieu de m'élever selon les règles je reviendrai au tout humble ce qui ne veut nullement dire au plus négligeable de notre Ami. Oh non, bien au contraire.

Dans ses souvenirs évoqués plus haut, Antoine du Passage parle de La Varende remettant son manuscrit « Herluin du Bec » à Dom Grammont et il écrit : « Un homme lige face à Son Suzerain... » et quelques pages plus loin il évoque Dom Bernard de la Héraudière au Chamblac... lorsqu'il « allait faire visite à La Varende, son vieux complice, et peut-être le confesser. »

Pour moi rien de semblable. Certes, fier d'être digne de telles amitiés, de telles confiances tant de sa part que de celle de mon Père Abbé... avec émotion je me rappelle comment il m'appelait « mon jeune Abbé ». Bien plus ému encore, et c'est sur cela que je voudrais me taire, en pensant à la déférence qu'il avait pour le très jeune moine que j'étais, à l'affection qu'il me témoignait en sentant notre accord sur tant et tant, à sa filialité devant mon Sacerdoce.

L'éblouissante symphonie de son accueil, tout autant à travers sa Maison qu'à travers lui-même trouvait au moment de l'adieu une simplicité et une grandeur sans pareille. Je reprenais la route de l'Abbaye avec au cœur le seigneur du Chamblac, certes, mais aussi et grâce à lui avec le Seigneur tout court.

*Frère Bruno de Senneville
Abbaye du Mont-Saint-Michel
mars 1991.*

Hypothèses sur Notre-Dame-Sous-Terre

I

Les visiteurs de l'abbaye du Mont-Saint-Michel qui ont la chance de découvrir la petite église carolingienne Notre-Dame-Sous-Terre ne manquent pas d'être pénétrés par le caractère mystérieux de ce lieu privilégié. Parmi les questions que suscitent les murailles impénétrables du sanctuaire, l'une des plus fréquentes concerne l'étonnante structure double que constitue la réunion de deux petites églises jumelles, chacune dotée de sa nef et d'un oratoire servant de chœur.

La perspicacité des uns et des autres s'exerce alors, parfois naïvement comme lorsque certains imaginent que la division en deux églises parallèles correspond à une sévère séparation des fidèles hommes et femmes. L'humour peut aussi y trouver son compte, témoin cette interprétation lumineuse d'un visiteur : « c'est très simple ; il y a un côté pour les Bretons et l'autre pour les Normands !... »

Les spécialistes du Mont, historiens, archéologues et architectes ont également tenté de percer le mystère et ont proposé différentes hypothèses. Michel de Bouïard, dans un article publié en 1961 (1), estimait que la division en deux nefs et la mise en place des sanctuaires jumeaux devaient être attribuées aux années 1060-1080 et ne témoignaient que d'une nécessité architectonique, en l'occurrence celle de former un soubassement pour le deuxième pilier nord de la nef de l'église abbatiale. On s'étonne de trouver sous la plume d'un savant aussi éminent une théorie ignorant avec une telle superbe la plus éclatante évidence archéologique. Une des plus talentueuses mauvaises langues, dans le petit monde des spécialistes du Mont, nous a suggéré que l'hypothèse développée par Michel de Bouïard n'avait pour objet que d'aller à l'encontre de l'interprétation donnée à la même époque de la disposition de Notre-Dame-Sous-Terre par l'architecte en chef des Monuments Historiques Yves-Marie Froidevaux...

Ce dernier, à qui l'on doit l'exemplaire restauration du sanctuaire, pensait (avec raison, semble-t-il) que la division en deux églises jumelles était l'organisation d'origine ; s'appuyant alors sur le texte de la *Revelation sancti muntis Tumbae*, chronique rédigée à la fin du X^e siècle par les moines bénédictins, Froidevaux lisait dans la structure double de la petite église un rappel de celle de la grotte du Monte-Gargano qui, elle-même présente deux

cavités naturelles jumelles. Cette idée, depuis, a reçu l'adhésion de Germain Bazin (2), et avec quelques réserves, de notre collègue Henry Decaëns (3).

Effectivement, la théorie de Froidevaux repose sur des constatations très précises. La grotte du Monte-Gargano possède deux renforcements jumeaux, renfermant des autels consacrés respectivement à saint Michel et, comme à Notre-Dame-Sous-Terre, à la Vierge ; de plus, l'oratoire consacré à la Vierge est orné de différents bas-reliefs dont l'un figure la Sainte Trinité, ce qui prouve que la grotte abritait les mêmes cultes que l'on retrouve à l'église carolingienne du Mont-Saint-Michel où les deux autels sont dédiés à la Vierge et à la Trinité.

Cependant, l'hypothèse de Froidevaux, reçue presque comme un dogme à l'heure actuelle, soulève plusieurs objections. Tout d'abord, le texte de la *Revelatio* qui mentionne la construction d'un sanctuaire à l'imitation de la grotte du Monte-Gargano concerne l'oratoire édifié par l'évêque Aubert en 708-709, c'est-à-dire un bâtiment antérieur à Notre-Dame-Sous-Terre de deux siècles, et le passage en question ne fait aucune allusion à une forme double mais bien à l'aspect de l'édifice, c'est-à-dire en fait à son mode de construction : la découverte en 1960 du mur dit « cyclopéen » derrière le chevet de Notre-Dame-Sous-Terre a montré la fiabilité de ce passage des chroniques. Rien donc dans ce texte ne concerne directement notre petite église carolingienne.

D'autre part, il est plus qu'imprudent de tirer des conclusions d'une similitude dans la distribution des autels et de leurs dédicaces respectives. Si Notre-Dame-Sous-Terre possède deux autels dédiés à la Vierge et à la Trinité, la grotte du Monte-Gargano offre comme on l'a vu une organisation différente (consécration à la Vierge et à saint Michel) (4). Enfin, la dédicace primitive des autels de Notre-Dame-Sous-Terre nous est complètement inconnue. La consécration à la Vierge n'est attestée qu'à partir du XVII^e siècle, lorsque les Mauristes déposent en 1629 une statue de la Vierge dans la chapelle (5). Quant à l'autel de la Trinité, il n'est pas connu sous ce nom au XVIII^e siècle. En effet, un plan établi en 1776 (6) la désigne sous l'appellation suivante, du plus grand intérêt, « *Saint-Aubert en 709* ». L'attribution de l'oratoire sud de l'église carolingienne à la Sainte Trinité semble bien être (comme beaucoup d'idées reçues sans examen sur l'abbaye) imputable à l'imagination de Paul Gout, qui avait découvert les deux oratoires jumeaux et leurs tribunes, et qui aura tenu le raisonnement suivant :

- A. Les tribunes seraient un cadre parfait pour exposer des reliques.
- B. Il existait quelque part dans le monastère un autel sous le double vocable de la Trinité et des reliques.
- C. L'un des autels de l'église préromane doit donc être dédié à la Trinité.
- D. L'autel du Nord étant consacré à la Vierge, l'autel de la Trinité ne peut être que celui du sud. CQFD.

Malheureusement, ce beau raisonnement est infirmé par le fait certain que ledit autel de la Trinité se trouvait dans le bras sud du transept de l'église abbatiale (7).

L'argumentaire de Froidevaux se réduit donc comme peau de chagrin : le seul point commun entre la grotte du Monte-Gargano et la chapelle Notre-Dame-Sous-Terre est le fait que ces deux sanctuaires ont chacun deux oratoires ; cette coïncidence est d'autant plus mince pour établir une filiation que si la grotte italienne a bien deux alvéoles, l'espace intérieur de la caverne n'est divisé par aucun cloisonnement, alors qu'au Mont-Saint-Michel la partition concerne l'église toute entière. Chacun ici jugera si la théorie de Froidevaux doit toujours être acceptée sans réserve.

Nicolas Simonnet (8), lui, pense plutôt à un regroupement architectural dans le cadre d'un lieu de dévotion multi-cultuel, ce qui est une façon raisonnable et prudente de constater une évidence. Il souligne aussi le fait que la structure double de l'église carolingienne doit correspondre à une liturgie particulière. Cette approche, qui avait été jusqu'ici curieusement négligée, est très importante. Elle nous rappelle qu'une église est organisée en fonction d'une liturgie et de ses nécessités et, appliquée à Notre-Dame-Sous-Terre, impose une donnée incontournable : la structure double de la chapelle carolingienne n'offre aucune correspondance avec la liturgie bénédictine, ce qui place obligatoirement la construction avant l'arrivée des moines bénédictins en 966. Il n'est pas sans intérêt de revenir sur ce point crucial, l'église Notre-Dame-Sous-Terre étant trop souvent présentée aux visiteurs comme un monument édifié par les moines lors de leur installation sur le rocher.

Au total, donc, nous n'avons aucun éclairage vraiment précis sur la signification de la disposition double de l'église Notre-Dame-Sous-Terre. C'est pourquoi nous aimerions ici apporter quelques éléments susceptibles de nous orienter vers de nouvelles hypothèses.

II

On peut être surpris de ce que la bibliographie montoise ignore complètement les importants travaux de Jean Hubert sur les églises doubles, principalement du haut moyen-âge (9). Dans deux articles très pénétrants, l'auteur nous offre un vaste panorama de la diffusion entre l'Italie et la Gaule d'un type spécifique de groupement architectural comprenant à l'origine un baptistère et deux églises jumelées. Ces « groupes épiscopaux », fréquents en Italie du nord dès les IV^e et V^e siècles, constituaient l'*Ecclesia* d'un diocèse. D'une façon générale, l'une des églises était dédiée à un martyr et l'autre à la

Vierge. D'après ce que l'on sait des pratiques d'initiation dans l'Eglise primitive, l'un des sanctuaires était destiné aux catéchumènes et l'autre à ceux qui avaient reçu le baptême.

L'origine de ces églises doubles est peut-être à rechercher dans un prototype illustre, la « cathédrale double » de Constantinople, édifiée par Constantin, le premier empereur chrétien, qui avait donné aux deux sanctuaires les noms de Sophie et Irène, la « sagesse » et la « paix ». Plus tard, dès le début du V^e siècle, ce type de groupement d'édifices se répandra en Gaule, à partir des monuments-relais comme le groupe d'églises construit par Sulpice-Sévère, l'auteur de la « vie de saint Martin », vers 400 à Primuliacum, dans le sud-ouest de la Gaule. Ce dernier ensemble de monuments frappera les imaginations de l'époque et le poète Paulin de Nole, ami de Sulpice-Sévère, écrira un poème mystique pour saluer cette réalisation :

« De même qu'un seul esprit est vénéré sous un triple nom, Sévère a consacré à Dieu un triple ouvrage. Les vastes édifices sacrés qu'il a donnés au peuple ont deux toits jumeaux parce qu'il fallait que leur nombre fût conforme aux lois saintes. C'est entre les deux édifices qu'il a érigé la fontaine au toit en forme de tour parce qu'une seule foi unit en un seul Dieu les deux testaments. Telle une mère, l'Eglise attirera vers son double sein ceux qui viendront de naître une seconde fois par l'eau. Le temple a deux toits, de même qu'il y a deux testaments dans l'Eglise, mais l'Ancien Testament s'unit au Nouveau dans la grâce du Christ, et c'est pour cela que la fontaine a été placée au milieu... »

Pendant la période mérovingienne, du VI^e siècle au VIII^e siècle, plusieurs évêques se sont conformés à l'usage ancien du « groupement épiscopal » et ont édifié des cathédrales doubles (Sens, Paris, Auxerre, Meaux...), tandis que la perspective fonctionnelle du groupe architectural subissait une réorientation très marquée. A cette époque, le baptistère cesse d'être en Gaule un élément obligatoire et la « cathédrale double » reste l'essentiel du complexe. L'un des deux édifices est consacré à un martyr ou des martyrs : c'est l'église principale, dans laquelle le culte s'organise autour des reliques. L'autre, dédié à la Vierge, devient le sanctuaire plus particulièrement réservé à l'évêque, lequel y administre les sacrements qui lui sont propres.

Ce schéma peut rendre compte de la distribution fonctionnelle de Notre-Dame-Sous-Terre si l'on se tient aux dédicaces traditionnelles et si l'on accepte les idées reçues quant aux usages liturgiques attachés à la chapelle. Nous avons dit plus haut toute la méfiance que nous inspirent ces données ; si toutefois elles étaient issues de traditions authentiques, nous pourrions établir avec les églises doubles mérovingiennes les rapprochements suivants :

– chapelle nord : sa dédicace à Notre-Dame-Sous-Terre pourrait en faire le sanctuaire épiscopal. Effectivement, à l'époque de la construction de Notre-Dame-Sous-Terre, le Mont relève directement de l'autorité épiscopale, depuis la création du lieu de culte par l'évêque d'Avranches Aubert en 708.

– chapelle sud : elle passe pour avoir été le lieu d'exposition et de vénération des reliques présentées aux visiteurs. Un fait, certes tardif, peut venir à l'appui de cette thèse : le plan de 1776, mentionné plus haut (10) signale le réduit, attenant au sud à l'église carolingienne, comme la « cache des reliques ». D'autre part, il est très possible de supposer que la dédicace primitive de cette chapelle a été saint Etienne, puisque ce culte est attesté par les chroniques dès les toutes premières années du VIII^e siècle et que l'oratoire consacré au premier martyr chrétien était situé, à l'origine, au sommet du rocher (un oratoire dédié à saint Symphorien existait à la même époque au pied du Mont). Dans cette hypothèse, le culte de saint Etienne aura été transféré au XII^e siècle dans la nouvelle chapelle construite au sud par Robert de Torigni. Or saint Etienne est la dédicace la plus fréquente pour l'église martyrium des « groupes épiscopaux » mérovingiens.

Avec toutes les réserves qui s'imposent, nous aurions donc là une grille satisfaisante pour comprendre la raison d'être de cette étonnante structure double qui caractérise l'église Notre-Dame-Sous-Terre, celle-ci étant l'adaptation, sur un lieu de pèlerinage, d'un complexe issu des cités épiscopales des VII^e et VIII^e siècles. Cette hypothèse permettrait en outre de préciser l'époque de la construction du sanctuaire carolingien : l'église double, en effet, est une structure métropolitaine ; or, très vraisemblablement, le Mont-Saint-Michel a été pendant le premier tiers du X^e siècle la métropole religieuse de l'Avranchin, comme l'a suggéré dès 1966 Dom Jean Laporte (11).

III

Quoiqu'il en soit de l'hypothèse que nous venons de développer, si le choix a été fait de construire au Mont-Tombe une église double, c'est que l'usage en était connu depuis longtemps dans la région. Nous avancerons maintenant en terrain beaucoup plus sûr.

En 1158, Hugues, Archevêque de Dol, fait don à l'abbaye du Mont-Saint-Michel d'une petite chapelle qui existait au sommet du Mont-Dol et qui était dédiée à l'Archange : « *Capella Sancti Michaeli supra Montem Doli* » (12). Un culte de saint Michel existait donc sur le tertre avant que les moines normands n'entrent en possession du lieu. Un prieuré est alors construit sur le plateau, qui sera désaffecté au début du XVIII^e siècle ; en 1787 il est décrit

comme étant en ruines. Ce prieuré, modeste, comprenait un logis prioral, une chapelle, un petit fief et quelques pièces de terre.

En 1802, il est décidé de raser les vestiges du prieuré Saint-Michel pour construire à la place une tour destinée à recevoir le télégraphe Chappe. L'ingénieur Auffray, chargé des travaux, relève alors le plan des ruines. Grâce à ce document (13), nous connaissons la disposition de l'église priorale du Mont-Dol. Il s'agit d'un édifice rectangulaire orienté est-ouest, flanqué du côté sud d'une aile en équerre dont le mur oriental prolonge le mur oriental du corps principal. Le bâtiment est-ouest renferme une nef allongée et un chœur orienté, séparés par un mur de refends percé d'une large ouverture, certainement l'arc triomphal. L'aile sud est constituée d'un second chœur, parallèle au premier et sensiblement de mêmes dimensions. Les deux chœurs sont séparés par un refends, lui aussi percé d'une ouverture assez large en son milieu. Cette ouverture, non ébrasée, n'est pas une porte mais probablement un arc semblable à celui qui sépare la nef du chœur principal. Le sanctuaire de cette chapelle est donc un double chœur avec passage de communication, disposition qui évoque naturellement la distribution de Notre-Dame-Sous-Terre.

Bien sûr, l'idée nous vient immédiatement que les moines ont cherché à imiter ici la partition caractéristique de l'église carolingienne du Mont-Saint-Michel. Cela eut été fort vraisemblable si le même ingénieur Auffray ne s'était avisé de faire une découverte extraordinaire (14). Les deux autels encore en place dans les chœurs jumeaux étaient en réalité d'anciens autels tauroboliques, témoins d'un vieux culte mithraïque. Les tables, percées de trous coniques, servaient à l'origine au baptême des fidèles qui étaient aspergés par le sang du taureau égorgé sur l'autel. Plus tard, les trous furent bouchés par des morceaux de briques noyés dans du mortier et le dessus des tables régularisé avec du plâtre. La chapelle Saint-Michel-du-Mont-Dol avait donc pris la suite d'un sanctuaire de Mithra, c'est-à-dire d'une époque comprise entre le I^{er} et III^e siècle de notre ère.

De plus, ces autels récupérés n'avaient pas été bouleversés depuis leur première mise en place. En effet, le mur oriental de la chapelle, sur lequel s'appuyaient les deux chœurs jumeaux, avait conservé les ouvertures qui permettaient aux néophytes, depuis l'extérieur du sanctuaire, de se glisser sous les tables des autels pour recevoir l'aspersion rituelle du sang. Ce mur était donc le chevet conservé du temple romain et ce dernier possédait un double chœur. Ainsi, lorsque le temple de Mithra fut transformé en église chrétienne, la disposition d'origine fut conservée et c'est une église double que l'on aménagea dans les vieux murs.

A quelle époque ? Nous avons vu que la chapelle Saint-Michel-du-Mont-Dol existait en 1158 avant l'arrivée des moines bénédictins. Elle était, à ce

moment, certainement fort ancienne. Nous manquons certes de documents d'archives mentionnant ce sanctuaire avant le XII^e siècle, mais il n'est pas possible que l'on ait attendu longtemps avant de réinvestir l'édifice païen. Nous savons en effet que le Mont-Dol fut vers 548 la première étape de saint Samson avant qu'il fonde le diocèse de Dol, et que son successeur sur le trône épiscopal de la métropole armoricaine, saint Magloire, se retira sur le tertre en 568 avant de se rendre aux îles anglo-normandes où il mourut (15). Comment imaginer que ces prélats aient pu séjourner sur un plateau dépourvu de lieu du culte ? Cela est d'autant moins vraisemblable que ces époques ont vu en Haute-Bretagne la création de nombreuses églises réutilisant des murailles romaines. Citons les deux premières cathédrales d'Aleth, des IV-V^e siècles et des VII-IX^e siècles, ou encore l'église abbatiale de Léhon, près de Dinan, édifiée vers 850 avec les matériaux récupérés d'un temple romain.

D'une façon plus précise, un cas est très comparable à celui de la chapelle Saint-Michel-du-Mont-Dol : la chapelle Sainte-Agathe de Langon (Ille-et-Vilaine). Ce petit monument exceptionnel composé d'une nef et d'une abside servant de chœur est une église établie au VI^e siècle dans les murs d'une *Cella memoriae*, édifice funéraire du IV^e siècle d'un type connu comportant deux éléments, l'exèdre et l'enclos (16). Dans l'abside, la disparition des enduits peints à la fin du siècle dernier fit apparaître une fresque romaine montrant Vénus nue sortant des eaux et entourée de poissons. Lors de sa christianisation, l'œuvre qui figurait la déesse fut masquée tandis que le nom de Vénus faisait place à celui de saint Venier. Un acte daté de 838 mentionne la chapelle sous le nom de *Sancti Veneris* (17). La réutilisation chrétienne au VI^e siècle d'un édifice romain tardif montre ici ce qu'a pu être celle du temple mithraïque du Mont-Dol.

Notons enfin que les maçonneries de la chapelle Saint-Michel-du-Mont-Dol devaient offrir un aspect archaïque, imputable à l'époque mérovingienne ou au début de l'époque carolingienne, car, au XVIII^e siècle, les ruines encore visibles étaient qualifiées de romaines. Vers 1778-1780, le jeune Chateaubriand, pensionnaire au collège de Dol, était souvent conduit en promenade par les bons Pères sur le tertre où, dit-il, « se trouvaient quelques ruines gallo-romaines... » (18).

Une certitude ressort de tout ce qui précède. La chapelle Saint-Michel-du-Mont-Dol était un sanctuaire de saint Michel, de structure double, avant la construction de Notre-Dame-Sous-Terre. La conclusion s'impose : l'inhabituelle disposition de l'église carolingienne du Mont-Saint-Michel est l'imitation de celle d'un prototype plus ancien, antérieur même sans doute à la création de la grotte artificielle de saint Aubert en 708.

Deux hypothèses peuvent alors être proposées :

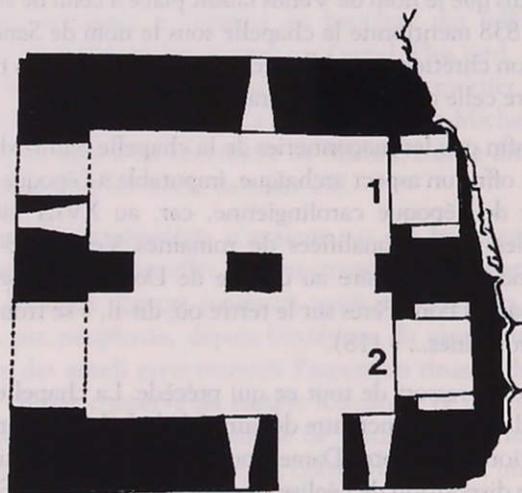
– L'adaptation en terre avranchinaise d'un sanctuaire michaelien dépendant de la métropole armoricaine correspond à un moment où l'influence bretonne s'exerce directement sur la Basse-Normandie. Il faudrait alors placer la construction de Notre-Dame-Sous-Terre entre 867, date à laquelle Charles-le-Chauve cède le comté du Cotentin à Salomon, le chef des Bretons, et 933, époque du rattachement au duché de Normandie des évêchés de Coutances et d'Avranches.

– La construction de Notre-Dame-Sous-Terre est immédiatement postérieure à l'extension du pouvoir normand sur l'Avranchin en 933. Sous l'impulsion, sans doute, de Guillaume Longue-Épée, et grâce à ses importantes donations, on aura voulu établir en terre normande un centre cultuel rival et concurrent d'un sanctuaire breton très ancien et certainement célèbre à l'époque en imitant les formes architecturales mêmes du modèle.

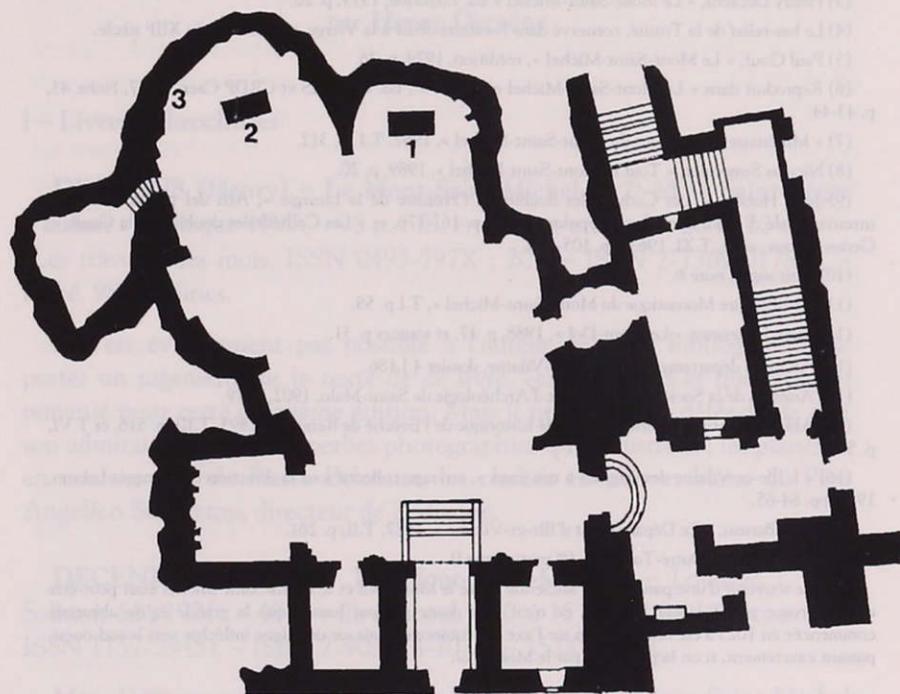
L'auteur de ces lignes, breton sans état d'âme, préférerait, bien sûr, la première de ces hypothèses. Il doit cependant admettre que la seconde est beaucoup plus vraisemblable. Mais quoi qu'il en soit, une chose demeure certaine : l'église carolingienne Notre-Dame-Sous-Terre est la sœur cadette d'un très antique sanctuaire breton (19).

Puissent nos amis normands nous pardonner ce blasphème !

Marc DECENEUX

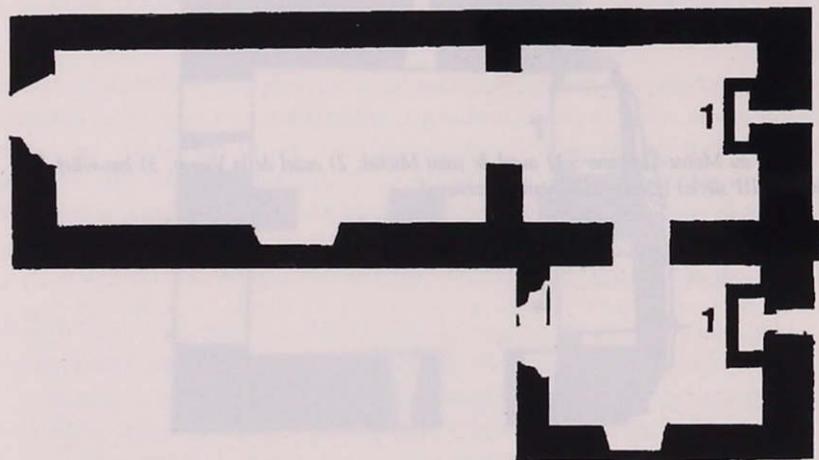


Notre-Dame-Sous-Terre : 1) oratoire de la Vierge, 2) oratoire de la Trinité (Dessin de Sylvana Deceneux).



Grotte du Monte-Gargano : 1) autel de saint Michel, 2) autel de la Vierge, 3) bas-relief de la Trinité (XIII^e siècle) (Dessin de Sylvana Deceneux).

- (1) Michel de Brouard, « l'église Notre-Dame-Sous-Terre » dans « Journal des Savants », 1961, pp. 8-27. L'analyse de cet auteur a été réfutée point par point par Germain Bazin, « Le Mont-Saint-Michel », nouvelle édition augmentée, 1978, p. XXV-XXVIII.
- (2) *op. cit.*, p. XXVIII.
- (3) Henry Decaëns, « Le Mont-Saint-Michel » Ed. Zodiaque, 1979, p. 20.
- (4) Le bas-relief de la Trinité, conservé dans l'oratoire dédié à la Vierge, ne date que du XIII^e siècle.
- (5) Paul Gout, « Le Mont-Saint-Michel », réédition, 1979, p. 26.
- (6) Reproduit dans « Le Mont-Saint-Michel en fiches », Ed. CNMHS et CRDP Caen, 1987, Fiche 43, p. 43-44.
- (7) « Millénaire Monastique du Mont-Saint-Michel », 1967, T.I, p. 317.
- (8) Nicolas Simonnet, « Tout le Mont-Saint-Michel », 1989, p. 20.
- (9) Jean Hubert, « Les Cathédrales doubles et l'Histoire de la Liturgie », Atti del primo convegno internazionale di studi Longobardi, Spoleto, 1952, p. 167-176, et « Les Cathédrales doubles de la Gaule », Genova, nouv. série, T.XI, 1963, pp. 105-125.
- (10) Voir supra, note 6.
- (11) « Millénaire Monastique du Mont-Saint-Michel », T.I p. 58.
- (12) Marc Deceneux, « Le Mont-Dol », 1988, p. 17, et sources p. 31.
- (13) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, dossier 4.J.186.
- (14) Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo, 1902, p. 79.
- (15) Abbé Guillotin de Corson, « Pouillé historique de l'Evêché de Rennes », 1893, T.III, p. 516, et T.VI, p. 519.
- (16) « L'Ille-et-Vilaine des origines à nos jours », ouvrage collectif sous la direction de François Lebrun, 1984, pp. 64-65.
- (17) Paul Baneat, « Le Département d'Ille-et-Vilaine », 1927, T.II, p. 261.
- (18) « Mémoires d'Outre-Tombe », 1^{re} partie livre II.
- (19) Le souvenir d'une parenté très ancienne entre le Mont-Dol et le Mont-Saint-Michel était peut-être encore vivace au XI^e siècle. En effet, ce n'est sans doute pas par hasard que la grande église abbatiale commencée en 1023 a été orientée non sur l'axe des équinoxes mais sur une ligne infléchie vers le sud-ouest, passant exactement, si on la prolonge, par le Mont-Dol.



Prieuré Saint-Michel du Mont-Dol, plan des ruines en 1802 (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4.j.186) : 1) autels tauroboliques (Dessin de Sylvana Deceneux).

Bulletin bibliographique

par Henry Decaëns

I – Livres et brochures

DECAENS (Henry) – Le Mont-Saint-Michel. – 2^e éd. – Saint-Léger Vauban : Zodiaque 1990. – 96 p. : ill. en noir et en coul. ; 26 x 22 cm. – (Les travaux des mois, ISSN 0493-797X ; 20). – ISBN 2-7369-0178-9. – Relié. 98,00 francs.

Il n'est évidemment pas possible à l'auteur de cette bibliographie de porter un jugement sur le texte de ce livre, écrit en 1978 et quelque peu remanié pour cette deuxième édition. Mais il ne lui est pas défendu de dire son admiration pour les superbes photographies qui l'illustrent ; les planches en couleur sont de Pierre Belzeaux, les clichés en noir et blanc du Père Angelico Surchamp, directeur de Zodiaque.

DECENEUX (Marc) – Le Mont-Saint-Michel. – Loudéac : Yves Salmon éd., 1991. – 40 p. : ill. en coul. ; 20 x 15 cm. – (A la découverte, ISSN 1157-3945). – ISBN 2-903414-70-X. – 35,00 francs.

Marc Deceneux est guide-conférencier à l'abbaye du Mont-Saint-Michel depuis deux ans. Il a ainsi pu se familiariser avec les bâtiments qu'il connaît désormais très bien. Sa formation d'historien de l'art lui permet en outre de faire de temps à autre des remarques très pertinentes. Son texte est une excellente synthèse de ce que l'on sait sur le monument. On reprochera toutefois à son éditeur d'avoir négligé la mise en page ; les photographies sont souvent trop petites et n'ont pas de légendes, ce qui est un peu gênant lorsqu'elles sont en décalage avec le texte.

LABLAUDE (Pierre-André) – Le Mont-Saint-Michel : citadelle de l'Archange. – Photogr. Daniel Chenot. – Paris : Nathan ; Caisse nationale des Monuments historiques et des sites, 1991. – 142 p. : ill. en noir et en coul. : 28 x 31 cm. – ISBN 2-09-284378-8. – Relié. 350,00 francs.

Pierre-André Lablaude, architecte en chef du Mont-Saint-Michel depuis 1983, a réalisé un livre superbe, tant par son texte que par son iconographie. Le brillant technicien qu'il est a su se mettre à la portée de tous en écrivant un très beau texte, agréable à lire et qui dénote une grande culture historique

et littéraire. Les photographies de Daniel Chenot sont magnifiques et fort bien choisies. La mise en page du livre est en plus très soignée. En le parcourant, on sent tout de suite qu'il a été écrit par un homme qui aime le Mont et sait communiquer sa passion pour le monument et son site.

Une petite remarque toutefois : se fondant sur l'inventaire des biens qui a été établi en 1790, l'auteur rapporte, page 29, que la bibliothèque du monastère possédait alors près de quatre mille manuscrits, ce qui sous-entend que les pillages révolutionnaires ont été très importants puisqu'il n'en reste aujourd'hui qu'environ deux cent cinquante. Le nombre des manuscrits était en réalité bien plus limité ; le catalogue établi en 1639 n'en mentionne que 280 et une quarantaine de livres liturgiques (Cf. sur ce point : Geneviève Nortier, *Les bibliothèques médiévales des abbayes bénédictines de Normandie*, Paris, 1971, p. 80).

LEROY (Florence, Photogr.) – De pierres, de sables et d'eaux ; avant-propos de Lucien Trichaud. – « Double page », ISSN 0240-8392 ; n° 62. – Paris : Nathan, 1990. – Non paginé : ill. en coul. ; 32 x 24 cm. – ISBN 2-09-267062-X. – 75,00 francs.

Ce numéro de *Double page* est entièrement consacré à la baie du Mont-Saint-Michel que Florence Leroy a su voir avec un regard d'artiste ; ses photographies sont superbes.

PASCAL (Jean-Claude) – L'Enfant et les giboulées. – Monaco : éd. du Rocher, 1990. – 344 p. ; 24 x 16 cm. – ISBN 2-268-00873-8. – 120,00 francs.

Ce n'est pas un livre sur le Mont, mais un roman dont l'action se situe pour l'essentiel dans un château des environs de Genêts qui aurait été construit par les moines au XIII^e siècle. On ne sait s'il s'agit d'une demeure imaginaire ou si l'auteur a pensé au manoir de Brion. Le livre se termine par une scène d'enlèvement dans la baie, moins terrifiante que celle qu'a imaginée Victor Hugo dans les *Misérables*.

QUETEL (Claude) – Le Mont-Saint-Michel. – Photogr. Jean Bernard. – Paris : Bordas, 1991. – 192 p. : ill. en noir et coul. ; 32 x 25 cm. – ISBN 2-04-018591-7. – Relié. 399,00 francs.

Dans ce beau livre, Claude Quétel, directeur du Centre de recherche d'histoire quantitative de l'Université de Caen, retrace avec talent l'histoire du Mont. Mais il a malheureusement laissé passer quelques erreurs. Ainsi, pages 46 et 87, il indique que les Bretons ont incendié le Mont en 1203, comme on le répétait couramment dans les publications anciennes ; grâce aux travaux de Michel Nortier, on sait maintenant que c'est en avril 1204 (Cf. La construction de la Merveille, *Les Annales du Mont-Saint-Michel*,

1965, p. 12). Autre erreur de date, ou simplification hâtive, le Cotentin n'est pas normand depuis 911, mais depuis 933 (page 153). De même, page 116, on peut lire que le pèlerinage de la Saint-Michel de printemps est fixé au 20 mai ; il en était ainsi en 1990, mais en 1991, cette fête s'est tenue le 5 mai. La Saint-Michel de printemps, qui commémore l'apparition de l'Archange au Mont Gargan, devrait être fêtée le 8 mai mais elle varie d'une année à l'autre pour ne pas tomber un jour de trop grande affluence. On sera également surpris d'apprendre page 49 que le réfectoire « aurait d'abord longtemps servi de dortoir avant de remplir sa fonction initiale seulement à partir du XVII^e siècle » ; c'est l'inverse qui s'est produit, comme l'indique bien la légende de la photographie de la salle des hôtes, page 74. Enfin, page 153, il est étonnant de lire que la digue insubmersible, longue de deux kilomètres, part de Moidrey qui est situé à une dizaine de kilomètres du Mont. On m'objectera qu'il s'agit là d'erreurs de détail et que cela ne remet pas en cause la qualité du texte ; c'est vrai, mais dans un livre d'un tel prix et dont l'auteur est un universitaire, on s'attendait à un peu plus de rigueur.

Quelques photographies nous ont semblé trop vertes (pages 50, 51, 53 et 73) ; d'autres manquent de relief car elles ont dû être prises un jour où il n'y avait pas de soleil (pages 38, 39, 48, 52, 56, 57, 75 et 108). L'une d'entre elles, page 10, est même inversée de gauche à droite, si bien que le chœur de l'église est occidentalisé ; on retrouve la même inversion, pages 154-155, dans la reproduction d'une toile de Huard. Mais, dans l'ensemble, l'iconographie est intéressante et fort belle ; nous avons tout particulièrement apprécié la qualité des reproductions de dessins de Sagot.

Le livre se termine par les contributions de deux spécialistes qui font une excellente synthèse de questions qu'ils connaissent bien : Claude Larssonneur, professeur à l'Université de Caen, fait le point sur le problème de l'ensablement ; Bruno Saunier, inspecteur des Monuments historiques, analyse les transformations et restaurations réalisées au Mont depuis l'Ancien Régime.

SINSOILLIEZ (Robert) – Tombelaine : l'ilôt de la baie du Mont-Saint-Michel – Saint-Malo : éd. de l'Ancre de Marine, 1990. – 32 p. : ill. ; 22 x 16 cm. – ISBN 2-905970-26-X. – 35,00 francs.

L'auteur a fait un résumé de l'ouvrage qu'il a publié en 1989 sur l'ilôt de Tombelaine où sont encore visibles les vestiges du prieuré construit par les moines du Mont au XII^e siècle et ceux de la forteresse bâtie par les Anglais durant la guerre de Cent Ans.

Voyage au Mont-Saint-Michel : [livret joint au] n° 276, 15 avril 1990, d'*Astrapi*. – Paris : Bayard Presse Jeune, 1990. – 28 p. : ill. en coul. ; 20 x 14 cm. – 15,50 francs.

Un dossier très simple pour les enfants d'une dizaine d'années. Les grandes étapes de l'histoire du Mont et les temps forts de la vie des moines au Moyen Age sont bien mis en relief. Bien que le livret ait été relu par des spécialistes, on a laissé passer une erreur aux pages 12 et 13 : un dessin montre en effet l'effondrement en 1776 de la tour de façade nord-ouest ; or c'est au Moyen Age qu'elle s'est effondrée ; à la fin du XVIII^e siècle, les moines ont fait détruire l'autre tour de façade.

II – Articles

BEASSE (Jean) – La question de la digue dans les « Annales ». – Les Annales du Mont-Saint-Michel, 1990, n° 2, p. 26-36, et n° 3, p. 46-60.

Sans vouloir faire une histoire de la digue, l'abbé Jean Béasse s'est efforcé de relater tout ce qui a pu être écrit sur elle dans les Annales du Mont-Saint-Michel en cinquante ans, de 1874, année de la création de ce bulletin périodique et année où fut signé le décret autorisant la construction de la digue insubmersible, à 1923. L'article offre un catalogue intéressant des différentes réactions suscitées par celle-ci et des propositions avancées pour la remplacer.

BEASSE (Jean) – L'Orphelinat du Mont-Saint-Michel et sa fondatrice : Victorine Le Dieu de la Ruaudière. – Les Annales du Mont-Saint-Michel, 1990, n° 4-5, p. 75-89.

Un bon article sur la Mère Le Dieu, née en 1809 à Avranches où elle fonda en 1864 de l'ordre l'Adoration réparatrice. De 1865 à 1869, les premières religieuses de cet ordre vécurent au Mont-Saint-Michel, dans le bâtiment des Fanils, où elles tinrent un orphelinat de garçons. Ne parvenant pas à faire face à des difficultés dues, en grande partie, à l'autoritarisme du R.P. Robert, supérieur des Pères de Saint-Edme de Pontigny que Mgr. Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, avait installés en 1867 dans l'abbaye, les sœurs de l'Adoration réparatrice quittèrent le Mont à la fin de l'année 1869 pour Saint-Maximin du Var.

BRUNA (D) – Deux moules pour enseignes de pèlerinage du Mont-Saint-Michel. – Bulletin de la Société française de numismatique, avril 1990, p. 790-794.

L'auteur s'est intéressé à deux moules ayant servi à fabriquer des enseignes de pèlerinage du Mont-Saint-Michel, petits objets en plomb que les Montois fabriquaient pour les vendre aux pèlerins.

L'un des ces moules, du XV^e ou du XVI^e siècle, a permis à Jean Laurette, qui fabrique des bijoux contemporains à La Rive (Ardevon, Manche), de refaire une ravissante statuette de saint Michel. L'Archange n'est pas revêtu de l'habit militaire, ce qui est plutôt un signe d'archaïsme à cette époque ; pour tout vêtement, il porte le pallium qui entoure son épaule droite. Son front est couvert d'une couronne royale qui ressemble à un gros bouquet de feuillage. De la main droite, il brandit l'épée qu'il s'appête à utiliser pour combattre le dragon qu'il foule déjà de ses pieds.

Jean Laurette propose ainsi aux touristes du XX^e siècle un souvenir authentique des pèlerins médiévaux.

BUSS (Maryvonne) et PIETTNER (Claude) – Entre mer et ciel : le Mont-Saint-Michel. – Grain de soleil : le journal des enfants curieux de Dieu, n° 30, 1^{er} juin 1991, p. 19-27. – Bayard Presse Jeune. – 27,00 francs.

Un dossier qui s'adresse aux enfants d'une dizaine d'années. Il donne tout ce qu'il faut savoir pour visiter le Mont dans de bonnes conditions. Le texte en est clair et abondamment illustré.

COUANON (Pascal) et FICHET de CLAIRFONTAINE (François) – Le Mont-Saint-Michel : le miracle des sables mouvants. – Sciences et Avenir, hors série n° 82, mai-juin 1991, p. 92-98. – 27,00 francs.

Un petit article de vulgarisation, illustré de belles photographies en couleur, dans lequel les auteurs s'efforcent d'insister sur le rôle que l'archéologie a joué et pourrait encore jouer pour éclaircir quelques points de l'histoire du Mont.

LACAU ST-GUILY (Agnès) et HUREAU (Jean) – Le Mont-Saint-Michel au péril du temps. – Notre histoire, n° 68, juin 1990, p. 26-37. – 28,00 francs.

Une bonne synthèse de l'histoire du Mont et de son rayonnement spirituel. Dans le même numéro, on lira avec beaucoup d'intérêt un entretien d'Yves-Noël Lelouvier avec Dom Angelico Surchamp, fondateur et directeur des éditions Zodiaque. Moine de la Pierre-qui-Vire, le Père Angelico est passionné d'art roman, ce que chacun sait sans doute, mais aussi de peinture cubiste et de musique contemporaine ; il est notamment un spécialiste du musicien français Albert Roussel.

PIQUOIS (Charles) – L'Anguille dans la baie du Mont-Saint-Michel. – Le Viquet : Parlers et traditions populaires de Normandie, n° 90, Noël 1990. – 33,00 francs.

Avec le talent qu'on lui connaît, Charles Piquois nous indique comment et où on capture les anguilles dans la baie.

Il est encore possible de se procurer pour 110 francs les six numéros du Viquet dans lesquels on trouve des articles sur la baie : n° 64 : la pêche aux coques ; n° 65 : la plie grise et la sole ; n° 69 : la pêche à la crevette ; n° 76 : le marquis de Tombelaine ; n° 80 : le saumon ; n° 84 : le grand filet.

III – Cartes postales

Manuscrits du Mont-Saint-Michel : dix cartes postales en couleur, éditées par l'association des Amis de la Bibliothèque municipale d'Avranches. – 5 francs pièce.

Ces cartes superbes représentent des lettres ornées et des peintures en pleine page des manuscrits de l'abbaye qui sont conservés avec grand soin à la Bibliothèque municipale d'Avranches.

Le Mont-Saint-Michel par Emile Sagot (1804-1888) : dix-huit cartes postales en couleur, éditées par Terra Cognita (Kerraing, 29390 Leuhan). – 4 francs pièce.

Cette belle série de cartes postales représente des dessins d'Emile Sagot, acquis récemment par le Musée municipal d'Avranches. Architecte et inspecteur des Monuments historiques, Sagot vécut au Mont de 1865 à sa mort. Il en fit de très nombreux dessins qui montrent l'état du Mont avant sa restauration ; il a également réalisé des projets de restauration. Sagot s'est opposé à l'architecte officiel, Edouard Corroyer, et a notamment critiqué sa restauration du cloître et du réfectoire. C'est dire tout l'intérêt que l'on doit porter à ses dessins. On peut acheter ces cartes postales au Mont-Saint-Michel, à l'abbaye et dans la rue, et à Avranches.

VENTE DE DOCUMENTS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'Association dispose encore de quelques gravures, jadis réalisées par notre fondateur, Henri Voisin, et d'exemplaires de bulletins anciens. Ces documents sont entreposés dans les locaux que l'Administration des Monuments historiques a bien voulu mettre gracieusement à notre disposition.

Ils peuvent être cédés, exclusivement aux Amis du Mont-Saint-Michel, aux conditions suivantes :

- Bulletins antérieurs à 1939 (le numéro) : 30 F ;
- Bulletins postérieurs à 1946 (le numéro) : 20 F ;
- Petites gravures : 60 F ;
- Grandes gravures : 200 F.

Seules les grandes gravures suivantes sont encore disponibles (entre parenthèses, l'année de leur édition) :

- La Salle des gardes autrefois (1928) ;
- La Porte du Roy (1930) ;
- L'entrée de l'église paroissiale et le rosier blanc (1933) ;
- La tour Boucle (1934) ;
- La porte de l'Avancée à l'heure de la marée (1935).

CASSETTES VIDÉO DE FR3 NORMANDIE

– LE SABLE ARRIVE AU GALOP

Durée : deux heures

Prix : 250,00 F

Il s'agit d'un résumé de l'émission diffusée par FR3 Caen le 15 juin 1985 pour sensibiliser les téléspectateurs français aux dangers que court le Mont-Saint-Michel.

– LA RESTAURATION DE L'ARCHANGE

Durée : 30 minutes

Prix : 200,00 F

Présentation par FR3 Caen de la restauration minutieuse et spectaculaire de la statue de l'Archange en 1987.

Où se procurer ces cassettes ?

A FR3 Caen, tél. : 31.93.01.01
boîte postale 6000, 14067 Caen Cédex

Les Imaginaires

Les nocturnes des étés 1989 et 1990 ont été remplacées cette année par les Imaginaires. La démarche est toujours la même : proposer à ceux qui le souhaitent une découverte nocturne de l'abbaye, rythmée par des jeux d'ombres et de lumière, par la musique et le silence. Sans guide, sans commentaire, avec pour seul plaisir de pouvoir contempler et écouter, le visiteur suit un parcours d'environ un kilomètre qui le mène, à son rythme, de salle en salle.

Nous avons été un peu irrité par les Nocturnes dont la réalisation relevait parfois du bricolage et de l'improvisation. Avec les Imaginaires, on est en présence d'une réalisation d'une tout autre qualité. Les concepteurs, Christine de Vichet, Philippe Noir et Wladimir Lyczynski, n'ont rien laissé de côté ; toute l'installation a été conçue avec un grand souci de perfection. Bien entendu, cette installation est visible de jour et peut alors sembler agressive. Mais était-il possible de faire autrement ?

Les jeux d'ombres et de lumière sont très beaux et mettent en valeur l'architecture des salles. Dans l'église abbatiale, la nef romane reste dans une pénombre relative qui contraste avec la luminosité du chœur dont l'architecture gothique correspond à une esthétique et une spiritualité très différentes. Nous avons également apprécié l'éclairage du Cellier, du Promenoir, de la crypte des Gros Piliers, de la salle des Chevaliers et surtout de la salle des Hôtes dont le sol s'anime de projections de diapositives de tapis aux couleurs vives, ce qui donne envie de s'asseoir !

La musique et les bruitages sont en général bien choisis. On peut certes avoir une préférence pour la merveilleuse voix d'Esther Lamandier, que l'on entend notamment dans la salle de l'Aquilon, mais il n'y a jamais de fautes de goût dans le choix des morceaux de musique.

Durant le parcours, on est invité à découvrir quelques œuvres d'art contemporain qui s'intègrent bien aux lieux. Certains trouveront sans doute que le livre de verre qui occupe la partie centrale du jardin du cloître est un peu imposant ; mais il est chargé d'un tel symbolisme que sa présence ne nous a pas dérangé. L'œuvre qui nous a le plus ému est la grande chasuble blanche qu'éclaire, dans la croisée du transept, un rayon lumineux venant du trou percé dans la voûte pour le passage des cloches.

Certains préféreraient peut-être que la lumière du réfectoire soit un peu moins vive ou que l'on n'entre pas dans l'église préromane afin de préserver

son caractère mystérieux. Chacun a sa propre vision de l'abbaye qui n'est pas nécessairement partagée par tous. Le principal mérite des concepteurs des Imaginaires est de nous permettre de rêver sans trahir l'esprit du monument.

H.D.

DATES

- du 15 juin au 30 septembre 1991
- tous les jours sauf le dimanche

HORAIRES

- de 22 h. à 1 h. du matin
- les derniers tickets sont vendus à minuit

TARIFS

- 50 F (tarif normal)
- 40 F (par membre d' un groupe de plus de 25 personnes)
- 30 F (étudiants)
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

RENSEIGNEMENTS

- Abbaye du Mont-Saint-Michel (16) 33.60.14.14
- ANRP Ludivine (1) 48.55.36.62

RÉSERVATIONS

- Agence Nitos (16) 33.60.08.23 - Fax (16) 33.60.14.45

TRANSPORTS

- TGV Rennes. Correspondance par les Courriers bretons
- Renseignements : (16) 99.56.79.09

**HORAIRES DES MAREES DE L'ETE 1991
AU MONT-SAINT-MICHEL**

MOIS	Dates et jours	Coeff.	MATIN		SOIR	
			Heures de la Pleine Mer	Hauteur	Heures de la Pleine Mer	Hauteur
			h mn	m cm	h mn	m cm
Juillet	10 M	101	6.21	12.55	18.51	13.10
	11 J		7.22	12.10	19.51	13.75
	12 V		8.17	13.60	20.43	14.15
	13 S		9.07	13.85	21.30	14.35
	14 D		9.53	13.90	22.15	14.25
	15 L		10.34	13.70	22.53	14.00
	16 M		11.11	13.20	23.30	13.40
	26 V	82	8.07	12.20	20.24	12.80
	27 S		8.41	12.55	20.56	13.10
	28 D		9.13	12.80	21.28	13.30
	29 L		9.43	12.90	21.58	13.35
	30 M		10.13	12.90	22.27	13.25
	31 M		10.41	12.80	22.56	13.00
	Août		1 J	107	11.11	12.55
9 V		7.15	13.10		19.42	13.90
10 S		8.08	13.75		20.31	14.40
11 D		8.52	14.15		21.14	14.60
12 L		9.34	14.20		21.54	14.50
13 M		10.12	14.00		22.29	14.20
14 M		10.45	13.55		23.01	13.55
15 J		11.18	12.85	23.34	12.65	
24 S		91	7.44	12.40	20.01	13.00
25 D			8.17	12.90	20.33	13.45
26 L			8.48	13.25	21.02	13.75
27 M			9.18	13.50	21.32	13.85
28 M			9.47	13.55	22.01	13.75
29 J			10.16	13.40	22.31	13.45
30 V	10.46		13.05	23.01	12.95	
Septembre	6 V	108	6.08	12.40	18.38	13.30
	7 S		7.03	13.30	19.29	14.05
	8 D		7.51	13.95	20.12	14.50
	9 L		8.32	14.30	20.51	14.65
	10 M		9.09	14.30	21.27	14.50
	11 M		9.44	14.10	22.01	14.10
	12 J		10.17	13.60	22.33	13.40
	13 V	10.48	12.90	23.04	12.50	
	22 D	97	7.12	12.60	19.30	13.20
	23 L		7.46	13.20	20.02	13.70
	24 M		8.17	13.65	20.33	14.00
	25 M		8.49	13.90	21.04	14.10
	26 J		9.19	13.95	21.36	14.00
	27 V		9.52	13.80	22.09	13.65
28 S	10.26		13.40	22.43	13.00	
29 D	10.01	12.75	22.22	12.20		

Ces horaires sont donnés en temps légal ; ils doivent donc être utilisés sans modifications. Pour être plus informé, il suffit de s'adresser au Syndicat d'initiative, B.P. n° 4, 50116 le Mont-Saint-Michel (Tél. 33.60.14.30).

Rappelons que le coefficient est un nombre compris entre 20 et 120, proportionnel au marnage ou amplitude de la marée. La hauteur correspond à la différence de niveau entre une basse mer et une haute mer consécutives ; elle mesure donc le marnage ou amplitude.

**Questions posées par les députés
et réponses ministérielles**
Politique du patrimoine

(Journal officiel, Débats parlementaires, Assemblée nationale, questions, 22 octobre 1990, pp. 4939-4940)

10 septembre 1990. – M. Gilbert Gantier* attire l'attention de M. le ministre de la Culture, de la Communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les détériorations ou dénaturations qu'une trop grande affluence de visiteurs impose à certains sites classés. De nombreux sites subissent en effet chaque année un afflux de touristes qui ne respectent ni la propriété ni la solennité des lieux. C'est ainsi, par exemple, que le Mont-Saint-Michel, édifié dans un souci d'isolement et de recueillement, voit se déverser en été des dizaines de milliers de touristes motorisés qui troublent le calme de ce lieu, le détériorent le cas échéant, et ne manquent pas d'y laisser une quantité impressionnante de détritus et d'immondices. Il lui demande si des mesures particulières ne pourraient pas être prises, comme cela a été fait à Lascaux, afin de préserver l'environnement des sites touristiques les plus sensibles en période estivale.

Réponse. – La France a accueilli en 1989, 45 millions de visiteurs, ce qui la situe au premier rang européen et au deuxième rang mondial des pays touristiques. Ce succès indéniable, aux retombées économiques certaines, comporte aussi des effets pervers, en raison de la trop grande concentration des touristes sur certains sites, notamment le Mont-Saint-Michel. Assurer une meilleure gestion des flux touristiques est une préoccupation constante du ministère de la Culture, qui s'efforce de mettre en place les mesures nécessaires. C'est ainsi qu'à Lascaux un musée de site, dit Lascaux 2, a été aménagé : à Versailles, le système de réservations informatisées a considérablement réduit les files d'attente, etc. Par ailleurs, la mise en place de circuits touristiques et de routes historiques est une incitation à la découverte d'autres sites permettant d'éviter une trop grande concentration à la même heure sur le même lieu. Ainsi, en Alsace, la signalisation

* M. Gilbert GANTIER est député de Paris, membre du groupe UDF.

NDLR Depuis quelques années, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites souhaite mettre en accès libre l'église abbatiale et l'ensemble de la Merveille, donc la plus grande partie de l'abbaye. On peut douter qu'une telle mesure soit de nature à ramener le calme dans le monument lors des jours de grande affluence.

touristique de la route des châteaux-forts (Fleckenstein, Lichtenberg, Otrott, Eguisheim) permettra de réguler les flux de visiteurs du Haut-Kœnigsbourg. En ce qui concerne le Mont-Saint-Michel, classé patrimoine universel par l'UNESCO, il doit conserver ses qualités esthétiques et spirituelles exceptionnelles. C'est pourquoi la Caisse nationale des monuments historiques et des sites chargée de la gestion et de l'accueil des visiteurs s'emploie à trouver des solutions conciliant à la fois le souhait du touriste et la spécificité du lieu.

L'insularité du Mont

(*Journal officiel*, débats parlementaires, Assemblée nationale, questions, 15 avril 1991, p. 1522)

2 avril 1990. – M. René André* demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, de bien vouloir lui faire connaître les mesures qui sont mises en œuvre pour préserver l'insularité du Mont-Saint-Michel. En effet, il semble qu'aucune action concrète ne soit véritablement entreprise pour mettre un frein à l'ensablement de la baie et ce, contrairement à toutes les assurances qui ont été données à ce sujet.

Réponse. – L'opération de maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel a été conçue comme devant comporter quatre phases que le contexte local avait conduit à présenter dans l'ordre suivant :

1° arasement de la digue de la Roche Torin, mise en place au siècle dernier pour détourner de la zone des polders du Mont les eaux de la Sée et de la Sélune : les travaux ont été effectués en 1982-1983 et inaugurés par le Président de la République, le 24 juin 1983 ;

2° réalisation d'un réservoir à marées devant disperser les sédiments dans le lit du Couesnon, à l'ouest de la digue-route ;

3° réalisation de deux autres réservoirs tangentiels au rivage, sur les emplacements de deux ruisseaux côtiers, à l'est de la digue ;

4° rétablissement d'un courant transversal entre la côte et le Mont par la suppression de la digue-route et mise en place d'un nouveau lien fixe. Les études menées de 1987 à 1989, et notamment le projet de barrage sur le Couesnon, ont montré que l'impact paysager des ouvrages tels qu'ils étaient conçus serait très lourd dans le site. Par ailleurs, les réflexions en cours ont conduit à envisager de privilégier, dans un premier temps, le remplacement de la digue-route par un pont et le rétablissement de courants est-ouest. Cette solution présente de plus l'avantage de permettre le traitement rapide

* M. René André est député maire d'Avranches ; à l'Assemblée nationale, il appartient au groupe RPR.

des accès et du stationnement près du Mont et de répondre ainsi à une situation actuelle jugée largement préoccupante. Le ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, par lettre du 13 avril 1990 adressée au préfet de la Manche, a arbitré en faveur de ce changement de priorité. Cette lettre réaffirmait cependant la cohérence générale du dispositif, telle qu'elle est rappelée plus haut, et prescrivait notamment que l'évolution des fonds dans la baie et la réalisation des ouvrages de chasse devaient continuer à faire l'objet d'études précises. Actuellement, deux types d'études sont en cours : l'une, au travers d'un concours de conception, vise à définir le projet de démolition de la digue-route et de traitement des accès au Mont ; l'autre porte sur les aménagements à réaliser pour rétablir la capacité de chasse du Couesnon. L'état d'avancement de ces études permet d'envisager un redémarrage des travaux dès 1992 afin de continuer l'action entreprise pour mettre un frein à l'ensablement de la baie.

La sauvegarde du site

(*Journal officiel*, débats parlementaires, Assemblée nationale, questions, 18 février 1991, p. 602)

7 mai 1990 – M. André Delattre* appelle l'attention de M. le ministre de la Culture, de la Communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur la préservation des sites archéologiques et culturels mondialement connus comme le Mont-Saint-Michel. En effet, quelques sites exceptionnels allient la beauté d'un pays naturel à l'importance d'un haut lieu historique, témoignage culturel des grandes civilisations. Or, il semble qu'un projet touristique aux intérêts mercantiles évidents inquiète, par son inadaptation au site, les habitants de la contrée et tous ceux soucieux de la préservation de notre patrimoine culturel. Quand bien même la rentabilité des parcs d'attraction serait prouvée, la défense des lieux culturels au moment d'un renouveau de l'attrait du public s'oppose à la transformation de la France, par des intérêts financiers étrangers dans le cadre de l'Europe, en vaste parc de loisirs. De plus, au moment où la préservation de l'environnement, dont les paysages naturels, paraît indispensable, il lui demande la position du Gouvernement dans ce dossier et de préciser les mesures de préservation des sites naturels historiques.

Réponse. – Le ministère de la Culture, de la Communication, des grands travaux et du Bicentenaire est particulièrement soucieux de la défense et de la protection des sites patrimoniaux. S'agissant d'un bien aussi fondamental pour la mémoire nationale que l'est le Mont-Saint-Michel, il veille avec attention à la préservation de son site et de ses abords. Il ne peut être

* M. André Delattre est député PS du Nord.

question pour l'Etat de s'opposer à tout projet touristique. Bien au contraire, le développement du tourisme est une des données fondamentales de la mise en valeur du Mont-Saint-Michel et de sa baie. Néanmoins, l'Etat et les collectivités locales veillent à ce que toute action touristique soit cohérente avec les objectifs culturels et la qualité de ce monument, classé au patrimoine mondial. Le parc d'attraction envisagé n'est qu'un projet et son implantation est en dehors du site protégé. Cependant, s'il apparaissait des risques négatifs d'impacts visuels ou culturels pour la mise en valeur du Mont-Saint-Michel et le désensablement de la baie, des mesures complémentaires de protection seraient mises en œuvre. L'Etat ne saurait engager un programme de mise en valeur du site et le laisser se défigurer, par ailleurs.

(*Journal officiel*, débats parlementaires, Assemblée nationale, questions, 22 avril 1991, p. 1638)

4 juin 1990 – M. Roger Gouhier* attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur les menaces qui planent au-dessus du Mont-Saint-Michel. Il lui rappelle que le Mont-Saint-Michel est l'un des trois lieux touristiques les plus visités de France classé patrimoine mondial par l'UNESCO. Il a eu connaissance que le groupe Accor envisage la construction d'un vaste complexe comprenant plusieurs hôtels, 1 200 places de restaurant, des piscines et bien entendu un inévitable golf. Ce groupe promet la création de 250 emplois dont on sait déjà qu'il seront saisonniers de toute façon, ils ne sauraient remplacer les 900 emplois de l'Union laitière de Normandie qui sont menacés d'ici à 1992. De plus : l'eau manque déjà pour les habitants. La population du canton de Plaine-Fougères et de la commune de Pontorson craignent de devoir payer les infrastructures nécessaires à l'implantation de ce complexe. Il lui demande ce qu'il compte faire pour empêcher que cette baie, patrimoine national et universel, ne soit à jamais défigurée.

Réponse. – Le ministre délégué à l'environnement et à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs est particulièrement soucieux de la défense et de la protection des sites naturels constituant le patrimoine culturel national et mondial. Il ne peut toutefois s'opposer systématiquement à tout projet touristique, qui parfois peut contribuer à la mise en valeur de ces lieux. Le complexe touristique envisagé par le groupe Accor à proximité du Mont-Saint-Michel, sur les communes de Plaine-Fougères et de Pontorson,

* M. Roger Gouhier est député communiste de la Seine-Saint-Denis.

NDLR Que ceux qui étaient inquiets à ce sujet se rassurent, ce projet de complexe touristique est désormais abandonné.

n'est actuellement qu'un projet, situé en dehors de tout périmètre de protection défini conformément aux articles 4 et 5 de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites. L'autorisation de réalisation d'un tel complexe touristique ne relève pas de l'autorité ministérielle, mais des seules autorités locales décentralisées. Cependant, dans le cas où des projets seraient susceptibles de porter atteinte au site du Mont-Saint-Michel, l'Etat interviendrait bien évidemment en prenant toutes les mesures réglementaires utiles.

Les Heures musicales du Mont-Saint-Michel Festival 1991

– JUILLET –

Samedi 6 :

AVRANCHES – Salle polyvalente

Concert d'ouverture **Les Tziganes de Hongrie**

Direction : Lszlo Berki

Soirée de gala franco-hongroise avec consommations par petites tables

Vendredi 12 :

St-HILAIRE du HARCOUET – Salle du Rex

Musique espagnole « Flamenco »

Les Ermanos Sanchez

2 guitares

Dimanche 21 :

MONT-SAINT-MICHEL – Salle des Chevaliers

Orchestre Antiqua Musica de Paris

Direction : Jacques Roussel

Solistes : Philippe Pierlot, Huguette Gremy-Chauliac, Catherine Michel.

Vivaldi : 2 concertos grossos .

Mozart : concerto flûte et harpe, concerto n° 5 clavecin.

Mardi 23 :

MORTAIN – Collégiale

Les Cosaques de Russie

Musique sacrée et chants populaires et traditionnels de Russie.

Jeudi 25 :

GRANVILLE – Eglise Notre-Dame

Duo de piano à quatre mains

Marie et Hélène Desmoulin

Mozart – Schumann – Schubert – Ravel.

Dimanche 28 :

MONT-SAINT-MICHEL – Abbatale

Concert à 19 heures : **Orcheste et chorale Paul Kuentz**

Direction : Paul Kuentz.

Mozart : Grande Messe en ut ;

Bach : Magnificat.

– AOÛT –

Lundi 12 :

Genêts – Eglise

Les Solistes de Salzbourg

Mozart : quintette à cordes, concerto pour violon, sextuor à cordes.

Dimanche 18 :

Lessay – Abbatale

Orchestre symphonique

Amadeus et chorale

M.-A. Charpentier

Direction : Richard Bourdarham

Mozart : Ave Verum et Requiem.

Dimanche 25 :

MONT-SAINT-MICHEL – SALLE DES CHEVALIERS

Concert de clôture

Kreisler Orchestra de Londres

Purcell – Mozart – Britten – Elgar.

Renseignements et location : Syndicat d'Initiative d'Avranches. Tél. 33 58 00 22 – Billets à l'entrée.

– Prix des places : 1^{er} concert 50 F – Etudiants et J.M.F. : 30 F (sur présentation de la carte).

3 concerts du Mont-Saint-Michel et concert de Lessay 100 F, les autres concerts 80 F.

Tous les concerts ont lieu à 21 heures.

Dimanche 28 juillet, concert à 19 heures.

Travaux de restauration

Quelques travaux ont été réalisés dans l'abbaye depuis l'an dernier. L'escalier des mauristes, qui fait communiquer le réfectoire et le porche de la Merveille, a été modifié. Les dernières marches, au niveau du réfectoire, ont été élargies ; l'escalier est ainsi moins dangereux et pourra éventuellement être utilisé par les guides de l'abbaye et leurs visiteurs. Pour améliorer la circulation dans le monument, on a également rétabli le passage situé entre la crypte des Gros piliers et la chapelle Notre-Dame-des-Trente-Cierges ; les travaux qui sont engagés depuis plus d'un an ne sont pas encore terminés.

L'électricité a été installée dans les bâtiments romans. L'entrée primitive de l'abbaye, qui était très sombre, est désormais bien éclairée ; on peut donc espérer que les visiteurs respecteront mieux ces lieux qui étaient souvent très sales.

On refait actuellement la toiture de la tour Perrine, en utilisant du schiste dont la teinte verdâtre s'harmonise fort bien avec la couleur du granit des murs. Un jour peut-être verrons-nous la plupart des toitures de l'abbaye refaites de la même façon ?

D'autres travaux ont permis de rendre plus praticable le chemin de ronde situé au-dessous des logis abbatiaux ; la chaussée, dont les pierres étaient disjointes, a été soigneusement reconstituée. Un peu plus bas, juste au-dessus des Fanils, on reprend en sous-œuvre un mur qui était en train de glisser.

Dans la ville, les efforts réalisés ces dernières années pour redonner au tissu urbain un caractère médiéval se sont poursuivis. Le logis Saint-Pierre, immeuble du XV^e ou XVI^e siècle qui appartient à l'Etat, a été restauré ; les pans de bois de sa façade ont été peints en vert clair. Mais les travaux les plus importants ont été entrepris à l'hôtel du Mouton Blanc, constitué de trois maisons des XV^e et XVI^e siècles qui ont été transformées aux XIX^e et XX^e siècles. La maison centrale qui n'avait plus aucun caractère a été démolie et remplacée par un bel immeuble à pans de bois, à pignon sur rue. Comme à l'hôtel Saint-Pierre, les maîtres d'œuvre, Pierre-André Lablaude et Emmanuel Berjot, se sont efforcés de reconstituer ce qui existait aux XV^e et XVI^e siècles et que l'on connaît grâce au plan relief de 1701.

Le Mont ne peut tirer qu'un grand profit de telles initiatives ; souhaitons que ce profit ne soit pas compromis par d'autres réalisations qui sont moins heureuses.

H.D.

En application de la décision prise par le Conseil d'administration du 25 septembre 1987, nous publions la liste de nos membres « bienfaiteurs », c'est-à-dire de celles et de ceux qui ont réglé une cotisation égale ou supérieure à 150 F depuis l'envoi du bulletin n° 95. Nous les remercions vivement de leur généreuse contribution à la vie de notre Association.

Nous avons une gratitude toute particulière pour une adhérente qui a renouvelé cette année le don très important qu'elle avait fait l'an dernier et mérite de ce fait la qualité de *Membre d'honneur*, en application de l'article 3, alinéa 3 de nos statuts :

Mme René PINARDON-GOUIN (75005 Paris)

- | | |
|--|--|
| L'Abbaye Notre-Dame de Grâce (50260 Bricquebec) | M. & Mme Jean-Paul DONDERS (94100 St-Maur) |
| M. Jean ALLOUIS (29170 St-Evarzec) | M. Guy DUFOUR (94300 Vincennes) |
| Mme Charles d'ARNEVILLE (75007 Paris) | M. Michel DUHAZE (14000 Caen) |
| M. Emile ARNOLD (76130 Mt-St-Aignan) | Mme Madie DUPONT-DESMEULLES (76420 Bihorel) |
| M. Marcel AVRIL (14380 Pontfarcy) | M. Alain DURAND (92120 Montrouge) |
| M. l'abbé Pierre BACHELET (27130 Verneuil-sur-Avre) | M. Pierre EHRHART (91320 Wissous) |
| Mme Yvonne-Marie BATISSE (35000 Rennes) | Mlle Elisabeth FERY (75017 Paris) |
| M. l'abbé Jean BEASSE (50300 Avranches) | Prof. Raymonde FOREVILLE (75016 Paris) |
| Mme Anne-Marie BEAUCHAIS (95100 Argenteuil) | M. Maurice FOSSEY (24000 Périgueux) |
| M. & Mme Jean-Michel BERLY (75017 Paris) | M. Philippe FRANCOIS (50170 Beauvoir) |
| M. & Mme Francis BESSON (60600 Etouy) | M. Pierre FRANCOIS (50300 St-Martin des Champs) |
| M. René BESSON (75017 Paris) | M. Henri-Georges GAIGNARD (35400 St-Malo) |
| M. Henri BOUCHARD (72000 Le Mans) | M. Denis GALLET (75116 Paris) |
| Mme Monick BOUCHERON (75016 Paris) | M. Pierre GARREAU (76210 Beuzeville-la-Grenier) |
| M. Daniel BOUCLON (38000 Grenoble) | Mme Fernande GAUDIN (33000 Bordeaux) |
| Mme Jacqueline BOURDONCLE (78000 Versailles) | M. René GAUDIN DE VILLAIN (50300 St-Martin des Champs) |
| M. Roger BOUVET (45500 Gien) | Mme Christine GAULOIS (50116 Le Mt-St-Michel) |
| M. & Mme Bernard BRESCIANI (75007 Paris) | M. Michel GAUTIER (60250 Mouy) |
| M. Alain BRUNEAU (92330 Sceaux) | M. & Mme Philippe GENTIL (75116 Paris) |
| Mme Ghislaine CANET (92320 Châtillon) | Mme Henri GEOFFRAY (92140 Clamart) |
| M. André CANNEVA (78110 Le Vésinet) | M. & Mme Pierre GEOFFRAY (75017 Paris) |
| Mme Marcelle CARABIE (14000 Caen) | M. & Mme Louis GIOVANNONI (50240 St-James) |
| M. & Mme Jean CARILLION (93190 Liury-Gargan) | M. Michel GIROFLIER (39570 Condamine) |
| Mme Anne-Marie CERBONNEY (50300 Avranches) | Mlle Emilie GODILLOT (92110 Clichy) |
| M. Jean-Claude CERF (75016 Paris) | M. Julien GOUTIER (75014 Paris) |
| M. Gérard CHABBÉY (77340 Pontault-Combault) | M. Antoine GRAFF (44000 Nantes) |
| M. Frank CHALIGNE (Austin, Texas, U.S.A.) | M. Gaston Grob (44000 Nantes) |
| Mme Denise CHAUSSAT (50530 Genêts) | Mme André GUIGNOT (50400 Granville) |
| M. & Mme René CHEVALLIER (76130 Mt-St-Aignan) | Mme Lucienne HALBOUT (14500 Vire) |
| Mme Sylvie CLIDIÈRE-PITEL (35430 St-Père Marc en Poulet) | Mme Monique HAMEL (50400 Granville) |
| M. Gérard COLMAIRE (64000 Pau) | M. Michel HERBIN (94160 St-Mandé) |
| Mme Simone CORNIETI (75017 Paris) | Mme Elisabeth HERRAULT (75007 Paris) |
| M. & Mme Georges COUDRAY (35400 St-Malo) | Mme Marie-Rose HIVERLET (75017 Paris) |
| Mme Thérèse DARLOT (75014 Paris) | M. Michel HOLAS (72000 Le Mans) |
| Mme Emile DAUPHIN (76130 Mt-St-Aignan) | M. Michel HOURLIER (51200 Epemay) |
| M. Daniel DE LUCA (50116 Le Mt-St-Michel) | Mme Jeanne HOUSSAY (73000 Chambéry) |
| M. Daniel DERVEAUX (35404 St-Malo) | Mlle Anne HUET (35400 St-Malo) |
| Dr. Erienne DESHAYES (35540 Miniac-Morvan) | Mme Brigitte HUYGHUES DE BEAUFOND (50370 Le Petit Celland) |
| Mlle Marthe DOLIVEUX (75015 Paris) | |

- Mme Chantal ILLES (50530 Sartilly)
 M. Henri ISNARD (91380 Chilly-Mazarin)
 Mlle Joséphe JACQUIOT (91230 Montgeron)
 M. Jean JEULIN (50300 Le Val-St-Père)
 Mme Monique KNOLL (14000 Caen)
 M. Patrick de LALUN (92200 Neuilly)
 Mme Dominique LAMORY (93160 Noisy-le-Grand)
 M. Benoit LANNOO (8510 Kortrijk-Marke, Belgique)
 M. Gilbert LAUNAY (14300 Caen)
 Mlle Yvette LAURENT (71000 Mâcon)
 M. & Mme Pierre LAVIGNE (76000 Rouen)
 M. Daniel LEBREC (78220 Viroflay)
 M. Maurice LE BRIGAND (35400 St-Malo)
 M. l'abbé Jean-Baptiste LECHAT (50470 La Glacière)
 M. Louis LE CHEVALIER (78270 Lommoye)
 M. Joseph LE CLERC (50200 Coutances)
 M. Pierre LEGOUX (92360 Meudon-la-Forêt)
 Mme Jane LEMARIE-HELLEUX (77600 Bussy-St-Martin)
 Mlle Blandine LEPELLEY-FONTENY (75006 Paris)
 M. Louis LE PRIEUR (50530 Dragey)
 M. Emile LETONDEUR (50116 Le Mt-St-Michel)
 Me Jacques LUCAS (50300 Avranches)
 M. Philippe LUIZARD (50116 Le Mt-St-Michel)
 M. Aurélien MADRIER (35120 La Bousac)
 M. Jean-Pierre MARTIN (75005 Paris)
 Mme Josette MARTIN (14000 Caen)
 M. & Mme Dominique MATHIEU (76000 Rouen)
 M. Didier MAUDELONDE (78400 Chatou)
 M. Louis MELLION (54220 Malzéville)
 M. Jacques MEYER (14008 Caen)
 M. Michel MITTEAUX (35430 St-Suliac)
 Mme Fernande MONDAMERT-DUBERGE (78490 Montfort-l'Amaury)
 Mlle Camille de MONTAUZAN (69002 Lyon)
 Mme Monique MOREAUX (95110 Sannois)
 M. Jean MORRE (95110 Sannois)
 Mlles Thérèse et Antoinette MOULIN (76000 Rouen)
 M. Julien NICOLLE (50116 Le Mt-St-Michel)
 M. Jean OPOIS (14000 Caen)
 M. Hubert OZANNE (76000 Rouen)
 M. Michel OZANNE (14300 Caen)
 M. & Mme Noël OZANNE (30340 Salindres)
 M. Patrick OZANNE (78150 Rocquencourt)
 M. Yves OZANNE (92100 Boulogne)
- M. & Mme Ernest PAJOT (36140 Aigurande)
 M. & Mme Jean PATISSIER (76230 Bois-Guillaume)
 M. Fernand PELLERIN (92210 St-Cloud)
 M. & Mme Bernard PEPIN (76190 Yvetot)
 M. Yves PERRIN (50400 Granville)
 Mme Marie-Thérèse PIC (14160 Dives-sur-Mer)
 Mme Ursula PICQUEREY (50530 Sartilly)
 Le R.P. Auguste PIEDAGNEL (75006 Paris)
 M. André Pien (50000 St-Lô)
 M. Jacques PILLIOT (91380 Chilly-Mazarin)
 M. Bernard PIMPANEAU (75116 Paris)
 Dr. Dominique PINTART (33330 St-Emilion)
 Mme Guy PITEL (75014 Paris)
 M. Guy POLIN de HOLTHAUSEN (91230 Montgeron)
 M. François PORTE (75016 Paris)
 M. Roger RABUTEAU (14270 Mézidon)
 M. Paul RACHOU (75004 Paris)
 M. l'abbé Jean REGNAULT (75015 Paris)
 M. Lucien REGNAULT LEBRETON (75327 Paris)
 Mme Véronique REMUSAT (50530 St-Jean-le-Thomas)
 M. l'abbé Paul RENARD (50116 Le Mt-St-Michel)
 M. & Mme Jacques ROBIN (78110 Le Vésinet)
 M. Michel ROISIN (24600 Villetoureix)
 M. René ROQUES (30700 Uzès)
 M. Paul ROUGNON (75116 Paris)
 M. & Mme Michel ROUILLARD (78370 Plaisir)
 Mlle Marguerite SANDRET (50300 Avranches)
 M. & Mme Maurice SERGENT (92000 Nanterre)
 M. Bernard SERIZIER (17460 Thénac)
 Mme Christine SERVIN (75001 Paris)
 M. Auguste SIMON (50440 Vauville)
 Mlle Mireille STUART (6525 WK Nymegen, Pays-Bas)
 M. & Mme Yvan TEQUI (75006 Paris)
 M. & Mme Etienne de TREMIOLLES (50700 Valognes)
 M. Serge TRONQUET (29790 Beuzec-Cap-Sizun)
 Mme Michelle VECTEN-LEMARIE (02210 Billy-sur-Ourcq)
 M. Pierre VERSCHAFFEL (50740 Carolles)
 M. & Mme Jean VIELLARD (75016 Paris)
 M. Jean VILNET (75008 Paris)
 M. l'abbé Lucien VOISIN (50660 Quettreville-sur-Sienne)
 M. Jean WOHLFARTH (67000 Strasbourg)
 Mme Hélène YREUX (50116 Le Mt-St-Michel)

REUNION 1991 AU MONT-SAINT-MICHEL SAMEDI 28 SEPTEMBRE

Le présent bulletin est envoyé à tous les adhérents. Rappelons que le Conseil d'administration du 8 avril 1987 a décidé de considérer comme démissionnaires tous ceux qui, après rappel, seront restés trois ans sans régler leur cotisation.

La carte d'adhérent étant désormais annuelle, il est assez aisé de vérifier si l'on est à jour de sa cotisation : les membres qui n'ont pas reçu la carte de l'année 1991, de couleur verte, sont instamment priés de se mettre en règle. Nous les en remercions à l'avance.

Nous procédons dès maintenant à l'appel des cotisations de l'année 1992. Le montant de celles-ci a été fixé ainsi par l'Assemblée générale du 3 avril 1987 :

- Membre adhérent : 100 F par an.
- Membre bienfaiteur : 150 F minimum par an.

*Financement des entreprises,
gestion des patrimoines privés et professionnels,
conseil en matière
de croissance externe et de mobilité du capital :
une tradition bancaire et financière
fondée sur des relations continues
dans un climat de confiance et de discrétion.*

Banque de Neufville, Schlumberger, Mallet



3, avenue Hoche - 75008 PARIS - Tél : 47 66 61 11

Délégation Bretagne : 14, quai Duguay Trouin - 35000 RENNES - Tél : 99 67 32 67
 Délégation Normandie : 36, avenue du 6 juin - 14000 CAEN - Tél : 31 84 29 89

SOMMAIRE

	PAGES
- Comité d'Honneur.....	1
- Conseil d'Administration et anciens présidents.....	2
- Conseil d'Administration du 21 septembre 1990.....	3
- Réunion du 22 septembre 1990 : allocution du Président.....	6
- Conseil d'Administration et Assemblée générale du 16 avril 1991 ..	11
- Assemblée générale du 16 avril 1991 : rapport moral.....	14
- Rapport financier 1990.....	19
- Bulletin nécrologique.....	21
- Document inédit sur le Mont-Saint-Michel.....	22
- Le prieuré du Mont-Saint-Michel à Ardevon, par Edward Impey ..	25
- Hommage à la Varenne, par le fr. Bruno de Senneville.....	52
- Hypothèses sur Notre-Dame-Sous-Terre, par Marc Deceneux.....	57
- Bulletin bibliographique, par Henry Decaëns.....	67
- Les Imaginaires.....	74
- Horaire des marées de l'été 1991.....	76
- Questions posées par les députés et réponses ministérielles.....	77
- Les heures musicales du Mont-Saint-Michel : festival 1991.....	82
- Travaux de restauration.....	84
- Liste des membres bienfaiteurs.....	85



SAINT JAMES

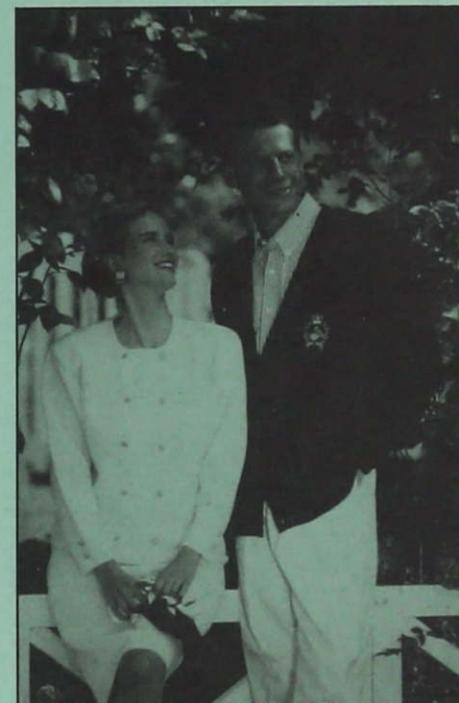
QUALITÉ - ÉLÉGANCE
TRADITION

En vente à :

**LA BOUTIQUE
SAINT-JAMES**

Route du
Mont-Saint-Michel
BEAUVOIR

Téléphone : 33 60 59 45



BISCUITERIE DE LA BAIE DU MONT S^t MICHEL

☎ 33 48 55 16

BEAUVOIR

Route de Pontorson

ARDEVON

Route de la Côte

Exposition de matériel ancien - Films vidéo

VENTE AU DÉTAIL

Ouvert tous les jours de Pâques à la Toussaint

électricité industrielle



M MASSELIN

Rue l'Entre
deux Rochers
50350 DONVILLE-
LES-BAINS
Tél. : 33 50 07 11

Z.I. de la Chevalerie
50000 SAINT-LO
Tél. : 33 05 16 22

CAEN

Rue Ampère - CORMELLES-LE-ROYAL
ou B.P. 190 - 14016 CAEN CEDEX
Tél. 31 72 72 31 - Télex 170.344

télécommunications



LA QUALITÉ, NOTRE MÉTIER
LA COMPÉTENCE DES HOMMES
LA QUALITÉ DU SERVICE

LA TÉLÉPHONIE... Communiquer
Service Télécom

L'ÉLECTRICITÉ... L'énergie

LA SÉCURITÉ... Le contrôle
La détection
incendie...